



COMMUNALITÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme



RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES

ANNEE 2018

SOMMAIRE

UNE INTERCOMMUNALITE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE	6
I. UN TERRITOIRE.....	6
II. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	7
III. NEUF COMMISSIONS THEMATIQUES.....	7
LA CCCPS : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	11
I. ORGANISATION GENERALE	11
II. ADMINISTRATION GENERALE.....	11
III. RESSOURCES HUMAINES.....	12
IV. FINANCES	17
V. SERVICE TECHNIQUE	26
VI. MUTUALISATION DES MOYENS.....	29
a. <i>Services techniques mutualisés.....</i>	29
b. <i>L'urbanisme</i>	29
VII. COMMUNICATION	35
a. <i>Cœur de Drôme – Le Mag.....</i>	35
b. <i>Le site internet.....</i>	35
c. <i>Opérations courantes</i>	36
d. <i>Relations presse.....</i>	36
PROPOSER DES SERVICES A LA POPULATION AU PLUS PRES DE LEURS BESOINS.....	38
I. LE POLE SOCIAL.....	38
a. <i>Les modes de garde pour les 0-6 ans sur la CCCPS</i>	38
b. <i>Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et accueil de jeunes.....</i>	46
c. <i>Evènement.....</i>	49
II. LE POLE ENVIRONNEMENT.....	52
a. <i>Gestion des déchets.....</i>	52
b. <i>L'assainissement collectif.....</i>	52
DEVELOPPER LES RICHESSES DU TERRITOIRE	54
I. LE POLE ECONOMIQUE.....	54
a. <i>Accompagnement des porteurs de projets</i>	54
b. <i>Soutien à l'immobilier d'entreprise sur le territoire</i>	55
c. <i>Gestion des Bâtiments d'Intérêt Economique (BIE)</i>	56
d. <i>L'impulsion de nouveaux projets fonciers.....</i>	56
e. <i>Animation du tissu économique</i>	57
f. <i>Les autres actions suivies par le pôle économique</i>	58
II. LE TOURISME.....	59
a. <i>Réalisation de la VéloDrôme®.....</i>	59
b. <i>Partenariat avec l'office de tourisme intercommunal</i>	60
c. <i>Gestion de la Taxe de séjour.....</i>	60
d. <i>Aménagement des ronds-points de la Clairette.....</i>	61
e. <i>Gestion et valorisation des sentiers de randonnée.....</i>	61
f. <i>Réseaux et adhésions.....</i>	62
III. L'AGRICULTURE.....	62
a. <i>La culture du chanvre</i>	62
b. <i>Le programme agro-environnemental et climatique (PAEC).....</i>	63
c. <i>Le Plan Pastoral Territorial (PPT) Vallée de la Drôme.....</i>	64
d. <i>Le programme système alimentaire innovant.....</i>	64
e. <i>L'accompagnement à l'émergence d'une plateforme de compostage.....</i>	65

PRESERVER LE BIEN COMMUN	67
I. ENERGIE	67
a. <i>Développement des énergies renouvelables</i>	67
b. <i>Plateforme de la rénovation</i>	67
c. <i>Mobilité</i>	71
II. COMPOSTAGE COLLECTIF	72
ANIMER LE TERRITOIRE PAR LE SPORT	73
I. LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	73
II. LA PISCINE INTERCOMMUNALE A CREST	74
a. <i>Le personnel</i>	74
b. <i>Le bar – snack</i>	75
c. <i>Les animations / nouveautés</i>	75
III. GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	76
AMENAGER L'ESPACE	77
I. PLANIFICATION ET HABITAT	77
a. <i>Elaboration du SCOT de la Vallée de la Drôme (Schéma de Cohérence Territorial)</i>	77
b. <i>Aide aux logements sociaux</i>	77
c. <i>Animation du PIG</i>	77
II. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE	78
NOS PARTENAIRES	79

2018, La Communauté des Communes au fil des mois

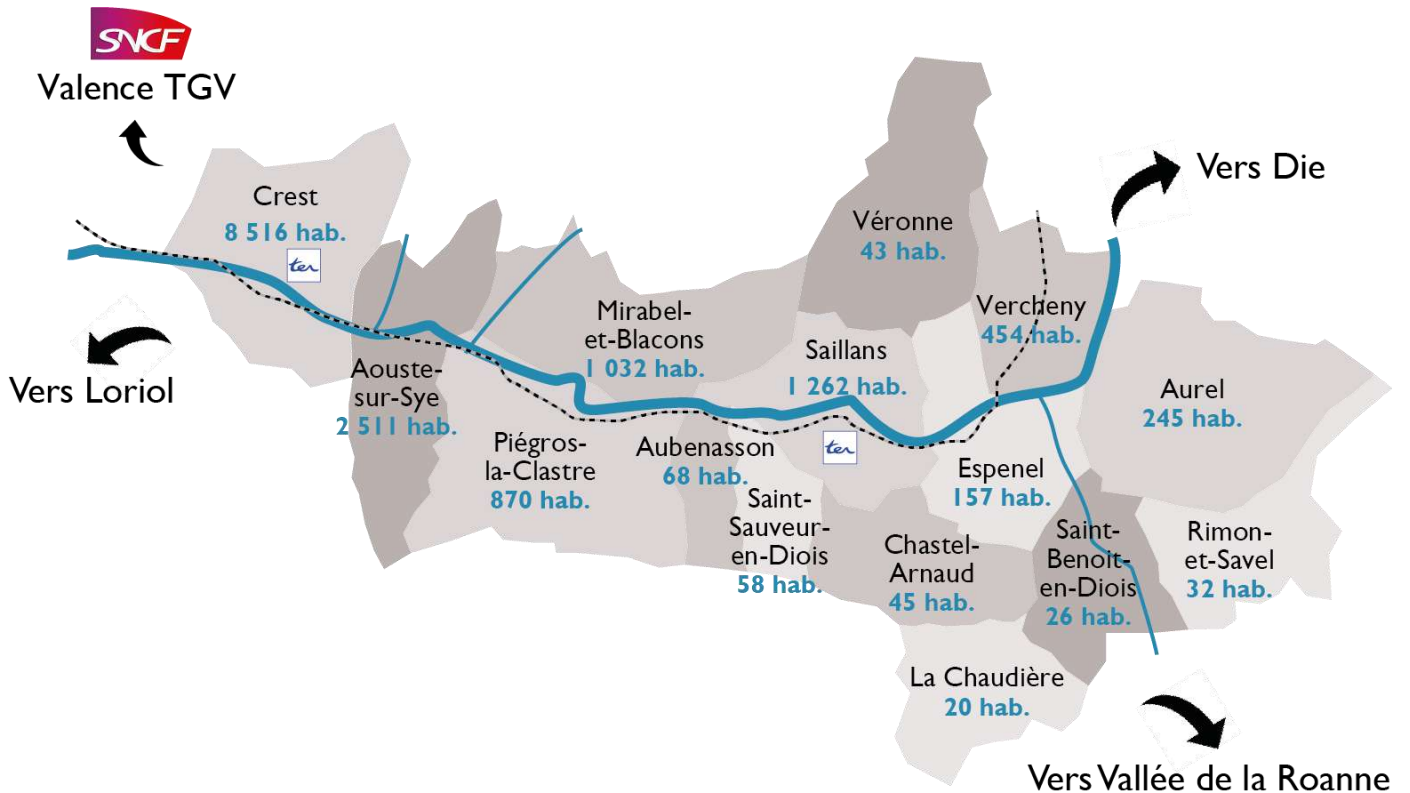
- **Premier été pour le nouvel ALSH à Ste Euphémie** : construction du nouveau bâtiment pour l'accueil de loisirs sur le site de Ste Euphémie, un projet de 240m2 accès sur la performance énergétique et le confort des enfants comme du personnel. Le nouvel équipement a été inauguré le 22 juin 2018 et a ouvert ses portes dans la foulée pour l'été. Un vrai bonheur pour l'équipe d'animateurs et les nombreux enfants accueillis !
- **Réalisation des travaux d'aménagement sur l'écoparc du Pas de Lauzun** fin 2018. Une zone d'activités conçue pour s'intégrer au mieux dans le cadre naturel de la Vallée. En parallèle, le service a travaillé sur la promotion de l'écoparc et la prospection de potentiels acheteurs. A la fin de l'année, plusieurs projets étaient à l'étude et 4 projets d'implantation avaient été validés.
- **Validation de l'APD et du tracé de la VéloDrôme et début des travaux** entre Crest et Saillans pour créer l'itinéraire vélo sécurisé en bord de Drôme. Une infrastructure attrayante pour les touristes en continuité de la Viarhona, mais aussi cohérente dans le cadre des enjeux de mobilité sur nos territoires ruraux.
- **Réalisation d'un bâtiment pour les services techniques** afin de mettre en sécurité le matériel et les véhicules utilisés pour l'entretien des bâtiments intercommunaux, des espaces verts ainsi que pour le ramassage des déchets.
- **Début de l'aménagement des ronds-points de la Clairette** : afin de promouvoir les différentes étapes de fabrication de la Clairette, des aménagements paysagers ont été réalisés courant 2018 sur 3 ronds-points : à Crest, à Piégros-la-Clastre et à Saillans. Une belle vitrine pour les touristes à la découverte de notre territoire.
- **Des travaux importants sur l'éclairage du terrain de foot synthétique à Crest** : afin de permettre au club de foot de maintenir son niveau en compétition, un travail de remplacement de l'éclairage du terrain a été réalisé pour plus de 40 000€.
- **Validation de l'APS du centre aquatique** : les élus poursuivent leurs avancées pour la réalisation d'un centre aquatique sur Crest, avec la volonté que ce soit un véritable lieu de vie qui permette l'apprentissage et la pratique de la nage. L'objectif est aussi de bénéficier d'un équipement complémentaire à la Drôme qui accentue l'attractivité touristique de notre destination Vallée de la Drôme.
- **Réalisation d'un travail de prospective financière** : avec le soutien du service financier de la CCCPS, les élus ont échangé sur leur vision stratégique pour les années à venir tout en prenant en compte la conjoncture financière actuelle.
- **Examen de la gestion de la CCCPS par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes pour la période 2014-2016** : démarré en mars 2017, ce contrôle s'est achevé au printemps 2018. Le rapport d'observations définitives de la Chambre a été transmis à la collectivité début juillet et présenté au conseil communautaire en septembre 2018.
- **Une saison réussie à la piscine** : un été 2018 magnifique à la piscine intercommunale à Crest avec une augmentation de 2000 entrées par rapport à l'année précédente. D'autant plus que l'équipe recrutée pour la saison a su apporter une vraie dynamique en mettant en place des animations nouvelles et en créant du lien avec les visiteurs. Les sourires étaient au rendez-vous !
- **Mise en place d'un service de location de VAE** : dans le cadre du développement de la mobilité sur le territoire, après avoir acquis une flotte de vélos à assistance électrique, un service de location a été mis en place depuis le printemps au siège de la CCCPS et sur d'autres sites, à Crest et Saillans. L'objectif : tester le VAE pour apprendre à se déplacer autrement au quotidien et pourquoi pas envisager de passer à l'achat.

- **Validation de l'APD pour le réaménagement de l'Espace du Bosquet.** Suite au déménagement de l'accueil de loisirs à Ste Euphémie pour toute l'année, la question de l'utilisation du bâtiment du Bosquet s'est posée. Afin de répondre aux attentes des habitants et aux fortes demandes en crèche, les élus ont lancé un projet de réaménagement avec pour objectifs : l'extension de la crèche Le Petit Bosquet (+ 10 places), le réaménagement du bureau du RAM et la création d'un foyer jeunes sur Crest. Les travaux seront réalisés courant 2019 et la crèche pourra accueillir d'avantage d'enfants dès Novembre.
- **Travail préparatoire pour l'installation des CSE sur Crest :** en collaboration avec les services et les élus de la ville de Crest, la CCCPS a travaillé sur la mise en place progressive des CSE sur Crest afin d'harmoniser la collecte sur le territoire et d'optimiser le service.
- **Reprise en régie du LAEP Tiss'âges :** afin de pérenniser le service d'accompagnement à la parentalité, les élus ont décidé de reprendre en régie le Lieu d'Accueil Enfants Parents, géré jusque-là par une association. Ainsi, le LAEP a intégré l'Espace du Bosquet début septembre pour reprendre du service auprès des familles. Il déménagera ensuite du côté de Ste Euphémie début 2019.

UNE INTERCOMMUNALITE AU SERVICE DE SON TERRITOIRE

I. UN TERRITOIRE

Périmètre du territoire



Quelques chiffres clés

- 15 communes
- 15 339 habitants
- 234 km²
- Densité moyenne : 65 habitants au km²
- Date de création : 1^{er} janvier 2014

II. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 39 Délégués Communautaires
- 13 membres du Bureau Communautaire
- 9 Conseils Communautaires sur l'année
- 28 Bureaux Communautaires sur l'année

Commune d'élection	Prénom et Nom de l' élu	
AOUSTE-SUR-SYE	Denis BENOIT	Monique GIRARD
	Philippe HUYGHE	Laurent JEGOU
	Marie-Jo PIEYRE	
AUBENASSON	Cédric FERMOND (remplaçant de Mme ABEL-COINDOZ)	Marie-Pascale ABEL-COINDOZ (démissionnaire)
AUREL	Jean-Christophe AUBERT	
CHASTEL-ARNAUD	Frédéric TEYSSOT	
CREST	Samuel ARNAUD	Catherine ANTON
	Danielle BORDERES	Laurent BOEHM
	Gisèle CELLIER	François BOUIS
	Anne Laure BOUTEILLE	Audrey CORNEILLE
	Anne-Marie CHIROUZE	Caryl FRAUD
	Yvan LOMBARD	Serge INCHELIN
	Jean-Marc MATTRAS	Hervé MARITON
	Béatrice REY	Jean-Pierre POINT
	Valérie ROCHE	Loïc REYMOND
ESPENEL	Marie-Christine DARFEUILLE	
LA CHAUDIERE	Jean-François LEMERY	
MIRABEL-ET-BLACONS	Maryline MANEN	Thierry GATTO
PIEGROS-LA-CLASTRE	Gilles MAGNON	Joël MANDARON
RIMON-ET-SAVEL	Marcel BONNARD	
SAILLANS	Vincent BEILLARD	Agnès HATTON
SAINT-BENOIT-EN-DIOIS	Jean-Louis BAUDOUIN	
SAINT-SAUVEUR-EN-DIOIS	Thierry JAVELAS	
VERCHENY	Franck MONGE	
VERONNE	Hélène PELAEZ-BACHELIER	

III. NEUF COMMISSIONS THEMATIQUES

Les neuf commissions thématiques sont les suivantes :

Economie présidée par Mme Béatrice REY – 11 membres : actions de développement économique, aménagement, gestion et animation du Site culturel de Saillans. 3 commissions en 2018.

Finances présidée par Denis BENOIT – 15 membres. 4 commissions en 2018.

Fibre Optique présidée par Denis BENOIT – 13 membres : soutien des actions visant à accéder aux nouveaux outils d'information, réalisation, gestion et exploitation d'infrastructures ou réseaux de communications électroniques haut débit ou très haut débit, ouvert au public. 0 commission en 2018.

Sport présidée par Caryl FRAUD dont un spécifique centre aquatique – 13 membres : construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, promotion, animation d'événements sportifs et soutien des manifestations sportives de rayonnement départemental, régional, national ou international. 3 commissions en 2018.

Sociale présidée par Marie-Christine DARFEUILLE – 11 membres : actions sociales avec des compétences : actions d'intérêt communautaire : construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. 4 commissions en 2018.

Environnement présidée par Yvan LOMBARD – 11 membres : actions d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement. 1 commission en 2018.

Tourisme - Agriculture présidée par M. Franck MONGE – 15 membres : actions d'intérêt communautaire en matière de tourisme et d'agriculture. 2 commissions en 2018.

Aménagement – habitat et énergie présidée par Vincent BEILLARD (pour la partie énergie) et Jean Pierre POINT (pour la partie Aménagement-Habitat) – 15 membres : aménagement de l'espace, énergie, politique du logement et du cadre de vie. 2 commissions en 2018.

Commission d'Appel d'offres présidée par Gilles MAGNON – 6 membres.

ZOOM sur la commande publique

L'année 2018 est marquée par de nombreuses études pré-opérationnelles pour des travaux d'importance programmés à partir de 2019 :

Réaménagement des bureaux du siège de la Communauté de Communes

- mission de maîtrise d'œuvre,
- mission de contrôle technique bâtiment,
- mission de coordination, sécurité et protection de la santé,
- bureau d'études fluides.

Extension de la crèche le Petit Bosquet à Crest

- diagnostics amiante et plomb avant travaux,
- mission de contrôle technique bâtiment,
- mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé,
- mission de maîtrise d'œuvre,
- mission ordonnancement, pilotage et coordination de chantier.

Construction du centre aquatique intercommunal

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de conception,
- mission ordonnancement, pilotage et coordination de chantier,
- mission de contrôle technique,
- mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé,
- étude géotechnique G2 AVP.

Il est à noter que le conseil communautaire du 25 octobre 2018 a validé la phase avant-projet sommaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du centre aquatique. Cette validation fait suite à de nombreuses réunions de travail internes et avec des partenaires extérieurs.

Marchés de travaux :

Aménagement de la VéloDrôme entre Crest et Saillans :

- marché de travaux décomposé en 3 lots – voirie – aménagements paysagers et mobilier – réfection d'un mur de soutènement en enrochement,
- marché de prestation de service en lien avec l'opération de travaux : mission de coordination, de sécurité et de protection de la santé.

Autres marchés de travaux :

- rénovation de l'éclairage du stade de football synthétique à Crest,
- découpe laser de feuilles et chevilles inox dans le cadre de l'aménagement des « ronds-points de la Clairette ».

Marchés de fournitures :

Achat de matériels :

- benne basculante I40 Galva pour micro tracteur,
- châssis Scania P320 avec évolupac 16m3 et grue,
- remorque Lider VLI05,
- oriflammes pour équiper les vélos à assistance électrique.

Fluides :

- fourniture de gaz pour le siège de la CCCPS,
- fourniture de gaz pour le gymnase Chareyre,
- fourniture de gaz pour l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte Euphémie,
- fourniture d'électricité pour la déchetterie de Crest.

Divers :

- fourniture et livraison de repas pour l'accueil de loisirs sans hébergement Sainte Euphémie,
- vêtements de travail en 3 lots : vêtements de travail hommes et gants (une première consultation a été déclarée infructueuse pour absence d'offre) – chaussures de sécurité – vêtements femmes, agents d'entretien et crèches (une première consultation a été déclarée infructueuse pour absence d'offre),
- engrais, gazon et fongicides pour les stades de rugby et de football,
- logiciel de traitement du courrier,
- tee-shirts pour les manifestations sportives.

Marchés de prestations de services :

- gestion, maintenance et assistance du parc informatique de la collectivité,
- contrat de service pour le paiement par carte d'achat,
- contrôle des dispositifs d'autosurveillance, autosurveillance réglementaire et suivi du fonctionnement des stations d'épuration et des rejets,
- contrat avec CITEO pour le recyclage du papier graphique,
- diagnostics avant mise en copropriété des bâtiments industriels et économiques Martin Hérold,
- analyse des pratiques professionnelles pour le secteur petite enfance,
- formation sur le SCoT à destination des élus et techniciens de la collectivité.

L'ensemble des marchés publics représente 1 705 000 € TTC en 2018.

Plus d'une dizaine de décisions de demandes de subventions auprès de partenaires institutionnels (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Centre National de Développement du Sport, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Agence de l'Eau) a été transmise pour rechercher des financements pour les projets de la communauté de communes.

Secteur juridique / contentieux :

La collectivité a déposé une dizaine de plaintes, principalement pour des actes de vandalisme sur les bâtiments de la collectivité ou de vols/destructions de matériels.

Il est à noter qu'en août 2017, la collectivité a déposé une requête en référé instruction auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans le cadre d'un litige avec la société COMPO ECO relatif au marché public de fourniture de colonnes aériennes de collecte des ordures ménagères. Le juge des référés a donné droit à la CCCPS en mai 2018 et mandaté un expert judiciaire. 4 réunions d'expertise contradictoire se sont déroulées dans les locaux de la collectivité et sur différents sites avec les camions de collecte.

Secteur assurances :

3 sinistres déclarés au titre de la flotte automobile et 3 au titre de l'assurance dommages aux biens (déchetteries).

Secteur gestion du patrimoine :

Les cessions et acquisitions de terrains ou immeubles intervenues en 2018 sont en lien avec les principaux dossiers d'aménagement de la collectivité :

- acquisition à la commune de Crest, d'une parcelle rue Sainte Euphémie pour la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles servant d'assises à l'accueil de loisirs sans hébergement,
- acquisition de plusieurs parcelles nécessaires à l'aménagement et au passage de la Vélodrôme sur les communes d'Aouste sur Sye et Crest,
- mise en copropriété des bâtiments industriels économiques Martin Herold situé à Crest,
- signature de deux servitudes de passage liées à l'aménagement de la ZAC du Pas de Lauzun à Aouste sur Sye : au profit du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme pour une ligne électrique, et d'une agricultrice pour une canalisation publique d'eaux pluviales et usées,
- signature d'une servitude de passage pour une ligne électrique au profit d'ENEDIS dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Valernes à Crest.

LA CCCPS : MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

I. ORGANISATION GENERALE

Zoom sur la répartition du personnel

Au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme comptait 86 agents représentant 77.27 ETP et 70.47 ETP Travaillant. Elle a à disposition, de la part de ses communes membres, 2 agents pour 0.73 ETP. La répartition par pôle de la collectivité est représentée ci-dessous.

Répartition du personnel après retraitement				
AGENTS CCCPS + mis à disposition	En agent	En ETP Poste	En ETPT Travaillant	En % d'ETP Travaillant
Encadrement	6.00	6.00	6.00	8.34%
Administration / Communication	9.20	9.20	8.50	11.81%
Développement local	4.80	3.95	3.86	5.36%
Technique	7.45	7.34	6.21	8.63%
Environnement	13.60	13.07	11.77	16.36%
Social	33.44	26.07	25.71	35.73%
Sport	1.51	1.51	1.51	2.09%
Animation	3.30	3.13	2.30	3.20%
Mutualisé	6.70	6.70	6.10	8.48%
Total :	86	76.96	71.95	100.00%
Dont Mise à Disposition accueillis :	2	0.73	0.73	

II. ADMINISTRATION GENERALE

L'activité administrative est significative à la CCCPS. Elle comprend :

- Une directrice administrative et financière
- Une juriste
- Une assistante de direction
- deux agents au service comptabilité
- deux agents au service gestion des ressources humaines,
- Un agent d'accueil
- Un agent au courrier

En 2018, à l'accueil, il a été reçu 9 583 appels téléphoniques, représentant en moyenne 38 appels journaliers.

Au courrier, il a été reçu 4 644 courriers pour les services de la collectivité dont 1 559 courriers reçus pour le service urbanisme. Ceci représente environ 19 courriers reçus par jour ouvré.

1 108 courriers ont été envoyés par voie postale dont 254 courriers envoyés pour le service urbanisme.

Zoom sur leur activité :

Les + de l'année 2018 au service Ressources Humaines :

- le bilan social pour les données 2017,
- la reprise en régie de l'association Tiss'âge (LAEP avec 3 agents à temps non complets),
- la mise en place des instances liées au personnel : Comité technique et Comité d'Hygiène, de Santé et de Sécurité au Travail
 - Ces instances se sont réunies :
 - ✓ 3 fois pour le Comité Technique (CT),
 - ✓ 2 fois pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- la mise en place des élections professionnelles en décembre 2018 pour le renouvellement des instances paritaires professionnelles,
- la saisine de la commission déontologique pour 2 agents,
- la mise en place d'un calendrier d'astreinte piscine.

III. RESSOURCES HUMAINES

Quelques repères

En 2018, le service gestion des ressources humaines comprend 2 agents pour 1.80 ETP. Il est supervisé par la directrice administrative et financière.

Le service Ressources Humaines c'est pour l'année 2018 :

- 1 256 fiches de payes établies, dont 104 bulletins d'indemnités d'élus, représentant en moyenne 105 paies par mois soit une progression de 9.79 % par rapport à l'année 2017,
- 97 déclarations aux organismes sociaux,
- 1 Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) établie pour 131 agents + 9 élus, traitée durant l'année
- 15 offres d'emplois diffusées : saisonniers, remplacements, renforcement temporaire, une directrice adjointe aux services techniques et une directrice administrative et financière
- 352 arrêtés du président (37 arrêtés pour maladie/accident de service ; 218 pour le régime indemnitaire ; 36 pour mise en application des carrières des agents (reclassement, avancement, ...) ; 12 pour changement de statut (stagiairisation, titularisation, reprise ancienneté) ; 26 pour changement temporaire de position (temps partiel, maternité, congé parental, disponibilité) ; 7 arrêtés pour les arrivées et départs (mutation, détachement, licenciement, retraite) ; 16 divers (régie, délégation signature, élections paritaire, ...),
- 4 dossiers de reprise des services antérieurs ont été traités,
- concernant la retraite :
 - 3 dossiers de Droit à l'information (DAI) ont été transmis au service retraite du CDG 26,
 - 2 dossiers de retraite instruits avec départ fin 2018 et mi 2019,
- 82 déclarations auprès de la CPAM ou de notre assureur pour maladie, accident de travail, maternité,
- la formation (53 agents ont suivi une formation représentant 197 jours de formation),
- la gestion des astreintes (calendrier, intégration dans les payes),
- le budget.

Mouvements de personnel

La collectivité a établi 146 contrats :

- dont 14 contrats pour vacances de postes (suite à renouvellement de contrat, à recrutement, à reprise en régie),
- dont 58 contrats vacataires,
- dont 7 contrats saisonniers,
- dont 67 remplacements / surcharge activité / compléments temps travail,
- dont 7 contrats aidés.

La collectivité a enregistré 13 départs pour :

- la retraite : 1,
- mutation : 1,
- licenciement : 1,
- contrats arrivés à son terme : 8,
- arrêts de contrat en cours : 2.

Zoom sur le statut et catégorie des agents

Au 31 décembre 2018, les effectifs de la collectivité sont identifiés comme suit :

Tableau des effectifs au 31/12/2018 83 emplois 76.67 ETP emplois budgétaires	Tableau des effectifs		83 agents	76.67 ETP
	Emplois non pourvus / vacants :		9 agents	8.58 ETP
	Titulaire permanents :		43 agents	41.25 ETP
	contractuels permanents :		27 agents	20.85 ETP
	agents non travaillés :		4 agents	3.74 ETP
	emplois partiellement non couverts :			2.25 ETP
	Emplois pourvus :		74 agents	68.09 ETP
	Emplois non permanents :		10 agents	8.14 ETP
	TOTAL EFFECTIF au 31/12/2018 :		84 agents	76.23 ETP
	Agents MàD accueillis :		2 agents	0.73 ETP
TOTAL :		86 agents	76.96 ETP	

Les agents de la collectivité sont répartis selon les statuts et les catégories statutaires suivants :

	2016	2017	2018
Stagiaires	2	5	6
Fonctionnaires	32	33	39
Fonctionnaire Détaché			1
CDI Droit public	4	4	6
CDD Droit public	13	19	21
CDD Droit privé	26	15	11
<i>Dont CAE</i>	17	8	
<i>Dont EAV</i>	9	7	3
<i>Dont PEC</i>			7
<i>Dont Apprentissage</i>			1
TOTAL	77	76	84
MàD accueillis	2	1	2

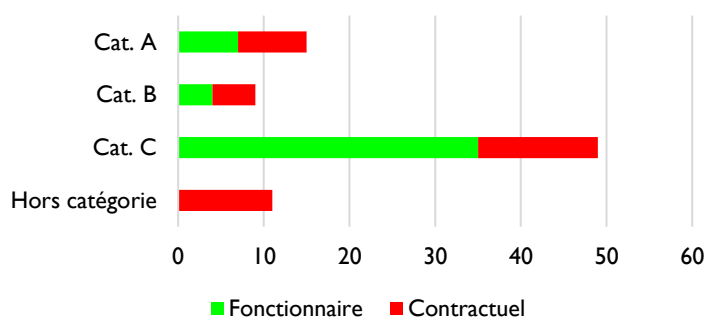
Courant 2018, la collectivité a :

- 6 agents stagiairisés (fin de 3 contrats aidés, fin de 3 CDD de Droit Public),
- 6 fonctionnaires supplémentaires (5 titularisations + 2 mutations arrivées – 1 mutation départ),
- 2 CDI supplémentaires (reprise en régie du service LAEP),
- 2 CDD de droit public supplémentaires (fin d'un contrat aidés + 1 pour la reprise en régie LAEP),
- 4 Contrats Aidé en moins (3 agents mis en stagiairisation et 1 agent en contrat de droit public).

Au total, la collectivité a embauché 8 personnes (4 personnes sur vacances de poste + 3 personnes pour la reprise en LAEP (reprise en régie du personnel d'une association + 1 personne en remplacement d'un agent parti en disponibilité).

	Fonctionnaire	Contractuel
Catégorie A	7	8
Catégorie B	4	5
Catégorie C	35	14
Hors catégorie		11
TOTAL	46	38
MàD accueillis - Cat. A+C	2	

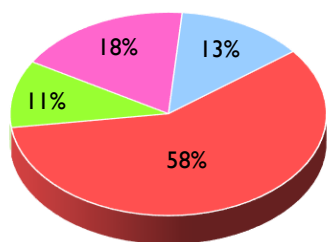
Répartition 2018 des agents par statuts et par catégorie



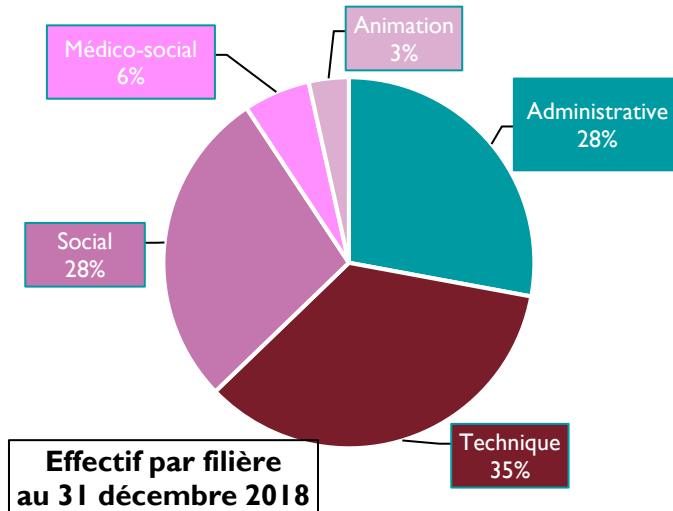
En 2018, la catégorie A est plus représentée en filière Administrative (11 agents sur 15) ; la catégorie C est plus représentée, à égalité, en filière, technique et sociale (18 agents sur chacune des deux filières sur 49).

Les agents « hors catégorie » sont ceux ayant un contrat de droit privé (PEC, Emploi avenir ou Apprentie). En 2018, la collectivité a signé un contrat d'apprentissage pour 2 années.

Répartition par catégorie statutaire au 31 décembre 2018



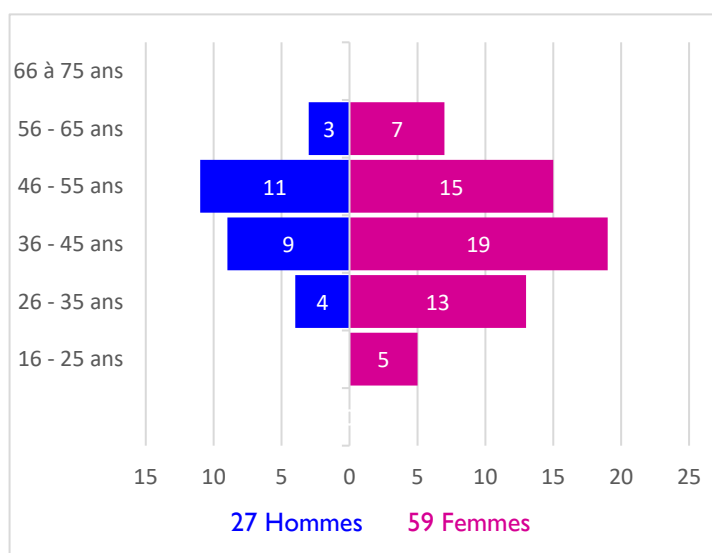
■ Hors catégorie ■ Cat. C ■ Cat. B ■ Cat. A



Effectif par filière au 31 décembre 2018

Zoom sur les effectifs par tranche d'âge

La présentation des 86 agents de la collectivité par sexe et par tranche d'âge de 10 ans est la suivante au 31 décembre 2018 :

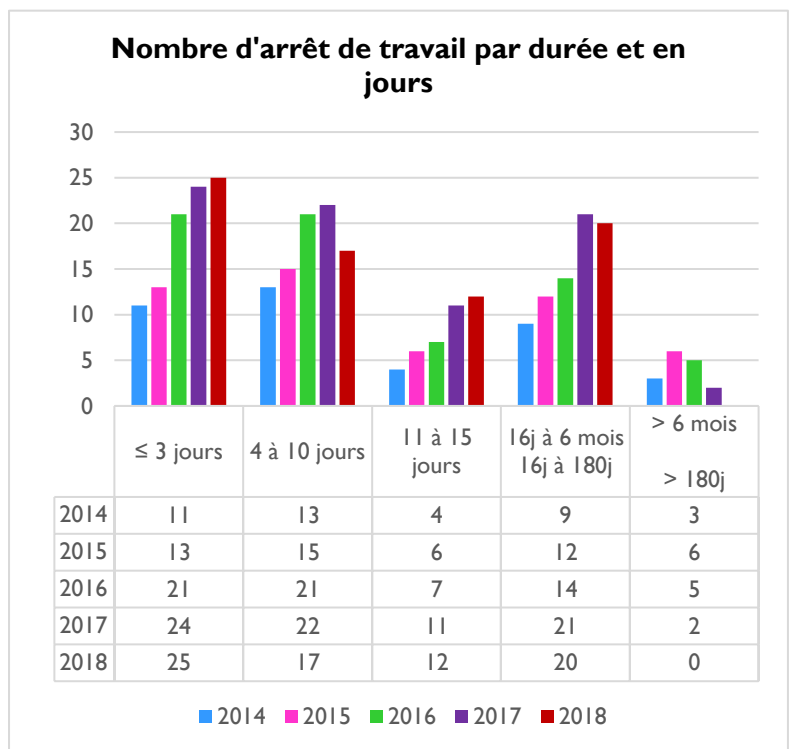
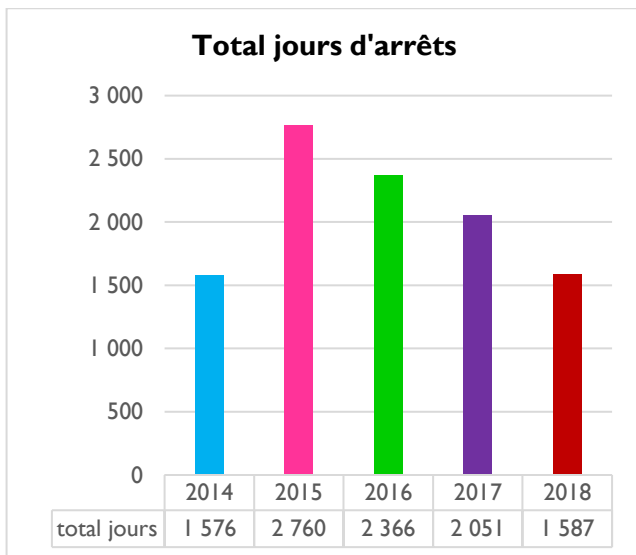


Arrêts de travail

En 2018, 49 agents ont eu un arrêt de travail.

Le nombre de jours d'arrêt de travail continue de diminuer en 2018, avec une régression de 22.6 % par rapport à 2017. Dans les répartitions par durée, les nombres d'arrêts sont en diminution pour les durées entre 4 et 10 jours. Il est constaté une disparition des congés longue durée, longue maladie et disponibilité d'office.

Dans les répartitions par typologie, les congés pour maladie ordinaire diminuent de 22.6%.

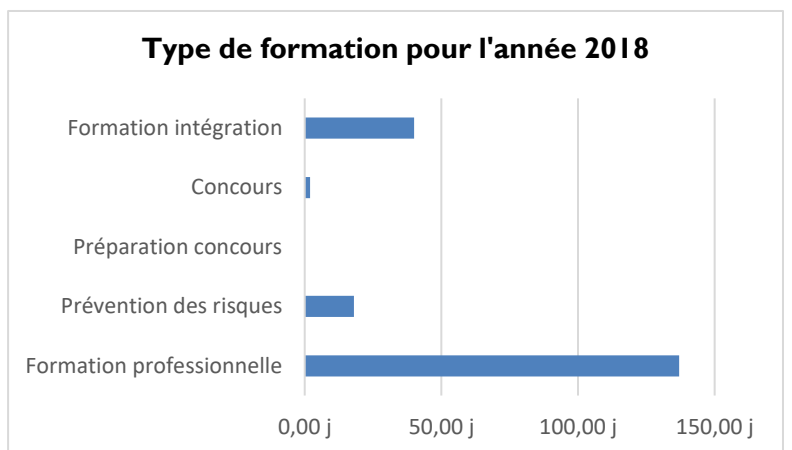
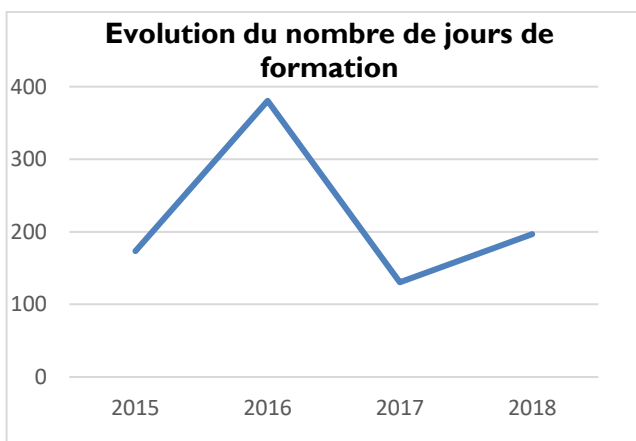


Zoom sur les jours de formation

En 2018, 53 agents sont partis en formation, représentant 197 jours de formation dont la ventilation est évoquée ci-dessous. La collectivité a accueilli 3 formations en intra pour 27 agents.

Le centre de formation principal est le CNFPT (formation professionnelle + 1 formation en intra + préparations aux concours / examens).

Le pic de 2016 (380.50 jours de formation) est dû au nombre de jours de formation dispensés pour la prévention des risques (175 jours).

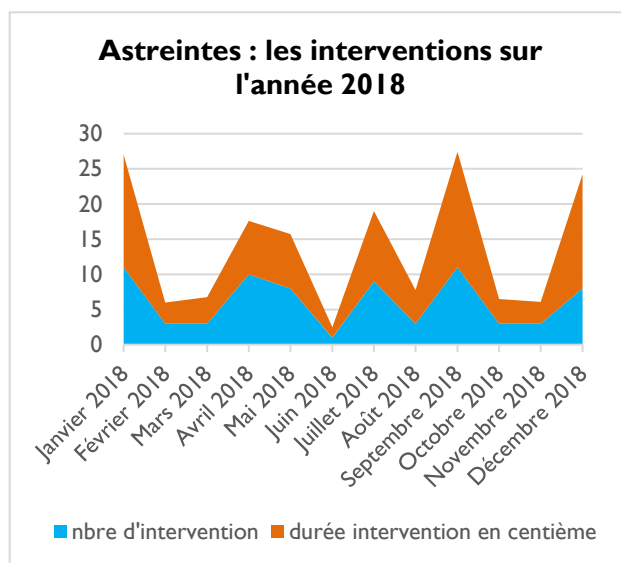
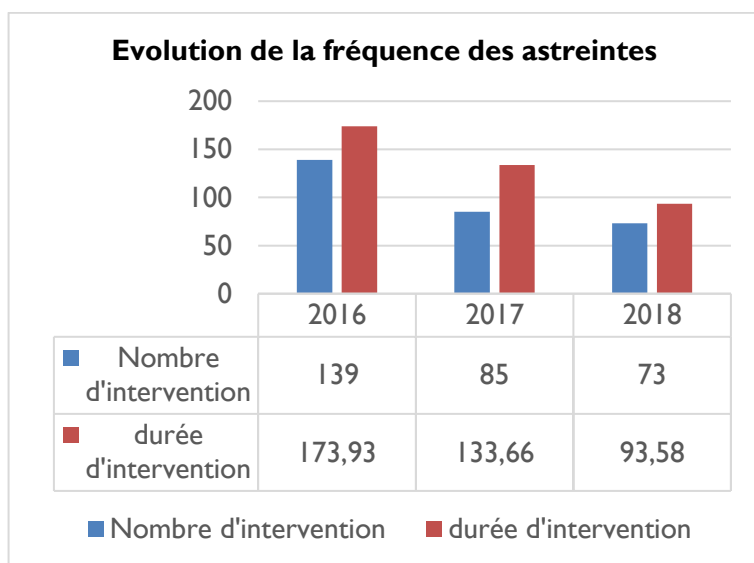


Zoom sur les astreintes

L'équipe des astreintes est composée de 5 cadres et de 7 agents d'exploitation. Le planning de permanence est hebdomadaire. L'équipe composée de 2 agents commence le vendredi à 16h30 jusqu'au vendredi suivant 8h00.

Un planning d'astreinte piscine a été mis en place pour l'été 2018. Il comprenait les 3 agents du service bâtiment qui se sont relayés en cas de problème. Une intervention est à noter.

En 2018, les agents d'exploitation ont effectué 73 interventions représentant 93.58h dont la majorité a été réalisée sur la plage de jour. Nous constatons une baisse du nombre d'interventions depuis 2016, au vu des nombreux travaux réalisés et des mises aux normes effectuées.



IV. FINANCES

Quelques chiffres clés au service comptabilité :

- En 2018, le service comptabilité comprend 2 agents. Il est supervisé par la DAF.
- 2 656 mandats de paiement et 1 127 titres de recettes,
- 10 régies de recettes et 5 d'avances,
- 38 nouveaux marchés publics auxquels il faut ajouter le suivi des marchés en cours,
- suivi des subventions :
 - A verser : 22 bénéficiaires pour 491 303 €
 - A recevoir : Fonctionnement pour 371956 € - Investissement pour 553 046 €
- déclarations : 2 FCTVA et 5 TVA,
- 1 budget principal et 6 budgets annexes.

Les évolutions du service financier :

- dématérialisation des documents budgétaires,
- dématérialisation des avis des sommes à payer,
- gestion des régies en compte de dépôt de fonds individuels avec dématérialisation des moyens de paiement par carte bancaire TIPI, CESU dématérialisés,
- mise en place des cartes d'achat.

Compte administratif 2018 du Budget principal

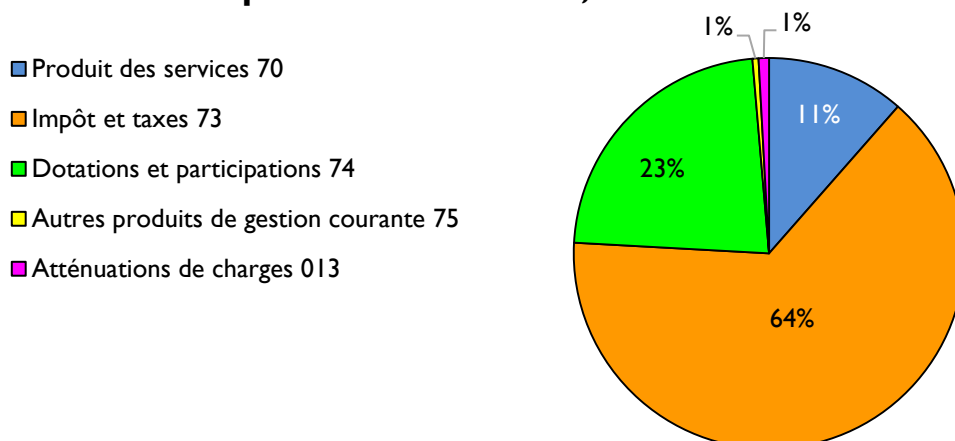
	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 967 123,13	8 362 569,89
Dépenses	4 405 471,32	8 376 609,84
Résultat 2018	- 2 438 348,19	- 14 039,95
Report antérieur	639 623,62	2 367 074,67
Résultat de clôture 2018	- 1 798 724,57	2 353 034,72
Restes à réaliser	663 028,79	
Résultat net	- 1 135 695,78	2 353 034,72
Affectation du résultat	1 135 695,78	- 1 135 695,78
Résultat à reporter de 2018 sur 2019	- 1 798 724,57	1 217 338,94

Le fonctionnement par services ou fonctions :

Compte Administratif 2018		
Fonctions	Section de Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Services généraux des administrations (f0)	3 201 038,75	5 199 298,12
Sport (f4)	795 858,88	177 627,89
Jeunesse (f4)	425 416,05	195 167,40
Famille (f6)	1 040 473,69	618 705,87
Logement (f7)	50 105,90	20 205,00
Déchets (f8)	2 144 215,43	1 959 711,00
Actions économiques (f9)	719 501,15	191 854,24
Total exercice	8 376 609,84	8 362 569,89
Résultat d'exercice		- 14 039,95
Résultat antérieur reporté		2 367 074,67
Résultat de clôture		2 353 034,72

Evolution des recettes de fonctionnement

Les produits courants 8,197 M d'€



Les produits de service : activités régie, reversement OM et diverses prestations.

Impôts et taxes : les 4 taxes (foncier bâti, foncier non bâti, CFE, taxe habitation), plus la TEOM, la taxe de séjour ...

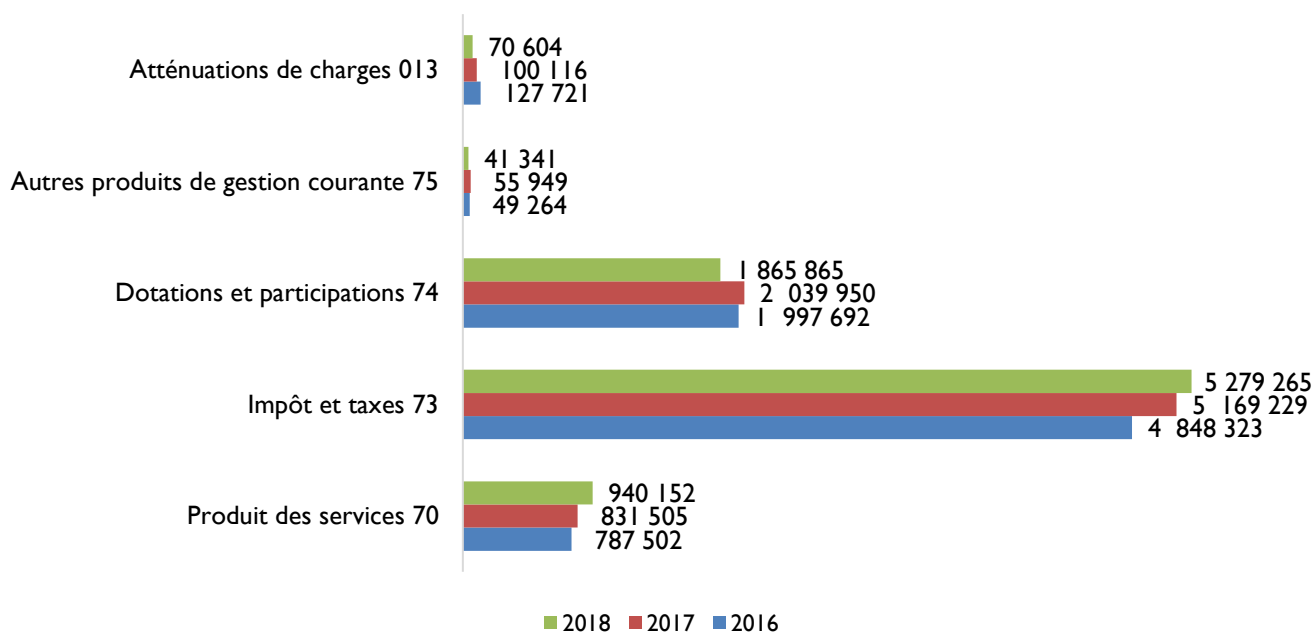
Dotations et participations : dotation intercommunale et de compensation.

Atténuation de charges : reversement indemnités journalières.

Deux éléments nouveaux en 2018 :

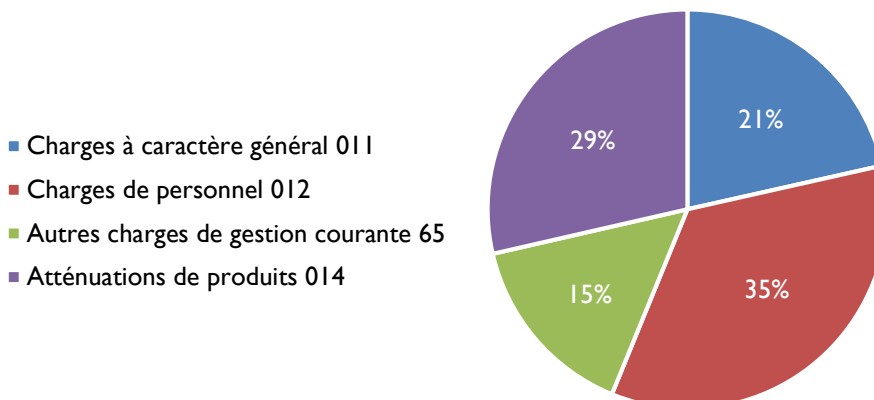
- le chapitre 74 « dotations et participations » accuse la plus forte baisse - 8.53 % en raison de la baisse des emplois aidés et de la DGF.
Conséquence : le poids des dotations baisse avec un impact sur la fiscalité et les produits des services.

Evolution des recettes entre 2016 et 2018 en €uro



Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes 7,668 M d'€



Charges à caractère général : combustibles, alimentation, diverses fournitures et petits équipements.

Charges de personnel

Autres charges de gestion courante : subventions.

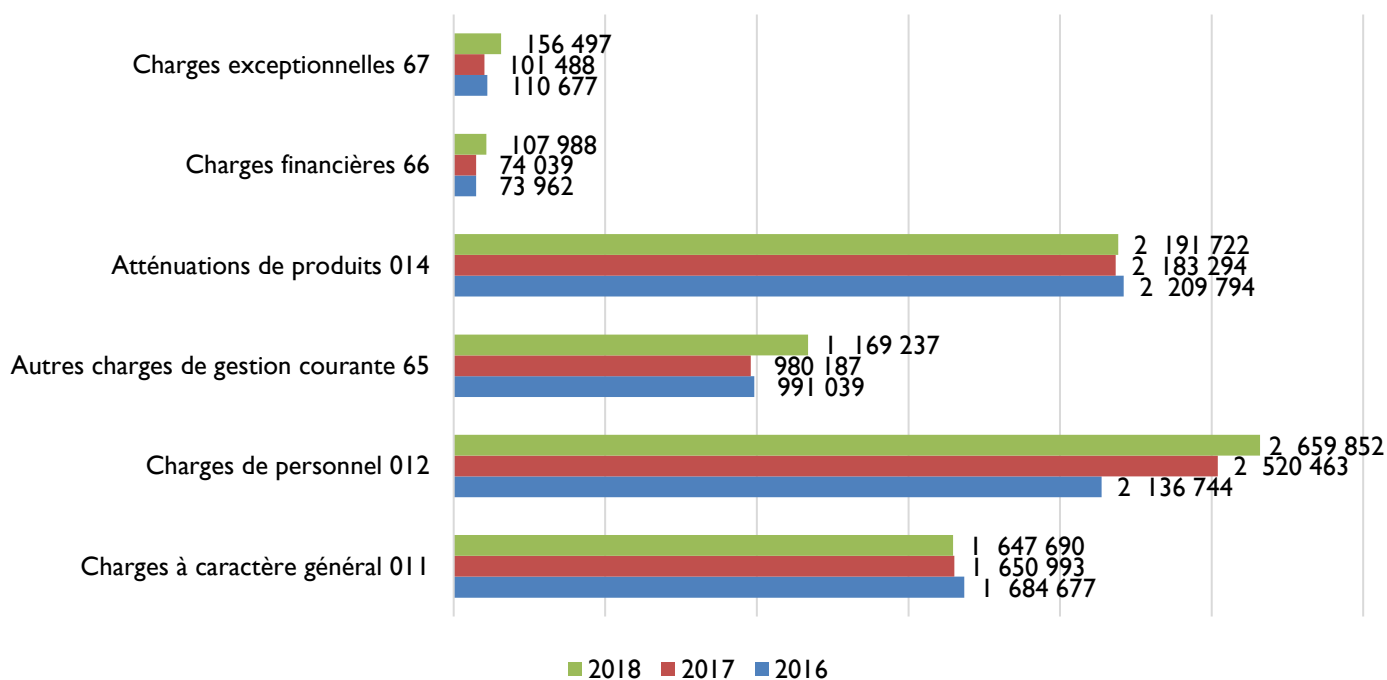
Atténuation de charges : attributions de compensation reversées et FNGIR.

Hormis les charges de personnel, l'évolution de l'ensemble des autres postes est maîtrisée.

L'évolution des charges de personnel s'explique essentiellement par la reprise d'activité :

- de la crèche d'Aouste sur Sye, avec la transformation de contrats CAE,
- les remplacements de longue maladie
- l'évolution des missions (service technique et administratif).

Evolution des dépenses entre 2016 et 2018



L'investissement

Les principaux programmes d'investissement 2018 :

- opération la Vélodrome : 540 000 €,
- opération ALSH Sainte Euphémie : 630 000 €,
- bâtiment des Services Techniques : 440 000 €,
- réseau fibre optique avec ADN : 390 000 €,
- opération de programme CSE : 115 000 €,
- équipements sportifs : 50 000 €,
- ronds points de la clarette : 40 000 €,
- acquisition de VAE : 30 000 €,
- études centre aquatique : 170 000 €,
- APD ou APS à vérifier des Bosquets : 20 000 €.

Détail par opérations

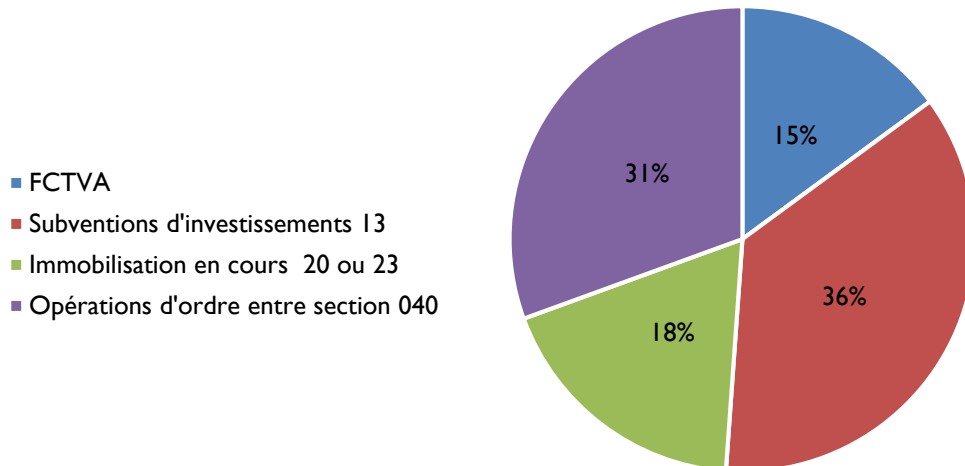
Les opérations d'investissement

Compte Administratif 2018		
Fonctions	Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes
Administratif	183 015,88	181 557,06
Déchets	463 139,92	162 527,15
Social	323 130,92	200 994,02
Sport	1 373 743,72	844 396,58
Tourisme – Vélodrome	587 996,23	55 045,12
Energie	197 296,80	5 418,00
Aménagement de l'espace - ADN	499 248,36	0,00
Autres opérations	30 099,26	15 516,64
Opération CSE 2016-01	115 501,82	12 653,97
Opération Ste Euphémie 2017-01	632 298,41	489 014,59
Total exercice	4 405 471,32	1 967 123,13
Résultat d'exercice		- 2 438 348,19
Résultat antérieur reporté		639 623,62
Résultat de clôture		- 1 798 724,57

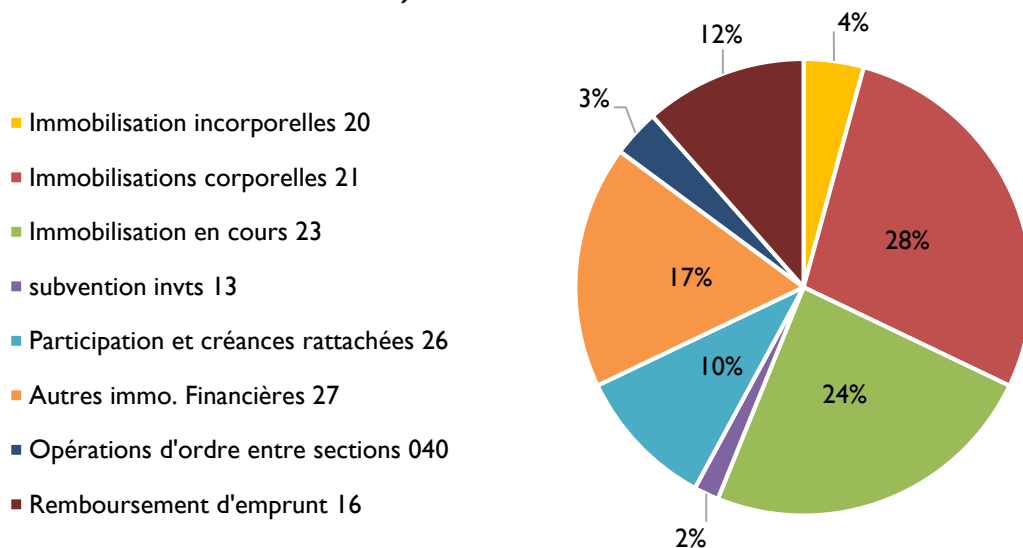
Les équilibres financiers 2018 hors opérations d'ordre

- la collectivité en 2018 n'a pas mobilisé d'emprunt, et elle a toutefois renégocié sa dette pour environ 500 000 €. Les recettes suite aux dotations aux amortissements s'élèvent à 442 600 €,
- la collectivité va affecter 1 135 696 € de son excédent de fonctionnement à l'investissement.

Les recettes réelles d'investissement 1,008 M d'€



Dépenses réelles d'investissement 3,759 M d'€

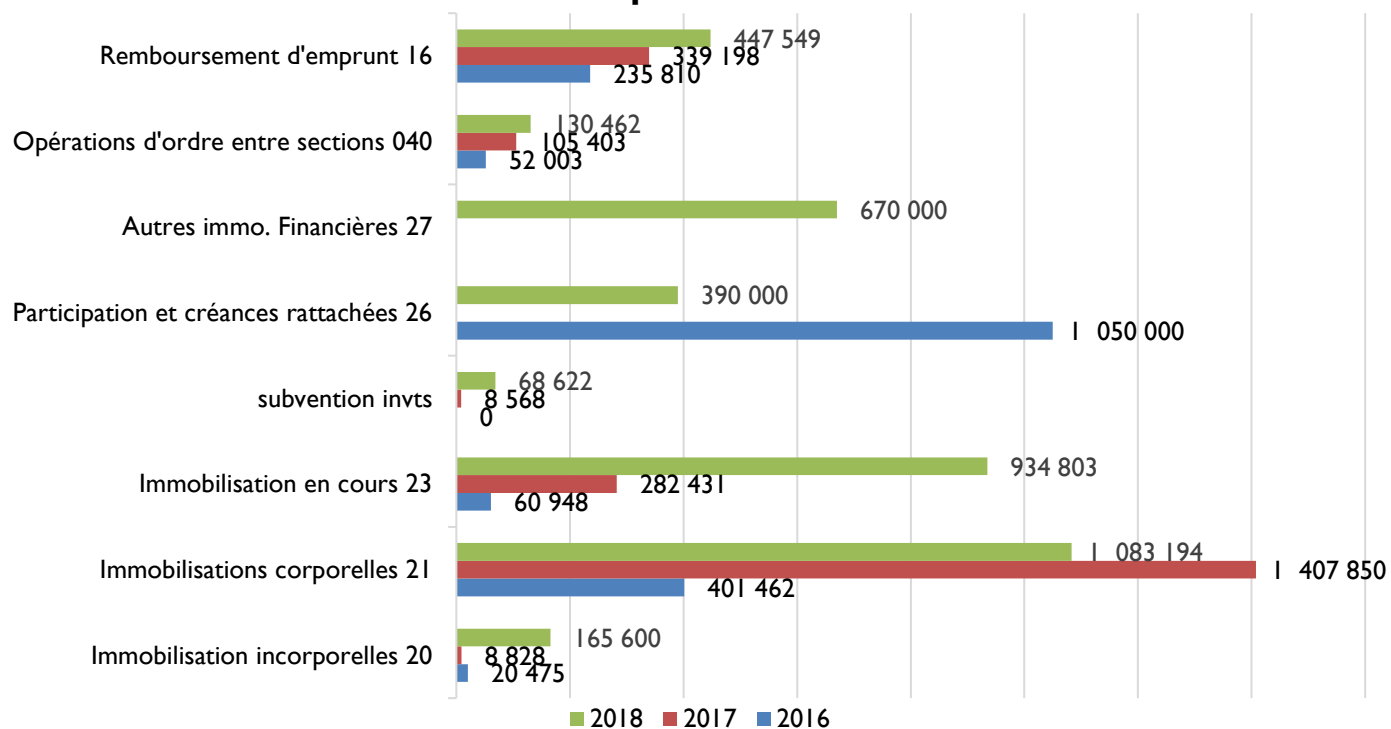


Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'élève 2 438 348€ pour l'exercice. Compte tenu de l'excédent reporté de 2017 de 639 623 €, le déficit cumulé est de 1 798 725 €.

Evolution des dépenses d'investissement

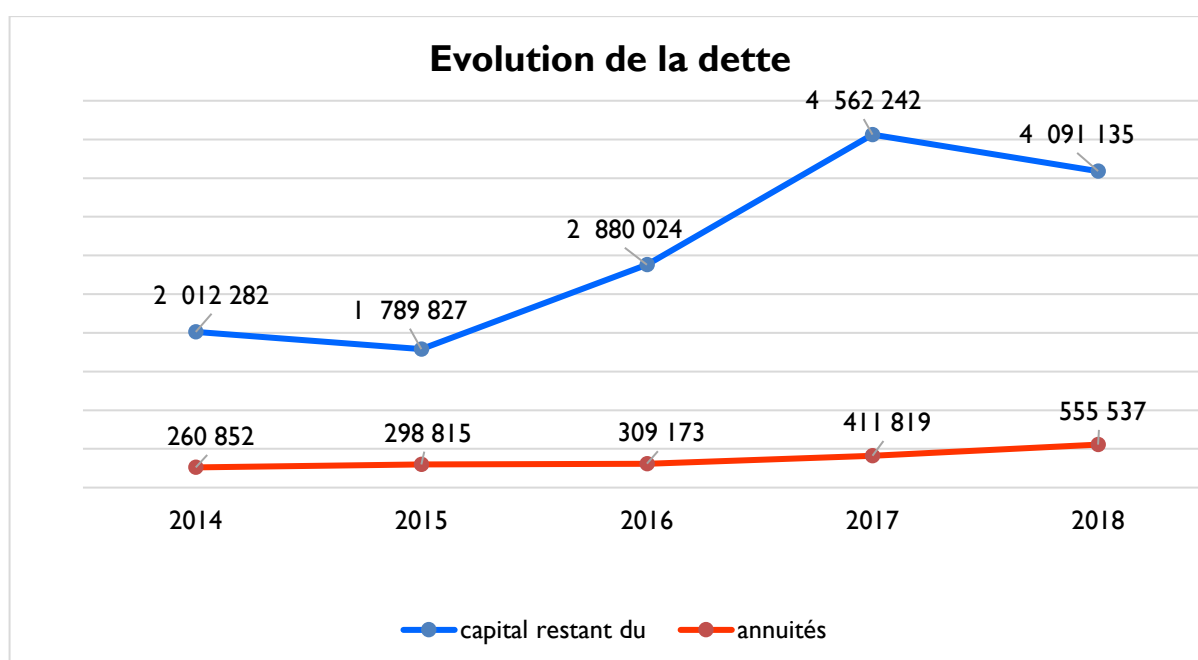
- en dépenses, l'année 2018 a été marquée par un programme d'investissement très important, il s'agissait de continuer les projets lancés en 2017 (ALSH Ste Euphémie, Bâtiment des Services Techniques, la vélodrome, le réseau fibre optique...),
- en 2018, afin de permettre aux budgets SPIC (centre aquatique et énergies renouvelables) de fonctionner, la communauté a fait l'avance de 670 000 € au compte 27.

Evolution des dépenses d'investissement



L'encours de la dette

- Au 31/12/2018, la dette de la collectivité s'élève à 4,050 M€.
- Le ratio d'endettement est le taux d'endettement rapporté à la capacité d'autofinancement nette. La capacité d'autofinancement nette est négative.



Vu d'ensemble

La capacité d'autofinancement est en nette baisse pour 2018. Cette situation a pour conséquence de dégrader la capacité de désendettement de la communauté à 13.6 années au lieu de 5.7 années sur l'exercice 2017.

La capacité d'autofinancement nette devient négative. La situation est donc à surveiller.

Année	2015	2016	2017	2018
Soldes intermédiaires de gestion				
Produits courants	7 805 531 €	7 810 502 €	8 196 749 €	8 197 227€
Charges courantes	6 742 599 €	7 022 254 €	7334 937 €	7 668 501€
EBE	1 062 932 €	788 248 €	861 812 €	528 726 €
Solde financier	- 76 360 €	- 73 962 €	74 039 €	-107 988 €
Solde Exceptionnel	- 17 342 €	- 39 951 €	8 118 €	-121 617 €
Capacité d'autofinancement brute	969 230 €	674 335 €	795 891 €	299 121 €
Remboursement en capital	199 629 €	235 210 €	337 781 €	447 549 €
Capacité d'autofinancement nette	769 600 €	439 125 €	458 110 €	-148 428 €

Les ratios

Dépenses réelles de fonctionnement /population Mesure le poids du service rendu	470,08 €/hab.
Produits des impositions directes /population Mesure l'importance de recettes fiscales	323,62 €/hab.
Recettes réelles de fonctionnement/population Mesure des moyens financiers récurrents	502,50 €/hab.
Dépenses d'équipement brut/population Mesure l'effort d'équipement	161,95 €/hab.
Encours de la dette/population Mesure le niveau d'endettement	250,79 €/hab.
DGF (741)/population Mesure les principales dotations de l'état	53,35 €/hab.
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement mesure volumétrie de l'endettement	49,91 %
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement Mesure le poids de l'investissement dans le budget	32,23 %

Les budgets annexes vue d'ensemble

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
Recettes	2 494 338	141 429	2 733 467
Dépenses	2 358 817	840 090	2 137 735
Résultat 2018	+135 521		595 732

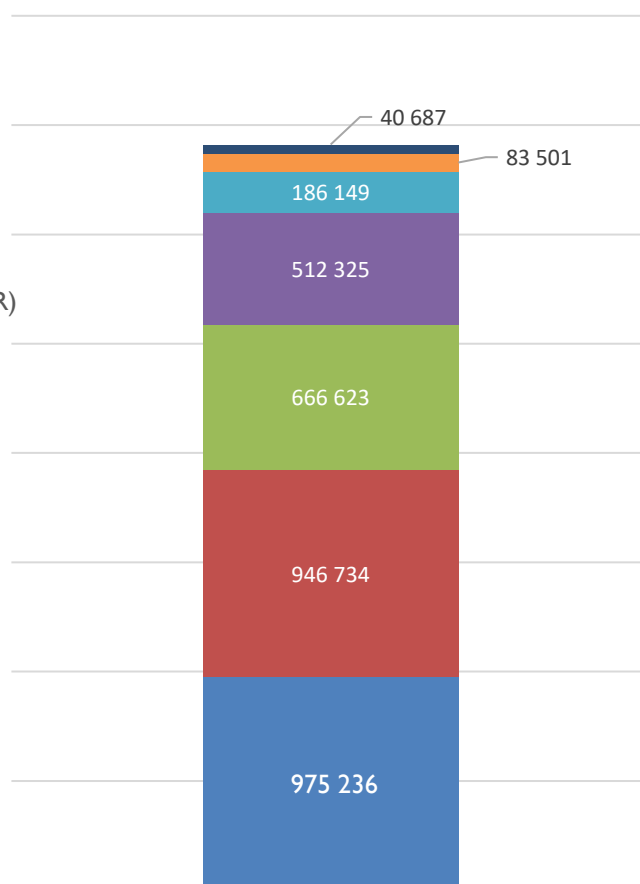
6 Budgets Primitifs ANNEXES :

- Stations d'épuration,
- Bureaux Industriels et Economiques,
- 2 zones d'activités : L'Ecoparc du Pas de Lauzun et Les Valernes
- 2 budgets SPIC : centre aquatique et énergies renouvelables.

Focus sur la fiscalité :

Produit fiscal avant reversement 3 423 M d'€ 2 101 M d'€ reversés aux titres des attributions de compensations

- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Taxe foncière (TF)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Taxe d'habitation (TH)



La fiscalité sur les ménages représente 49,5 % des recettes fiscales.

La fiscalité professionnelle représente 50,5% des recettes fiscales.

Taux d'imposition

Année	TAUX		
	2016	2017	2018
Taxe d'habitation (TH)	4,06	4,45	4,45
Taxe foncière (TF)	3,76	3,9	3,9
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	10,71	10,71	10,71
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Unification progressive des taux de CFE		25,5

Taxe enlèvement des ordures ménagères

Communes	2016	2017	2018
Aouste sur Sye	9,52	9,31	9,11
Mirabel et Blacons	9,52	9,31	9,11
Piégros la Clastre	9,52	9,31	9,11
Communes CPS	12,4	11,21	10,05
Crest	8,34	8,53	8,72
Montant perçu	1 519 977 €	1 542 362 €	1 559 257 €
Aires naturelles	15 €	15 €	15 €
Camping	20 €	20 €	20 €

V. SERVICE TECHNIQUE

Organisation interne

Il y a 36 bâtiments ou espaces sportifs à entretenir et 9 STEP.

Effectif présent au 31 décembre 2018 : 21 agents

- une Directrice des Services Techniques,
- une adjointe à la Directrice des Services Techniques a été recrutée et est arrivé dans le service le 16/04/2018 pour mettre en place les missions suivantes :
- une secrétaire,
- un technicien principal pour :
 - la gestion opérationnelle du service technique,
 - des contrôles règlementaires sur les équipements sportifs, bureaux économiques et accueil petite-enfance,
 - des contrôles périodiques sur les véhicules légers et poids lourds,
- un agent de maîtrise pour la gestion opérationnelle des ordures ménagères,
- 3 agents au service espaces verts,
- 3 agents au service bâtiments,
- 4 agents au service ordures ménagères,
- 4 agents en déchèteries (3.5 ETP),
- 2 agents au service mutualisé pour les petites communes (1.5 ETP).

Les missions du service

Travaux et entretien sur les Bâtiments intercommunaux (dépannages, maintenance... et gros travaux) :

- il vérifie la conformité règlementaire par vérifications périodiques ou diagnostics et adapte, suivant les besoins, les installations au fonctionnement des occupants ou des usagers,
- il assure l'entretien des différents bâtiments intercommunaux : techniques, sportifs, culturels, administratifs, petite enfance... Pour ce faire, le service de nettoyage et entretien des bâtiments assure la gestion des stocks des produits d'entretien (y compris produits spécifiques pour le secteur de la petite enfance), du matériel et les relations avec les prestataires de services,

- il effectue des travaux en régie d'importance, comme la mise en conformité liée à l'accessibilité et la mise en valeur du patrimoine bâti de la collectivité.

Travaux d'entretien des espaces verts :

Le service espaces verts protège, développe et promeut le patrimoine végétal et paysager de l'intercommunalité :

- entretien des équipements sportifs :
 - 3 terrains de foot,
 - 1 terrain de rugby,
 - espaces verts des bâtiments d'intérêt économique et des équipements sportifs, petite enfance et administratifs (Tennis Crest, Tennis Aouste sur Sye, Tennis Saillans, foot Saillans, Gymnase Piégros la Clastre, gymnase Chareyre, ALSH Crest, Crèche Aouste sur Sye, Crèche Crest, Crèche Piégros la Clastre, BIE Harmonie, ...),
- entretien des espaces verts de la STEP de Saillans,
- entretien des espaces verts de la ZA des Tuilières à Saillans,
- entretien du Mémorial d'Espenel.

Les travaux réalisés en régie ou par des prestataires extérieurs en 2018

Entretien des bâtiments tels que : crèches, relais d'assistantes maternelles, équipements sportifs, bâtiments en location aux entreprises :

- foot synthétique Crest :
 - Entretien courant en régie par le service espaces verts,
 - Changement des filets et d'attaches,
 - Remplacement des poubelles cassées,
 - Programme de remplacement de l'éclairage vieillissant du terrain de foot synthétique en vue d'optimiser les consommations mais également permettre au club de maintenir un niveau de compétition en E4. Le montant des travaux pour cette prestation s'élève à 43 188,00 € :
 - ✓ aucune subvention pour ce projet : autofinancement CCCPS,
 - ✓ incluant la mise aux normes de l'armoire électrique de commande existante pour l'éclairage du foot,
 - ✓ incluant la maintenance de l'installation pendant 3 ans,
 - ✓ incluant un forfait de dépannage,
 - ✓ incluant la visite annuelle de maintenance préventive de l'installation,
 - ✓ incluant la visite intermédiaire de fonctionnement de l'installation,
 - ✓ incluant le renouvellement préventif des sources lumineuses,
- Bâtiment de stockage et atelier pour les services techniques :
 - Fin des Travaux et Mise en service en octobre 2018 : 620 255.18 € HT intégrant les études préalables aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les contrôles externes réglementaires tels que CSPA et bureau de contrôle technique, les travaux proprement dits.
- Rugby Crest :
 - Engazonnement et entretien annuel avec plan de fumure : ST en régie
 - Traçage pour les matchs :
 - ✓ 1/2 journée par semaine à 1 ETP de décembre à février.
 - ✓ 1 jour et demi par semaine à 2 ETP de février à juin puis de fin août à décembre.
- Piscine Crest :
 - Entretien courant pendant la saison d'ouverture en régie :
 - ✓ 1 ETP agent d'avril à début juin pour la mise en service,
 - ✓ 1 ETP agent de début juin à fin août en période de fonctionnement.

- Ceci implique également :
 - ✓ la mise en eau préalable avec le nettoyage des bassins et des lignes d'eau,
 - ✓ la désinfection des plages, des margelles et des pédiluves,
 - ✓ l'entretien des filtres, du système de filtration et de dosage,
 - ✓ l'approvisionnement en produits d'entretien courant.
- Programme budgétaire prévisionnel pour 2019 : changement des filtres à diatomées.
- Lancement d'un marché pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien et de filtration de la piscine pour la saison 2019.
- DOJO de Crest :
 - Mise en place d'un sac de frappe avec potence : 800.00 €.
- Tennis de Crest :
 - changement des filets,
 - changement des poubelles endommagées,
 - changement des ampoules de l'éclairage des terrains par l'entreprise NIVOT : 3 500 € annuel
 - démoussage bi-annuel,
 - demande d'autorisation à la Ville de Crest d'enlever les haies pour limiter l'entretien (réduction budgétaire sur les coûts d'entretien) et éliminer la rétention d'humidité créée par les haies sur les terrains.
- Boulodrome de Crest :
 - travaux de réfection de l'éclairage entier : 2 923.20 €,
 - maintenance chaudière : 220,00 €,
 - achat de chariots pour déplacer les tables et les chaises dans la salle de réception : 450 €,
 - vérification électriques : 353,11 €,
 - vérification gaz : 42,11 €,
 - vérifications annuelles Extincteurs : 445,38 €,
- Gymnase Rif de Blanc – Piégros la Clastre :
 - nettoyage et maintenance annuels des onduleurs : 900 € annuel
- Foot d'Aouste sur Sye :
 - changement des filets,
 - changement des poubelles endommagées,
 - Achat de cages de foot amovibles pour 6 500 € (les cages de foot existantes présentaient des signes de vieillesse)
 - ✓ avec un dispatching 1 à Crest,
 - ✓ 1 à Aouste,
 - ✓ pour permettre que les U17 et U19 puissent jouer sur demi-terrain à l'entraînement.
 - engazonnement du terrain et mise en œuvre d'engrais pour densification,
 - entretien courant en régie des terrains d'honneur et d'entraînement : débroussaillage, tonte, nettoyage des regards d'eau pluvial, élagage...,
 - traçage des terrains : 1 jour et demi à 2 ETP par semaine.
- Tennis d'Aouste sur Sye :
 - démoussage biannuel printemps et automne,
 - mise en place de régulateurs pour filets : 53,40 €,
 - remplacement des filets de tennis : 274,56 €,
 - réparation filets et grillage d'enceinte : 166,99 €,
 - réparation serrurerie : 46,88 €,
 - contrôle légionnelle : 59,79 €,
 - vérifications annuelles extincteurs : 25,63 €.

- Tennis Saillans :
 - entretien estival des espaces verts en régie CCCPS,
 - démoussage bi annuel printemps et automne,
 - les travaux de réfection du court de tennis n°1 ont été mis au budget 2019 pour un montant de travaux prévisionnel de 61 000 euros comprenant la réfection totale du court et la mise en accessibilité de l'accès.
- Crèche de Crest :
 - entretien du bac à sable,
 - mise en place de voiles d'ombrage sur pergola,
 - diverses interventions d'entretien et de maintenance en régie,
 - projet d'extension de la Crèche : programme de réalisation des travaux avec démarrage en avril 2019.
- Crèche d'Aouste sur Sye
 - entretien du bac à sable,
 - mise en place des voiles d'ombrage,
 - diverses interventions d'entretien et de maintenance en régie,
 - rénovation totale du sol de la crèche en aout 2018 pour un montant de 16 423.82 €.
- Crèche de Piégros la Clastre
 - entretien du bac à sable,
 - mise en place de voile d'ombrage.

VI. MUTUALISATION DES MOYENS

a. Services techniques mutualisés

Le Service technique mutualisé a pour missions, l'entretien des espaces communaux, l'entretien des cimetières communaux, la gestion des petits travaux, l'entretien des espaces verts et la logistique pour les fêtes et cérémonies, ... Il comprend 1,5 ETP mis à disposition des maires avec le matériel et les véhicules adaptés au service.

Le dispatching des heures a été modifié depuis 2014, sur demande des élus en 2018 et comme suit :

- Aurel diminue les heures d'agent de 15 heures,
- Chastel Arnaud augmente les heures d'agent de 30 heures,
- La Chaudière augmente les heures d'agent de 30 heures,
- Saint Benoit en Diois diminue les heures d'agent de 160 heures,
- Saint Sauveur en Diois augmente les heures d'agent de 30 heures,
- Véronne augmente les heures d'agent de 50 heures.

De grosses réparations ont été réalisées en 2018 pour un montant de 6180 euros dont l'idée première était de sabler et repeindre le véhicule pour le maintenir dans un état de propreté et éviter l'usure prématurée de la carrosserie. La proposition a été faite de reporter cette dépense en 2019. Cette proposition a été validée par les élus et les travaux seront programmés pendant les congés de l'agent en Juillet 2019.

b. L'urbanisme

Démarrage du service le 12 mars 2015 avec un instructeur à temps complet et une secrétaire à temps partiel.

Répartition temps de travail 2015

Estimé

- 100 % Instructrice,
- 30 % Secrétariat,
- 5 % Encadrement.

Le service a évolué à partir de fin 2016 avec deux instructrices à temps partiel et une secrétaire à temps partiel conservée.

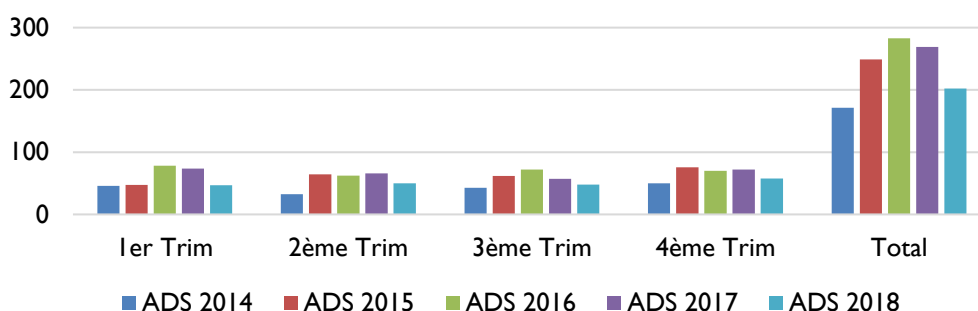
La Répartition du temps de travail depuis 2017 n'a pas été modifiée et a été calculée par rapport à l'évolution du service entre 2015 et juin 2017, ce qui a entraîné la modification de l'annexe 2 de la convention régissant la composition du service mutualisé comme suit :

Poste Occupé	Temps de travail annuel
Secrétariat	642 heures soit 0,4 ETP
Instructeur Application du Droit des Sols (ADS)	2 249 heures soit 1,4 ETP

Evolution des équivalents permis de construire (EPC) depuis 2014 :

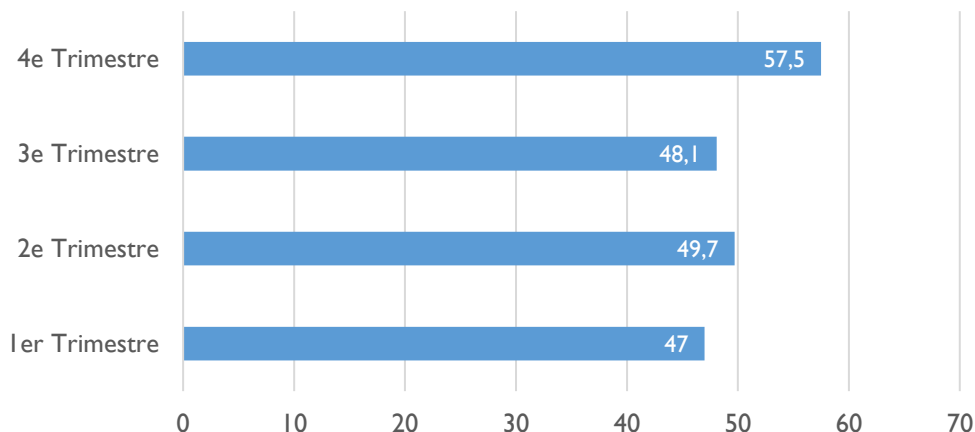
	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	Total
ADS 2014	45,7	32,7	43,0	49,7	171,1
ADS 2015	47,2	64,5	61,7	75,6	249,0
ADS 2016	78,0	62,4	72,2	70,1	282,7
ADS 2017	73,8	66,1	57,0	72,2	269,1
ADS 2018	47	49,7	48,1	57,5	202,3

Evolution équivalents permis de construire de 2014 à 2018



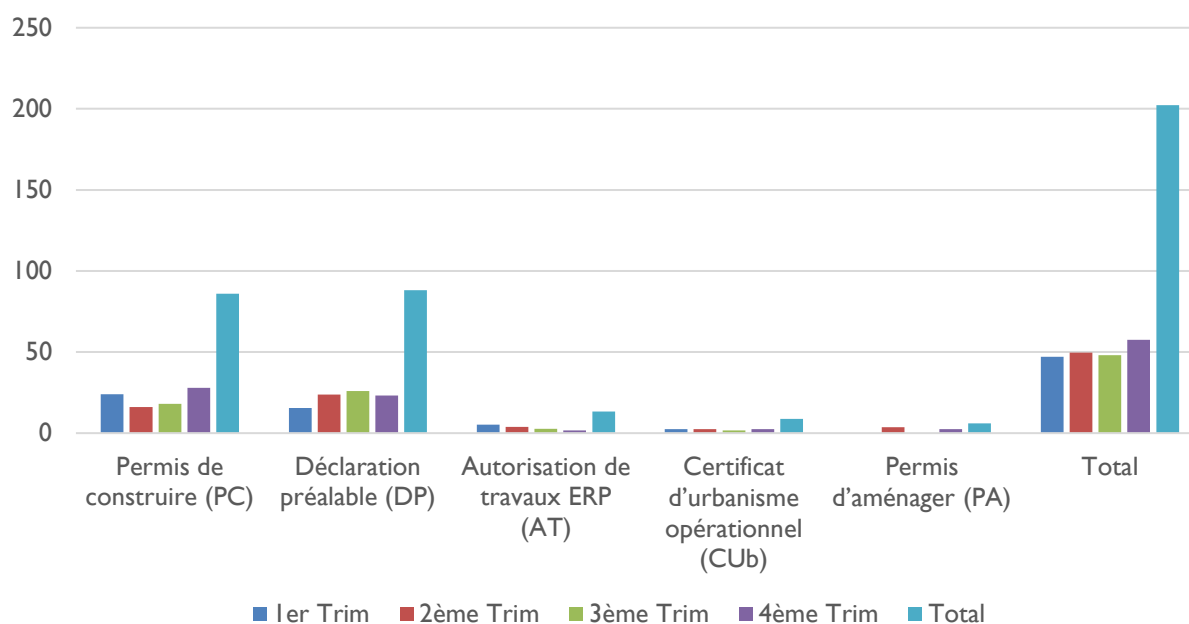
Equivalents permis de construire 2018

Répartition par trimestres



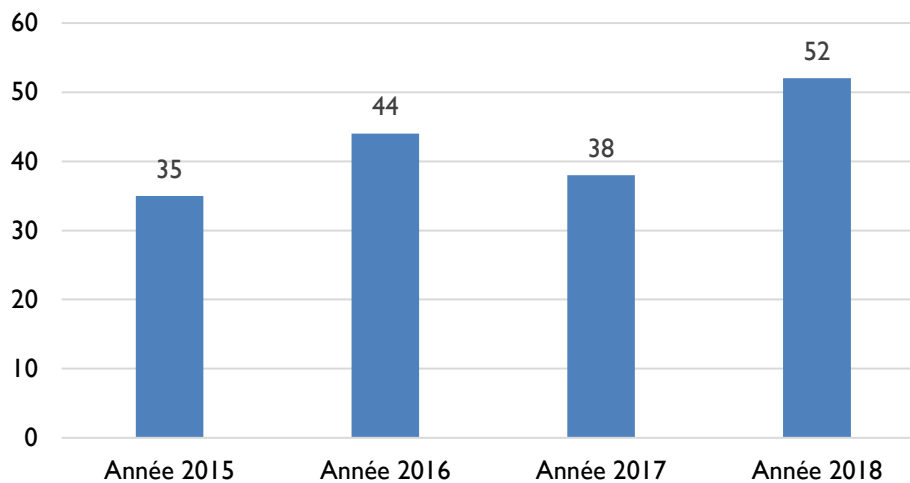
	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre	Total
Permis de construire (PC)	24	16	18	28	86
Déclaration préalable (DP)	15,4	23,8	25,9	23,1	88,2
Autorisation de travaux ERP (AT)	5,2	3,9	2,6	1,6	13,3
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)	2,4	2,4	1,6	2,4	8,8
Permis d'aménager (PA)	0	3,6	0	2,4	6
Total	47	49,7	48,1	57,5	202,3

Evolution des EPC en 2018



Evolution des rendez-vous de 2015 à 2018

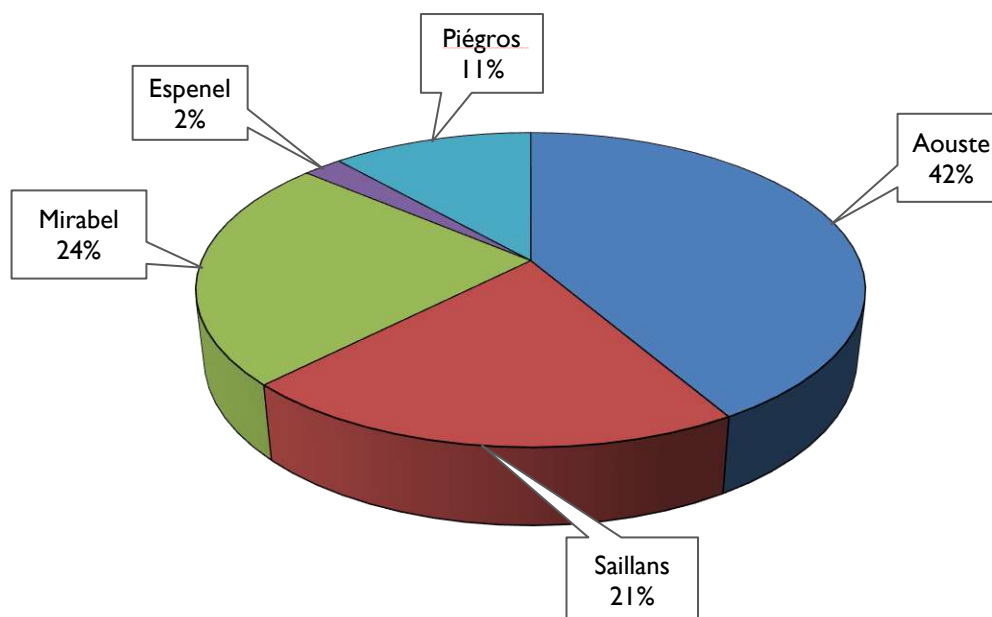
Evolution des RDV entre 2015 et 2018



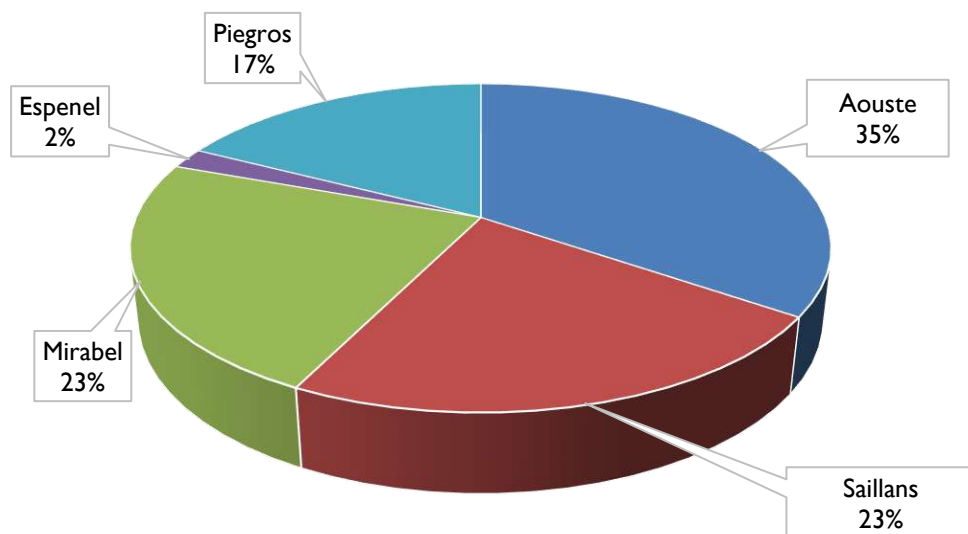
Nombre EPC en baisse mais nombre de RDV en hausse.

Evolution des EPC depuis 2015 par commune

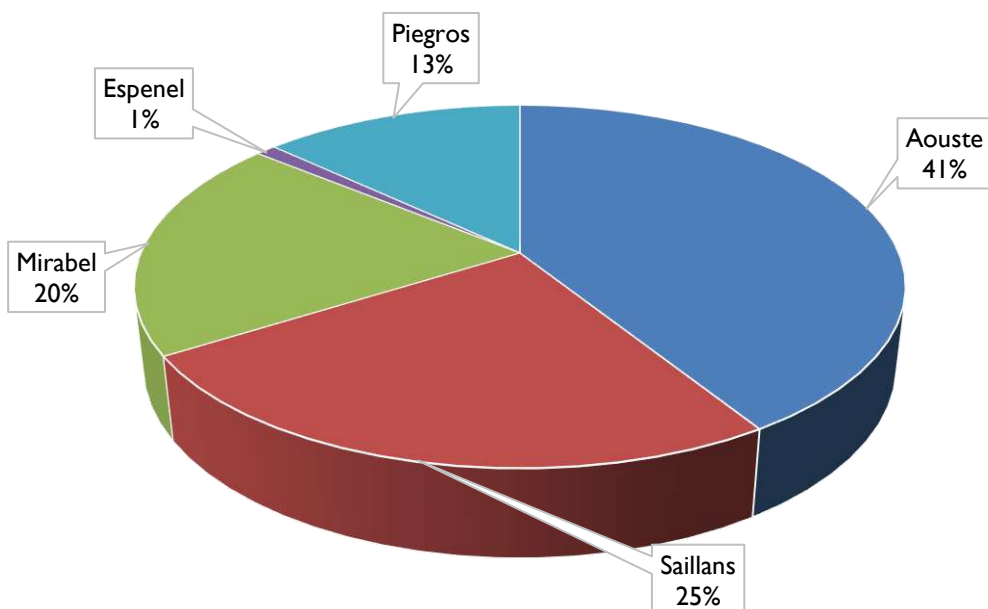
Répartition en pourcentage par commune 2015



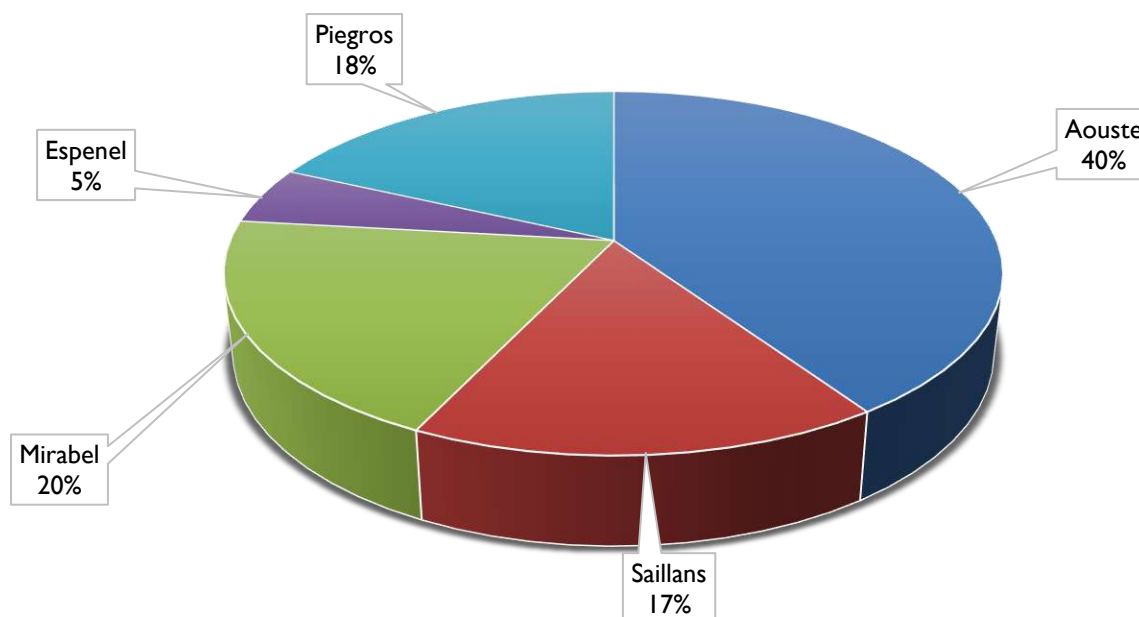
Répartition en pourcentage par commune 2016



Répartition en pourcentage par commune 2017



Répartition en pourcentage par commune 2018



Des réunions trimestrielles ont été organisées à partir d'Avril 2018, avec :

- les deux instructrices du service mutualisé,
- les secrétaires de mairies,
- les élus référents des communes sur la thématique urbanisme,
- le Vice-président à l'urbanisme de la CCCPS.

La première programmée le 03/04/2018 et les suivantes programmées le 03/07/2018 et le 02/10/2018.

Ces réunions sont un temps dédié permettant de faire un bilan sur le service, d'échanger entre les différentes instances qui traitent l'instruction et la réception des pétitionnaires et des dossiers ADS.

Il est également prévu de faire :

- des études de dossiers techniques spécifiques,
- d'assurer la veille réglementaire en termes de droit de l'urbanisme et de répondre au mieux aux questions des pétitionnaires mais également des secrétaires de mairie et des élus dans la mesure du possible,
- de faire le point sur le fonctionnement du Logiciel Oxalis et optimiser son utilisation comme par exemple retravailler la fiche d'avis du maire incluse dans le logiciel en y intégrant les nouvelles contraintes liées à la Défense Incendie,
- retravailler la fiche d'évaluation des agents du service avant l'évaluation fin octobre 2018,
- mettre en place le prévisionnel de facturation pour 2019.

Le bilan dressé en 2018 fait les constats suivants :

- baisse de près de 25 % du nombre de dossiers instruits en 2018 par rapport à l'année 2017.
- même tendance à la baisse au niveau national : le logement individuel non groupé a considérablement reculé de près de 10 %, alors que le collectif a progressé de 6,6 %.
- Pistes d'explications :
 - La suppression du dispositif APL accession,
 - Pas de programme de collectif sur le territoire,
 - fin de gros programmes (Mirabel et Blacons, Aouste...),
 - révision des PLU de Saillans et de Piégros la Clastre en cours.

Facturation du CA 2018 en fonction de la répartition 2017 :

CA 2018	Part en %	Fonctionnement	Investissement	Total
Total	100,00	72 929,83	1 336,00	74 265,83
Aouste	41,00	29 901,23	547,76	30 448,99
Saillans	25,00	18 232,46	334,00	18 566,46
Mirabel	20,00	14 585,97	267,20	14 853,17
Espenel	1,00	729,30	13,36	742,66
Piégros	13,00	9 480,88	173,68	9 654,56

Le budget proposé en 2019 fait apparaître :

- une augmentation de 6 % du BP par rapport à 2018 du fait :
 - de la fin du dispositif emploi aidé.

VII. COMMUNICATION

En 2018, le service communication a veillé à pérenniser les outils mis en place depuis quelques années et à accompagner les services dans le cadre des actions courantes de la collectivité et des grands projets de territoire.

a. Cœur de Drôme – Le Mag

Au travers du journal intercommunal « Cœur de Drôme – Le Mag », les élus ont souhaité installer un rapport de proximité avec les habitants, en leur apportant l'information en main propre.

Le journal est le seul lien direct avec les habitants, c'est donc un support important que la CCCPS souhaite pérenniser. Il est de plus complémentaire avec les actions de communication récurrentes menées par l'intercommunalité, comme les relations Presse, ou plus ponctuelles, telles que la réalisation de plaquettes sur les projets. Il s'agit à travers le journal d'informer les habitants sur les actions menées par l'intercommunalité, mais aussi sur les moyens mis en place pour soutenir les différents acteurs du territoire. L'idée est de rendre des comptes à la population et de leur montrer ce qui est réalisé sur le territoire, avec leurs impôts locaux.

Il répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Cognitif : faire connaître la collectivité et informer les habitants,
- Affectif : installer un rapport de proximité,
- Conatif : faire adhérer aux projets de l'intercommunalité.

Deux Parutions ont été réalisées en 2018 : en janvier, à l'occasion des vœux, et en juin, en milieu d'année et au moment des grands événements sportifs soutenus notamment par la CCCPS. Chaque parution comportait entre 8 et 12 pages, afin de s'adapter à la quantité d'informations à communiquer et à traiter pour l'ensemble des thématiques.

b. Le site internet

Depuis sa création en 2016, la CCCPS a la volonté, à travers son site Internet, de créer un outil qui soit attractif et vivant, mais surtout qui puisse répondre aux besoins des différents publics : habitants, touristes, journalistes, investisseurs, etc. Les usagers y trouvent non seulement les informations institutionnelles de la collectivité (actions, services publics, projets), mais aussi, toutes les actualités et les événements liés à la CCCPS.

Le site Internet reste en effet un outil de communication incontournable aujourd'hui, même si de nouveaux outils sont en pleine croissance, comme les réseaux sociaux.

Suite au travail de mise à jour et d'alimentation du site mené tout au long de l'année 2018, le site internet est devenu une véritable vitrine des actions portées ou soutenues par la Communauté de communes : événements sportifs, projets intercommunaux, inscriptions dans les structures d'accueil, etc.

La CCCPS a de plus souhaité optimiser la gestion de certains services et proposer ainsi aux usagers de nouveaux services en ligne tels que la déclaration de la taxe de séjour et le paiement en ligne des crèches.

c. Opérations courantes

Au quotidien, le service communication élabore divers supports de communication « print » (plaquettes, affiches, invitations, flyers ...) pour répondre aux besoins ponctuels des différents services de l'intercommunalité : promotion d'événements en interne ou en externe, portes-ouvertes ou animations dans les structures, présentation des projets et actions en cours (vente des terrains sur l'écoparc du Pas de Lauzun, sensibilisation au tri des déchets, promotion du « Bal des petits », etc.).

La communication vient ainsi en appui des différents services pour soutenir leurs actions et valoriser les projets. Cela demande une forte interdépendance entre les différents services, et parallèlement, une importante disponibilité et réactivité du chargé de communication.

d. Relations presse

En parallèle des outils de communication « corporate », la CCCPS travaille sur les relations presse pour faire rayonner l'image de la collectivité à travers la presse locale. Elle organise régulièrement des points presse pour faire part des avancées sur les projets, de nouvelles actions, de la vie de ses structures ou encore des événements organisés.

Depuis deux ans, le chargé de communication est l'interlocuteur privilégié des journalistes, tous les contacts et échanges passent par lui. Cela permet de centraliser les informations et de faire le lien avec la direction, mais aussi de simplifier la tâche des journalistes et de créer une relation de confiance.

L'objectif est en effet d'établir un rapport de confiance avec les journalistes pour qu'ils soient un relais fidèle dans la presse. Sur le territoire, la CCCPS s'adresse essentiellement au journal quotidien le Dauphiné Libéré et au journal hebdomadaire Le Crestois. Sur certaines actions, d'autres supports médias peuvent être mobilisés, tels que la radio ou la télévision.

Ainsi, tout au long de l'année, la CCCPS sollicite la Presse dès qu'elle estime qu'une information nécessite d'être diffusée auprès du grand public. La plupart du temps, une rencontre entre les journalistes et les agents et élus en charge du dossier ou de l'action est organisée. Pour cela, le service communication contacte la presse au préalable et prépare un communiqué de presse qu'il remet aux journalistes le jour J avec les informations essentielles.

Parallèlement, une revue de presse est tenue au quotidien pour mesurer l'efficacité des relations presse et analyser l'image de l'intercommunalité dans les médias. Cela permet en outre d'intervenir rapidement si des erreurs se sont glissées dans les articles ou si la CCCPS doit répondre à certains éléments publiés dans la presse.

ZOOM sur l'inauguration de l'accueil de loisirs à Ste Euphémie

En 2018, l'un des gros projets du mandat est arrivé à terme. Il s'agit de la reconstruction de l'accueil de loisirs intercommunal sur le site de Ste Euphémie à Crest. Après plusieurs mois de travaux, le superbe bâtiment BEPOS

Effinergie+ a ouvert ses portes aux enfants pour la saison estivale. A cette occasion, la Communauté de Communes a organisé une inauguration officielle de son nouveau bâtiment en présence des partenaires financiers et élus, le 28 juin 2018, et ce, afin de marquer l'aboutissement du projet, de remercier les partenaires institutionnels et financiers et de valoriser la réalisation effectuée.

L'inauguration a été ainsi l'occasion de faire visiter les nouveaux locaux et d'expliquer le fonctionnement de la structure auprès des partenaires financiers, des représentants locaux et des médias. Elle s'est clôturée par un apéritif déjeunatoire préparé par un traiteur local.

ZOOM sur la mise en place du service de location des VAE

Au cours de l'année 2018, un nouveau service a été mis en place pour les habitants sur la thématique de la mobilité. En effet, la Communauté de Communes s'est dotée d'une flotte de vélos électriques qu'elle a souhaité mettre à disposition de ses habitants. L'objectif est de les sensibiliser aux déplacements doux et de leur permettre de tester le vélo électrique, afin qu'ils puissent envisager leurs déplacements quotidiens autrement (travail, courses, etc) et pourquoi pas passer à l'acte de l'achat !

Afin de faire connaître ce nouveau service auprès de la population, le service communication a créé une identité visuelle, un nom, un slogan, pour identifier la location des VAE sur le territoire.

Divers outils de promotion de l'opération ont été dès lors mis en place : affiches, flyers, bandeau publicitaire, etc. et diffusés sur les supports de l'intercommunalité (Site Internet, journal intercommunal) ou mis à disposition des communes membres. Parallèlement, un pare-jupe a été créé pour identifier le service sur le territoire en communiquant sur les vélos loués.

Enfin, la presse locale a été régulièrement sollicitée pour lancer l'opération, pour faire un premier bilan de l'action ou annoncer l'offre hivernale ; l'idée étant de multiplier les canaux de diffusion pour toucher le maximum d'habitants et faire fonctionner le service.

PROPOSER DES SERVICES A LA POPULATION AU PLUS PRES DE LEURS BESOINS

I. LE POLE SOCIAL

Le pôle social mène des actions auprès des publics de 0 à 17 ans et dispose à cette fin de plusieurs structures d'accueil adaptées en fonction des âges ; chaque structure propose un projet pédagogique concordant avec les attentes des enfants qui se déclinent au travers d'actions quotidiennes ou plus ponctuelles.

Depuis le 1er Janvier 2017, le pôle social s'est agrandi avec la prise de compétence « Gens du Voyage » par la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Crest.

a. Les modes de garde pour les 0-6 ans sur la CCCPS

Dans le cadre d'une uniformisation, Le Relais Assistant Maternelle régit l'Espace Information Petite Enfance (EIPE) et gère les inscriptions de l'ensemble des crèches du territoire, qu'elles soient en gestion directe ou associative.

L'animatrice RAM accompagne les familles dans leur choix de mode de garde, pour les inscriptions de leurs enfants dans l'un des établissements d'accueil du jeune enfant de la CCCPS ; elle peut également orienter les familles vers un accueil individuel, chez un assistant maternel.

Les modes de gardes disponibles sur le territoire de la CCCPS sont :

- le multi-accueil « Le Petit Bosquet » à Crest : 24 places (20 en accueil régulier et 4 en occasionnel) – en gestion directe,
- le multi-accueil « Les Tchoupinets » à Aouste sur Sye : 17 places (14 en accueil régulier et 3 en accueil occasionnel) – gestion directe,
- le multi-accueil « Les P'tits Bouts » à Saillans : 12 places (10 en accueil régulier et 2 en occasionnel) – en gestion associative,
- la Micro-crèche « Les Marrassous » à Piégros la Clastre : 10 places (8 en accueil régulier et 2 en occasionnel) – en gestion directe,
- les assistants maternels et gardes à domicile du territoire – lien avec le Relais Assistants Maternels « La Passerelle des Pillous » de la CCCPS – en gestion directe (Antenne de Crest et Antenne de Saillans) : 87 professionnels en activité sur le territoire, 291 places d'accueil,
- les Maisons d'Accueil Maternels à Aouste sur Sye (4 assistantes maternelles pour 16 places), à Crest (4 assistantes maternelles pour 19 places) et à Vercheny (4 assistantes maternelles pour 12 places).

Multi accueil Le « Petit Bosquet »

	2017	2018
Nombre d'enfants accueillis dans l'année	124	115
Dont, en-dessous du seuil de pauvreté	59	68
Nombre d'heures de présence enfants réalisées	39 551	36 577
Nombre de journées d'ouvertures assurées	237	238
Taux de fréquentation	71,4%	69,6%

La capacité d'accueil est de 24 enfants.

Suite au diagnostic de territoire et pour répondre aux besoins des familles, l'établissement a augmenté sa capacité d'ouverture depuis septembre 2016 assurant ainsi une amplitude de 12 heures d'ouverture aux enfants chaque jour de la semaine. De plus, la structure ne ferme que deux semaines au mois d'août (contre trois les années précédentes) depuis 2016. Ces heures de fin de journée et semaines « en sous-effectif » ne sont pas encore occupées au maximum de leur possibilité, ce qui explique une baisse du taux de fréquentation. Les familles profitent bien de l'ouverture supplémentaire au mois d'août, mais pas totalement de l'amplitude d'ouverture, en particulier, en fin de journée.

La directrice de la crèche étant coordinatrice de la Micro-crèche de Piégros, une éducatrice de jeunes enfants adjointe à la direction complète une équipe de 10 professionnelles de la petite enfance. L'équipe est donc composée de 2 éducatrices de jeunes enfants, 4 auxiliaires de puériculture, 3 animatrices petite enfance, 1 infirmière.

Les jours d'ouverture, l'amplitude et la souplesse de fonctionnement permettent aux familles de concilier au mieux vie familiale et professionnelle ou sociale.

Partenariats :

- les sorties à la médiathèque de Crest se poursuivent,
- la participation aux ateliers Zimboum se sont poursuivis jusqu'à fin juin,
- début 2018 une Petite Yourte de Mongolie est venue s'installer dans la structure. Les professionnelles ont bénéficié d'une petite formation sur site et ont mis en place un projet autour de la Laine, Cette action a permis d'établir une collaboration avec les autres structures petite enfance du territoire, le Relais Assistance Maternelle et l'ALSH qui ont pu à leur tour découvrir la yourte et la visiter,
- depuis 2017, on note un partenariat plus étroit avec les différents partenaires sociaux, en particulier depuis la convention signée avec le service de PMI du Conseil Départemental permettant de réserver des heures d'accueil à des familles ayant des besoins spécifiques et en relation avec le service de PMI.

Evènements :

- en janvier, les professionnelles ont réuni les parents autour d'une galette des rois, pour raconter sous forme de jeux, la vie quotidienne des enfants et les valeurs inscrites dans le projet pédagogique,
 - début mai, la quinzaine du printemps fut un moment convivialité et de partage. Les familles ont participé en apportant des plantes, des caisses, du terreau, ou en participant aux travaux de jardinage !
 - Le multi-accueil en a profité pour convier les parents et enfants de l'association Zimboum autour d'un apéritif en fin de saison,
 - en juin, le multi-accueil a ouvert ses portes aux familles sur le thème des « moyens de locomotion ». Parents, enfants y ont partagé des ateliers et un goûter,
 - ce même mois de juin, la responsable a convié les nouvelles familles pour qu'elles se rencontrent lors d'une soirée,
 - à différentes occasions, la crèche propose aux enfants des repas communs, généralement sur un thème. Ceci permet un moment convivial partagé entre les enfants.
- Le multi accueil participe logiquement à tous les évènements Petite Enfance organisés par le Pôle Social (spectacle de Noël...).

La micro crèche "les Marrassous"

	2017	2018
Nombre d'enfants accueillis dans l'année	29	28
Dont, en-dessous du seuil de pauvreté	16	14
Nombre d'heures de présences enfants réalisées	14 823	14 002
Nombre de journées d'ouvertures assurées.	228	228
Taux de fréquentation	69,7 %	65,9 %

La capacité d'accueil est de 10 enfants.

La fréquentation se stabilise même si l'irrégularité des demandes en occasionnel a fait baisser les taux d'occupation en 2018.

La demande en régulier étant importante il est proposé d'ajouter une place en accueil régulier prochainement. Les familles viennent essentiellement de Piégros La Clastre et Mirabel et Blacons.

L'équipe des Marrisous est composée d'une coordinatrice, d'une auxiliaire de puériculture et de deux animatrices petite enfance. Un agent d'entretien complète l'équipe et assure également les temps de repas.

Les jours d'ouverture et la souplesse de fonctionnement permettent aux familles de concilier au mieux, vie familiale et professionnelle ou sociale. Désormais, les familles, qui souhaiteraient une plus grande amplitude d'ouverture journalière, peuvent se tourner vers l'établissement de Crest.

En 2018 : 4 séances d'Analyse des Pratiques Professionnelles permettent un regard différent sur les problématiques rencontrées dans le travail quotidien.

Partenariat :

- Il se traduit notamment par la visite mensuelle d'une personne de la médiathèque d'Aouste sur Sye qui vient lire quelques albums aux enfants et assure aussi un prêt de livres. Quelquefois, les enfants se déplacent à la médiathèque.
- Par ailleurs, le prêt de jeux, jouets et livres fonctionne très bien avec les autres structures intercommunales.
- Cette année, l'équipe pédagogique a mis l'accent sur l'augmentation des sorties, pour aller voir, dès le printemps un peu au-delà des murs de la micro crèche. Ces sorties ne sont possibles que grâce à la participation des familles et à la mutualisation des services de la CCCPS. En effet, disposer d'un minibus et de personnel « volant » en renfort permet d'augmenter les possibles. Deux sorties ont eu lieu aux Tchoupinets. Les Assistantes maternelles sont venues rendre visite.

Evènements :

- en décembre, les professionnelles ont réuni les parents autour d'un apéritif dinatoire, pour raconter sous forme de jeux, la vie quotidienne des enfants et les valeurs inscrites dans le projet pédagogique,
- les Portes Ouvertes du mois de juin ont mis le point d'orgues sur une année sur le thème de l'Afrique,
- à différentes occasions, la crèche propose aux enfants des repas communs. Ceci permet un moment convivial partagé entre les enfants.

Multi accueil « Les Tchoupinets »

	2017	2018
Nombre d'enfants accueillis dans l'année	66	61
Dont, en-dessous du seuil de pauvreté	35	34
Nombre d'heures de présences enfants réalisées	24 794	28 088
Nombre de journées d'ouvertures assurées	227	227
Taux de fréquentation	72,7 %	75,02 %

La capacité d'accueil est de 17 enfants.

L'équipe des Tchoupinets et des Marrisous ont eu 4 séances de 2h d'analyses de la pratique professionnelles avec un intervenant extérieur.

L'équipe des Tchoupinets est composée d'une éducatrice directrice, 4 auxiliaires de puériculture et une animatrice petite enfance.

Il y eu en 2018 une formation groupée de 12 séances à la langue des signes pour bébés. Au quotidien cela a permis de signer beaucoup de moments à la crèche.

Au niveau du bâtiment, des travaux de rénovation du sol (lino dans la pièce de vie) ont été réalisés durant l'été 2018.

Partenariat :

- Sorties à la médiathèque tous les quinze jours pour une séance de lecture.
- L'équipe des Tchoupinets a participé aux événements organisés par le service social (Bal des Petits, Portes ouvertes, Fête de fin d'année).
- Forte utilisation de la Malle à jeux (mise en commun de matériel pour les services de la CCCPS).

Evènements :

- Visite des assistantes maternelles du RAM et des enfants qu'elles gardent
- Accueil dans les locaux de l'équipe des Marrissous et leurs enfants. Moment de jeux communs et pique-nique.
- Nous sommes allés en mini bus visiter la petite yourte à la crèche du petit bosquet
- Activités jardinage autour des fruits et des légumes : au programme entretien du potager (plants de tomates, framboisiers et fraisiers), du parterre des herbes aromatiques et plantation de bulbes de tuiles. Récolte et dégustation par les enfants eux-mêmes, quasiment tous les jours les enfants apprennent l'arrosage les plantations.
- A la rentrée de septembre, l'équipe a choisi le thème de la nature et du recyclage comme appui de travail pour l'année.
- En décembre : réunion avec les parents pour leur raconter la journée des enfants, les activités et les projets de l'équipe.
- En juin : Portes ouvertes des structures : permet un moment convivial avec les familles.

Infirmière

Une infirmière intervient 10h par semaine au Multi-accueil « le Petit Bosquet ». 7.5 heures sont réparties pour intervenir également dans les autres structures ou effectuer un travail concernant l'ensemble du pôle.

Son rôle est principalement :

Au niveau santé :

- élaborer et mettre à jour les protocoles médicaux en collaboration avec le médecin des crèches et veiller au respect de ces protocoles,
- veiller au bon développement, à l'épanouissement et à la santé des enfants : suivi des dossiers santé des enfants notamment les vaccinations, élaboration de PAI si besoin en lien avec le médecin,
- assurer la gestion des pharmacies (stock et commande),
- informer et prévenir en matière de santé pour les familles, les équipes et les assistants maternels, accompagnement à la parentalité ...

Au niveau hygiène :

Elaborer les protocoles d'hygiène des locaux et du linge ; veiller au respect de ces protocoles ; gestion des stocks et commandes des produits d'entretien en lien avec les services techniques.

Au niveau sécurité :

Veiller à la sécurité des enfants et du personnel dans les différentes structures : mise en place de protocole de mise en sûreté par rapport au risque d'intrusion, protocole d'évacuation en cas d'incendie, travail autour de la qualité de l'air dans les EAJE ...

Multi-accueil « Les P'tits Bouts »

	2016	2017	2018
Nombre d'enfants accueillis dans l'année	45	42	43
Nombre d'heures de garde enfants	18 811	19 328	19 276
Nombre de journées d'ouvertures assurées	207	209	206
Taux de fréquentation	90,32 %	91,80 %	93,07 %

Le multi-accueil les P'tits Bouts est une structure associative ouverte 43 semaines par an de 8h à 17h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h00 à 12h le mercredi pour les enfants de 3 mois à 6 ans, avec un agrément de 12 places dont 11 places en accueil régulier et 1 en accueil occasionnel. Le taux de remplissage est donc très élevé (voir tableau ci-dessus) du fait de petites amplitudes horaires et de la part importante d'accueil régulier par rapport aux occasionnels.

Il existe deux sortes d'inscription :

- pour l'accueil régulier : comme les autres établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), un contrat est établi à l'année entre la structure et la famille permettant de réserver la place de l'enfant sur des jours fixes. Une fiche de pré-inscription est à remplir et à rendre avant le mois d'avril pour la rentrée suivante,
- pour l'accueil occasionnel : les parents peuvent inscrire leur enfant tout au long de l'année en remplissant un dossier et réserver deux jours à l'avance une journée ou une demi-journée de garde pour leur enfant.

En 2018, les professionnelles ont travaillé avec des intervenants en musique, en ateliers d'arts et motricité. Les sorties à la médiathèque ou en balade se sont poursuivies, impliquant dans ces moments, la participation active des parents.

Le Relais Assistants Maternels « La Passerelle des Pillous »

Le Relais Assistants Maternels « La Passerelle des Pillous » (RAM) est agréé par la CAF pour des missions précises :

- lieu qui apporte des repères professionnels (pour les assistants maternels et garde à domicile),
- lieu qui apporte un soutien dans la relation employeur / salarié aussi bien pour les parents que pour les professionnels d'accueil individuel,
- espace et lieu d'observation des conditions d'accueil des jeunes enfants.
- lieu d'animation et de partage des pratiques professionnelles.

Permanences RAM :

- nombre de permanences pour 2018 : 206,
- nombre de demandes totales : 1323,
- nombre de contacts familles : 328,
- nombre de contacts assistants maternels : 445,
- nombre d'assistantes maternelles ayant contacté le Ram : 60 soit 69 %,
- moyenne de demandes par permanence : 6,42.

Objet des demandes selon le public concerné :

- recherche de mode de garde individuel pour les parents,
- information sur le fonctionnement du RAM et les animations mises en place pour les professionnels et partenaires,
- renseignements sur les statuts du métier (travail en indépendant ou en Maison d'Assistants Maternels) et son accessibilité (candidat à l'agrément) pour les assistants maternels et gardes à domicile,

- renseignements sur l'état de l'offre d'accueil et des mises à jour des disponibilités par les professionnels d'accueil individuel,
- information sur la convention collective et le droit du travail.
- accompagnement à l'élaboration et la rupture de contrat de travail

Les demandes de renseignements du public évoluent.

Le RAM est repéré pour sa neutralité, pour sa connaissance.

Les nombreux contacts du RAM permettent d'avoir une connaissance fine des besoins du territoire et de leurs évolutions. Pour cela, l'animatrice travaille beaucoup en réseau, avec la PMI, les autres RAM, la CAF et les autres services de la petite enfance du territoire.

Le RAM accompagne également les projets MAM sur le territoire de la CCCPS et est en lien avec les 3 MAM présents sur le territoire : Crest, Vercheny et Aouste-sur-Sye.

Depuis octobre 2018, l'Espace Information Petite Enfance est pris en charge par l'animatrice RAM avec une augmentation de son temps de travail lui permettant d'assumer ce rôle.

Autres temps proposés :

- des temps de réunions et conférences (1 en 2018),
- des formations (1 en 2018).

Une implantation ciblée permet d'être au plus près des usagers dans des locaux polyvalents adaptés et accessibles mais qui doivent être réfléchis et aménagés pour chaque intervention. Tous les lieux d'intervention du RAM sont des lieux partagés :

- 2 lieux fixes (Crest et Saillans) avec permanences,
- 2 temps collectifs fixes (Crest) par semaine,
- 4 temps collectifs en itinérance par mois (Saillans, Piégros-la-Clastre et Aouste-sur-Sye).

Fréquentation des animations :

- nombre de présences d'enfants : 1219,
- nombre de séances : 83,
- nombre de présences d'assistants maternels : 469,
- nombre de présences de garde à domicile : 0.

Soit une moyenne de 15 enfants et de 6 assistantes maternelles par séance.

La régularité des ateliers, le nombre de participants sont des gages de qualité. Cette année, le RAM a subi beaucoup de changements : lieu, animatrice, ce qui a semble-t-il impacté la fréquentation. Le RAM organise 3 temps collectifs par semaine et limite les participations à 20 enfants par séance afin d'assurer une bonne gestion du groupe, assistants maternels et enfants.

Ponctuellement, le RAM organise ou participe à des temps forts associant les parents et/ou les partenaires petites enfance :

- fête de fin d'année,
- portes ouvertes,
- bal des petits,

Pour cela, il informe et transmet les informations concernant les événements qui se produisent sur le territoire à destination des publics jeunes enfants.

Ces actions sont essentielles, car elles facilitent le repérage du RAM et permettent la connaissance et l'ouverture vers l'extérieur.

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le LAEP favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel. Structure souple, le LAEP se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Le LAEP Tiss'Âges est ouvert tous les jeudis matin, hors vacances scolaires, de 9h à 12h et tous les premiers lundis du mois, hors vacances scolaires, de 15h à 18h.

Nombre annuel de familles utilisatrices : 666 familles dont 45 nouvelles.

Nombre annuel d'enfants touchés : 759 enfants dont 54 nouveaux.

Amplitude d'ouverture annuelle : 135 heures soit 45 accueils.

Répartition mensuelle de la fréquentation :

MOIS	Nombre de séances	Nombre d'enfants	Moyennes enfants/séance	Nombre accompagnants	Moyenne accompagnants/séance
Janvier	4	74	19	73	18
Février	3	44	15	45	15
Mars	6	147	25	138	23
Avril	3	62	21	56	19
Mai	5	88	18	79	16
Juin	5	72	14	54	11
Juillet	2	21	10	21	10
Août					
Septembre	4	55	13,75	57	14,25
Octobre	4	60	15	55	13,75
Novembre	5	77	15,4	68	13,6
Décembre	3	51	17	49	16,33
Moyenne	4	68	17	63	15

Age des enfants :

AGE	A naître	0 - 1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	5 - 6 ans	Total
Nombre d'enfants	9	241	265	222	22			759
% enfants	1 %	32 %	35 %	29 %	3 %			100 %

Qualité de l'accompagnant :

Accompagnant	Mère	Père	Assistants maternels	Grand-mère	Grand-père	Autre (femmes enceintes)	Ensemble
Nombre familles	590	72		8	2	9	681
% familles	86,6 %	10,6 %		1,2 %	0,3 %	1,3 %	100 %

Depuis Septembre 2018, le LAEP est en gestion directe par la CCCPS.

En 2018, le LAEP se tenait dans l'espace du Bosquet, rue Nancy Bertrand à Crest. La salle étant indisponible les jeudis durant les vacances scolaires (ALSH), ces temps d'ouvertures sont rattrapés les lers lundis de chaque mois (sauf août), de 15h à 18h.

Les familles se sont habituées, et même si la fréquentation des lundis est bien en dessous de celle du jeudi, cela permet un accueil différent, une disponibilité autre des accueillantes, qui parfois, les jeudis doivent gérer beaucoup d'arrivées, ce qui ne les rend pas disponibles en salle.

Cette fréquentation les lundis s'est stabilisée au cours de l'année 2017 et cette tendance se vérifie sur 2018. Cela est dû : à la régularité ; à l'agenda en ligne ; aux flyers avec dates édités et distribués sur le territoire ; au bouche à oreille.

Les accueils sur le terrain se montrent chaleureux. Selon les retours informels de familles, celles-ci apprécient l'accueil et l'accompagnement qui leur sont proposées. Il y a une grande régularité des enfants fréquentant le lieu. Le cadre proposé est respecté par l'ensemble des familles et les accueillantes.

En 2018, le lieu utilisé est toujours le même, Espace du Bosquet, partagé avec l'ALSH et le RAM.

Dans le cadre de la réorganisation du service petite enfance de la CCCPS, le lieu jusqu'à maintenant utilisé ne sera plus disponible à partir de Janvier 2019 au vu du projet de réaménagement de l'espace du Bosquet : extension du multi-accueil de 10 places, accueil de jeunes et bureau du RAM.

L'équipe, bien qu'utilisant toujours le même espace, a commencé dès le mois de mars à travailler en partenariat avec les autres utilisateurs de la future salle (Espace Sainte Euphémie à Crest) pour mettre en place une mutualisation de la salle.

Ce fut l'occasion de repenser le système de stockage et de manutention, mais aussi l'aménagement de l'espace.

L'espace Saint Euphémie permettra sans doute de toucher un public différent.

Nombre d'accueillants par séance : 2 accueillantes par accueil (équipe de 3 accueillantes)

L'équipe est composée de trois accueillantes :

- Laure Granger, Educatrice de Jeunes Enfants, accueillante référente, qui s'est arrêtée le 8 juillet 2018 remplacée par Claire Alauzen en Septembre 2018.
- Christèle Arnaud-Ribes, Educatrice de Jeunes Enfants, accueillante
- Magali Avenel, Educatrice Spécialisée, accueillante

L'équipe se réunit une fois tous les 2 mois en réunion. Durant ce temps, l'équipe aborde les points essentiels des accueils et du lieu ainsi que l'amélioration de l'espace de communication, la mise en place d'un espace d'information sur les connaissances actuelles du développement du jeune enfant (affectif, intellectuel, moteur, social).

L'équipe porte son attention à la formation annuelle des accueillantes (ce qui est demandé par la CAF dans le référentiel des LAEPs 2015). En 2018, outre la participation aux réseaux et réunions partenariales (calaepda, reapp...), la formation accompagnera les accueillantes sur le thème du « changement ».

b. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement et accueil de jeunes

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la commune de Crest

Le personnel

Sur l'année 2018 la collectivité a recruté un agent au poste d'animation jeunesse pour les 11 ans et +, afin de remplacer l'agent parti intégrer une école d'éducateur spécialisé.

Pour le poste d'animateur référent chez les 6-10 ans le recrutement n'a pas été concluant et le contrat a pris fin à l'issue de la période d'essai nous avons donc fait appel à des vacataires pour assurer l'encadrement sur les vacances et les mercredis.

La fréquentation en heures

	2016	2017	2018
Mercredis - 6 ans	912	1584	2740
Mercredis + 6 ans	2164	2572	2780
Hiver - 6ans	1168	1048	1192
Hiver + 6ans	1488	1760	1792
Printemps - 6 ans	1144	912	1216
Printemps + 6 ans	1136	1456	1816
Été - 6 ans	5704	6248	7872
Été + 6 ans	7784	7920	9616
Toussaint - 6 ans	960	904	1024
Toussaint + 6 ans	1392	1488	1528
Noel - 6ans	360	fermé	400
Noel + 6ans	864	fermé	496
Total	25 076 sur 107 jours	25 892 sur 97 jours	32 472 sur 102 jours
Augmentation // année N-1		+ 816 h	+ 6 580 h

Interprétation des chiffres :

Année record pour la fréquentation, grosse augmentation sur les mercredis depuis septembre 2018 suite au retour de la semaine de 4 jours dans la plupart des communes du territoire de la 3CPS.

Une belle saison estivale grâce au nouveau bâtiment avec beaucoup de demandes pour le groupe des 3-6 ans.

Les temps forts de 2018

Le salon du livre jeunesse à St Paul 3 Châteaux : Comme chaque année nous avons participé au salon du livre jeunesse. Nous avons fait un travail autour de l'auteur Lionel le Néouanic et son album Coink ! Lors de cette journée nous avons participé à des ateliers très appréciés des enfants. Cette manifestation devient un incontournable dans notre programmation du début d'année.

Notre fil rouge : Le Tour du monde : A partir de septembre 2017 et jusqu'au mois de juin 2018 nous avons choisi de découvrir chaque mois un pays du monde et de réaliser des activités sur les us et coutumes.

La semaine bleue : comme chaque année nous avons participé en lien avec le foyer Louise Vallon dans le cadre d'un projet intergénérationnel à la semaine bleue. Cette année nous sommes allés au cinéma avec les personnes âgées voir « Un jour sur Terre » documentaire sur le monde animal.

Les petites vacances : L'ALSH est ouvert sur toutes les périodes des petites vacances soit 33 jours d'ouvertures. Durant l'année 2018 nos thèmes abordés :

- Vive le sport ! (bowling, escalade, piscine, stage de baby gym).
- L'Orient, découverte de la chine et du japon (visite de la ferme aux crocodiles).
- Quel cirque ! Stage d'initiation aux arts du cirque, Visite de la gare à coulisse, Accrobranche.
- Les métiers et les fruits et légumes (Visite de Valrhona et de l'épicurium).

L'été à Ste Euphémie : Du lundi 9 juillet au vendredi 24 aout, l'accueil de loisirs a pris ses quartiers d'été à Ste Euphémie dans les nouveaux locaux. Durant la période estivale nous avons pu accueillir un maximum de 92 jeunes encadrés par 1 directrice et une adjointe à temps partiel (sur le mois de juillet uniquement) 11 animateurs et 1 personne de services. Pendant ces 7 semaines notre thème était « les éléments ». D'autres temps forts ont ponctué notre été :

- le repas intergénérationnel au parc St Anne,
- les nuitées (en moyenne 10 enfants),
- les sorties : Au musée de l'eau, aux grottes de Choranche, Exposition et atelier sur les poissons de nos rivières, Maison de la céramique, Musée des frères Montgolfier, Jardin aux oiseaux d'Upie pour le groupe des 3-6 ans,
- 3 camps (5 jours 4 nuits) : pour les 6-8 sous tipi thématique la vie indienne, pour les 8-10 ans A la découverte des volcans d'Auvergne et pour le groupe des ados camp au lac de Paladru,
- Les intervenants : Drom'abeille pour découvrir le monde de la ruche et atelier bougie en cire d'abeille, Association Zimboom pour des ateliers sur le thème de l'eau, Intervenante pour de la lecture de paysage et la découverte des oiseaux.

Mercredi 12 décembre : la fête de Noël : Pour clôturer l'année de manière festive la communauté de communes avait organisé une journée dédiée à l'enfance à l'espace Soubeyran. Cette année nous avons pu applaudir le spectacle de la compagnie Tour de Cirque. Ensuite il y a eu l'apparition du Père Noel et le gouter. Pour la première fois cette manifestation a eu lieu uniquement le matin.

Zoom sur le secteur ados

Depuis l'arrivée de l'animatrice jeunesse en mars 2018, le secteur se dynamise. Les interventions à la médiathèque le vendredi soir dans le cadre des vendredis ludiques se sont poursuivies. La fréquentation est en constante augmentation (notamment sur l'été) et de plus en plus mixte. En fin d'année des ateliers numériques au collège Revesz Long ont été mis en place, et nous avons intégré le dispositif « promeneurs du net ».

La fréquentation en heures

	2017	2018
Hiver	208	424
Printemps	176	488
Eté	2240	2672
Toussaint	424	736
Noel	88	160
Total	5 153	6 498
Augmentation // année N-1		+1 345 h

L'antenne de l'ALSH sur la commune de Saillans

Depuis octobre 2016 la communauté de communes a mis en place une antenne sur Saillans. Au vu de la faible fréquentation sur les vacances de février et d'avril (en moyenne 4 enfants), la collectivité a décidé de mettre en place une navette sur la période estivale afin d'amener les enfants de Saillans sur le site de Crest. Ce dispositif est resté en place sur les vacances d'automne et de fin d'année.

MJC Nini Chaize, Centre Social

La MJC Nini Chaize est une structure associative basée à Aouste-sur-Sye, qui gère par délégation le service de la CCCPS.

La CCCPS a subventionné la MJC à hauteur de 166 048 € pour l'année 2018 pour les services suivants :

L'accueil collectif de mineurs de 6 à 11 ans

L'accueil était ouvert de 11h30 à 18h00 de janvier à juillet 2018, et de 8h00 à 18h00 à partir de septembre 2018, les mercredis en période scolaire avec un maximum de 12 places ; et de 8h00 à 18h00 durant les vacances scolaires (hormis fin d'année et la dernière semaine d'août) avec un maximum de 36 places.

Le volume horaire annuel pour les mercredis s'élève à 1842 heures, en augmentation par rapport en 2017 (1600 heures) en partie dû à l'élargissement de la plage horaire depuis septembre 2018. Au total, ce sont 43 enfants qui ont participé à l'accueil de loisirs les mercredis. Sur cette année 2018, la thématique sur le goût a été le fil rouge du centre de loisirs les mercredis notamment avec les goûters bios. Les différentes actions ont permis d'apprendre aux enfants à s'alimenter de façon responsable et citoyenne, de développer leur curiosité, réintroduire le plaisir de manger tout en respectant son besoin physiologique et nutritionnel de variété, élargir la palette alimentaire et sensibiliser à la qualité des aliments.

Le volume horaire annuel pour les vacances scolaires s'élève à 15424 heures, en augmentation par rapport à 2017 (14000 heures). Au total, ce sont 166 enfants qui ont participé à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Les activités ont été :

- Vacances d'hiver : grands jeux, goûter parents/enfants et activités sportives.
- Vacances de printemps : Sorties à Valsoyo (grande chasse au trésor), mirippilli (l'île aux piratex), séjour à musiflore (activité musique grand jeu, veillée, grands jeux, goûter parents/enfants, activités sportives).
- Vacances d'été : sorties (piscine, parc animalier, toboggan, parc dinosaure, ballade nature, labyrinthe végétal, accrobranche, visites fermes pédagogiques), séjour à Valdrome (grands jeux, dévalkart, le tir à l'arc, minigolf, veillées), séjour au domaine des Girards, activités manuelles, grand jeux, culinaire avec goûter parents/enfants.
- Vacances d'automne : sorties (visite de châteaux et patinoire), séjour à la Fontaine d'Annibal à Buis les Baronnies, escalade, grand jeu, veillée, grands jeux, activités créatives, goûter parents/enfants.

L'accueil collectif de mineurs de 11 à 14 ans

L'accueil était ouvert de 8h30 à 18h00 durant les vacances scolaires (hormis fin d'année et le mois d'août) avec un maximum de 12 places. Le volume horaire annuel pour les vacances scolaires s'élève à 4702 heures, en augmentation par rapport à 2017 (4100 heures). Au total, ce sont 47 adolescents qui ont participé à l'accueil de loisirs les vacances scolaires

Les points forts 2018 :

- Une orientation pleine nature avec des journées entières en extérieur (balades, construction cabane, orientation, observation animalières), des mini-camps sur le Vercors (refuge, balade nocturne, découverte du milieu montagnard), un mini-camp au Lac du Monteynard (Camping, planche à voile et stand-up Paddle, balade nature...), pratique d'activités de pleine nature (canoë-kayak, accro-branche) pendant l'été.
- Découverte des villages de la vallée de la Drôme (rallye photo à Beaufort-sur-Gervanne et Mirabel-et-Blacons)
- Une mixité des âges sur les mini-camps (11-17 ans)
- Proposition d'un ensemble de jeux coopératifs et d'interconnaissance entre les jeunes pour favoriser la dynamique du groupe et la participation de tous et de toutes.
- De plus en plus de temps d'autonomie des jeunes dans la préparation de temps de vie collective, des mini-camps, des temps de jeux collectifs...

Les accueils jeunes de 14 à 17 ans

L'animation jeunesse et les accueils de jeunes sont encadrés par deux animateurs et une animatrice (avec une volontaire en service civique d'octobre 2017 à juin 2018).

Présentation des jeunes fréquentant « les espaces jeunesse » :

- 66% de garçons et 33% de filles,
- 31 jeunes adhérents pour une sphère d'influence de 55 jeunes. En 2017 : 43 jeunes,
- L'âge moyen de l'ensemble des jeunes accueillis se condense autour de 15 ans,
- Des jeunes au parcours scolaire et familial variés (filière général, ITEP, MFR, famille d'accueil, jeunes migrants...).

Le total d'heures annuelles déclarées à la CAF en 2018 est de 2 057 h.

Berlin en boucle : séjour de 15 jours avec 7 jeunes non comptabilisé dans les heures CAF (1 050h).

Quelques événements marquants :

- En Janvier/Février une dizaine de jeunes migrants, récemment arrivés sur le territoire, ont passé du temps à l'Atelier jeunes en lien avec l'association Voie libre Drôme de Saillans. L'Atelier est vite identifié comme un lieu pour se retrouver. Les situations des uns et des autres les emmèneront pour certains vers d'autres horizons.
- Septembre 2018 : ouverture du Bocal Jeunes dans les nouveaux locaux à Aouste-sur-Sye, après deux années dans un espace provisoire.
- Une nouvelle équipe d'animateur/trice stable réinvente le fonctionnement du secteur jeunes ; Thomas, Laure et Guillaume forment « L'équipage » : un fonctionnement horizontal de coopération pour animer ensemble les actions du secteur jeunes.
- Orientation vers les activités de pleine nature, en lien direct avec le territoire environnant des jeunes.
- Concrétisation de la labellisation Point Info Jeunesse.

c. Evènement

La Bal des Petits :

Petit changement cette année pour le Bal de Petits qui a été porté directement par la CCCPS. La 4^{ème} édition a eu lieu le samedi 23 juin 2018, pour mieux correspondre aux disponibilités des services, des familles et des manifestations. Le Bal des Petits a, cette année ouvert la Saint Ferréol, et s'est déroulé dans le Parc du Bosquet, sous le soleil dans une ambiance familiale, chaleureuse et gaie.

Sur le thème « Le Bal des Petits voyages », La CCCPS a mis en place cet évènement qui a regroupé les structures petite enfance, enfance et jeunesse de la CCCPS, la ville de Crest et son CCAS, l'association Archi'jeux.

- accueil de 16h30 à 17h30 autour d'un goûter (servi par personnel du multi-accueil Les Tchoupinets) et déambulation dans le jardin sonore proposé par la compagnie « Alfred de la Neuche »
- animation ludique et interactive par l'association Archijoux (sur le bonjour dans différentes langues autour du monde).
- bal de 17h30 à 18h30 proposé par les musiciens de la compagnie Alfred de la Neuche.

Un pic de présence avec plus de 250 personnes !

La fête de Noël :

Le mercredi 12 décembre 2018, les EAJE, l'ALSH et le RAM ont organisé une fête de Noël, à la salle Coloriage à Crest. Le spectacle « Derrière la porte » proposé par la Compagnie TOUR DE CIRQUE, de Crest a été joué pour tous les enfants le matin. Ce temps a été suivi d'un goûter (chocolat chaud et biscuits exquis !) offert par la CCCPS et servi dans un « chalet ».

Toutes les familles ont été accueillies par les agents de la CCCPS qui ont fait un gros effort sur la décoration.

Nous avons eu aussi la visite du Père Noël !

Les gens du voyage

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – cœur de Drôme, après transfert est devenue compétente pour "l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage".

La Communauté de communes se substitue de plein droit, à la date du transfert de la compétence à la commune, concernant "l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage", située sur la ville de Crest.

Le terme "Gens du Voyage" est l'appellation juridique utilisée en France depuis la circulaire de 1978 pour désigner les familles qui ont un mode de vie mobile depuis des générations.

On peut distinguer plusieurs types de voyageurs :

- les itinérants : disposant d'une autonomie financière suffisante. Ces familles exercent une activité commerciale ou artisanale. Elles se déplacent souvent en grand nombre, sur tout le territoire national,
 - une population de sédentaires ou de semi-sédentaires qui ne se déplacent pratiquement plus ou peu à la belle saison, pour des travaux saisonniers ou des événements familiaux.
- Ces familles se trouvent souvent en grande difficulté sociale et économique.

Le cadre législatif :

La loi n°90-449 du 31 mai 1990 dite "Loi Besson" prévoit la mise en œuvre, dans chaque département, d'un dispositif d'accueil des gens du voyage, formalisé par un schéma départemental piloté conjointement par l'Etat et le Conseil Général.

Ce schéma définit le type d'aménagements imposés aux collectivités, avec notamment dans le cas de la CCCPS, la réhabilitation (mise aux normes) d'aires d'accueil des gens du voyage existantes.

Les collectivités doivent mettre en œuvre le schéma, dans un délai de 2 ans suivant la publication du schéma. Elles doivent le faire en mettant à disposition des gens du voyage une ou plusieurs aires d'accueil aménagées et entretenues.

Le premier schéma départemental de la Drôme a été approuvé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général le 12 juillet 2002, publié en octobre de la même année.

Sa révision a été engagée en 2010 pour aboutir à la publication du présent schéma couvrant la période de 2013 à 2018. Sur les aires d'accueil déjà réalisées, le phénomène de sédentarisation ne doit pas entraîner une diminution des capacités d'accueil pour les itinérants.

S'agissant de l'aire d'accueil positionnée sur la Ville de Crest, il est constaté un phénomène de sédentarisation. Contre cela, il y a lieu de restaurer la capacité d'accueils réglementaires (itinérants).

À ce jour : la superficie dédiée à l'aire d'accueil des gens du voyage est de 6394 m², sur la parcelle ZR 154 qui est passée dans le domaine public depuis le 7 mars 2017 par délibération du conseil municipal de la Ville de Crest.

Concernant la sédentarisation, l'état souhaite que des solutions de qualité soient apportées. C'est la raison pour laquelle, l'état accompagnera l'émergence de projets de logements adaptés (accompagnement technique et financier par le biais de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale confiée à l'ADAAR) par le biais d'investisseur tels que DAH, éventuellement en tant que bailleur social.

Les aides escomptées seraient de l'ordre de 10 500 euros par terrain familial. Soit pour 8 à 10 familles entre 84 000 € et 100 500 €.

La CCCPS dispose donc d'une aire d'accueil et répond à ses obligations selon le schéma départemental. Cependant, subsistent des problématiques qu'il faut traiter dans les meilleurs délais.

A ce jour, il est fait le constat suivant :

- l'aire sur Crest a été la première aire d'accueil réalisée en Drôme en 2004. Le diagnostic laisse apparaître un état particulièrement dégradé (état sanitaire et conflits d'usages),
- elle a été créée dans le but de résoudre la problématique des gens du voyage sur le secteur. Cependant, alors que la loi prévoit des aires pour accueillir des itinérants, la majeure partie des familles occupantes sont sédentaires (avec contrat de location du terrain occupé),

Des solutions spécifiques d'habitats, adaptés aux sédentaires, se relèvent indispensables désormais.

A ce jour :

- 4 emplacements sont prévus pour les itinérants : 4 emplacements correspondent à 2 places par emplacement pour une surface de 150 m²,
- 8 emplacements sont occupés en permanence par des sédentaires : 8 emplacements correspondent à 2 places par emplacements de sédentaires, qui disposent d'un contrat de location pour lequel ils payent auprès du trésor public leur redevance,
- Le tarif mis en place est de 3 € par jour. En fait, l'aire d'accueil est la plus chère du Département et le Département demande une harmonisation des tarifs.

Il subsiste également une problématique de divagation de chiens dangereux type Rottweiler, lequel la Police municipale de Crest dit ne pas avoir de souci pour intervenir. Dans ce cadre-là, la police municipale peut faire intervenir la brigade canine et emmener le chien dangereux chez un vétérinaire pour euthanasie.

La visite de contrôle de la DDCS fait ressortir de son rapport que les installations visitées ne répondent pas aux conditions minimales de fonctionnement d'une aire d'accueil et nécessaires au versement de l'ALT2 prévues par le décret n° 2014/1742 du 30 décembre 2014 relatif à l'aide versée aux gestionnaires d'aires d'accueil des gens du voyage. Et ce qui ne permet pas de conserver le montant de l'ALT2 tant que les travaux de mise aux normes n'auront pas été réalisés.

II. LE POLE ENVIRONNEMENT

a. Gestion des déchets

Voir le rapport dédié en annexe.

b. L'assainissement collectif

Les stations d'épuration (STEP)

En 2018, le parc de stations d'épuration de la CCCPS se compose de 2 stations à boues activées, de 4 stations d'épuration type « macrophyte » et de 2 stations d'épuration de type compactes filtres à sable.

Nom de la Station	Capacité nominale en Equivalent Habitants (EH)	Type
STEP du Crestois	19 000	Boues activées
Saillans	1 440	Boues activées
Espenel	250	Filtres plantés de roseaux
Aurel	610	Filtres plantés de roseaux
Vercheny	820	Filtres plantés de roseaux
Chastel Arnaud – Rif des Fauries	80	Compacte – Filtre à sable
Chastel Arnaud – Les Auberts	50	Compacte – Filtre à sable
Saint Sauveur en Diois	40	Filtres plantés de roseaux
La Chaudière	20	Filtres plantés de roseaux
Rimon et Savel	50	Filtres plantés de roseaux

La STEP du Crestois à Crest est gérée via une délégation de service public jusqu'en juin 2021. Le délégataire est Suez environnement – SDEI. Le rapport annuel du délégataire pour 2018 est consultable à la CCCPS.

La STEP de Saillans est gérée via une prestation de service par la société Suez environnement – SDEI. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est consultable à la CCCPS.

Les autres stations sont gérées en régie. L'entretien de ces STEP représente 0,50 ETP de temps de travail.

La surveillance des dispositifs de traitement

La réglementation impose selon la capacité nominale des installations ou selon l'arrêté d'autorisation de l'installation s'il existe, des contrôles réglementaires (Audit annuel de l'installation ou Bilan 24h).

Ces contrôles sont définis par les arrêtés pour la STEP du Crestois et pour celle de Saillans.

Pour les autres installations, seules les STEP dont la capacité nominale est supérieure à 200 Equivalent-Habitants (EH) ont l'obligation de contrôle.

Néanmoins, dans un objectif de contrôle du bon fonctionnement de l'installation, d'entretien de celui-ci et de préservation de l'environnement, des visites simples ont été instaurées à minima annuellement sur toutes les STEP :

- la STEP du Crestois est soumise à un audit annuel,
- la STEP de Saillans est soumise à 2 bilans 24h annuels dont deux sont à réaliser pendant la période de baignade. Durant cette même période, 2 analyses de recherche d'Escherichia Coli et de Streptocoques fécaux doivent être effectuées, une à l'amont et une à l'aval du point de rejet dans la Drôme,
- la STEP Vercheny est soumise à un bilan 24h annuel,

- les STEP d'Aurel et Espenel sont soumises à un bilan 24h tous les 2 ans. Les années où il n'y a pas de bilan 24h, une visite simple est réalisée. En 2018 un bilan 24h réglementaire a été réalisé,
- pour les STEP de Chastel Arnaud (Les Auberts et Rif des Fauries) et Rimon et Savel, une visite d'assistance simple est réalisée annuellement.

L'ensemble des rapports de visite sont consultables au siège de la CCCPS.

Projets et réalisation 2018

- Station d'épuration du Crestois : le pont brosse n°3 a été réparé et installé,
- lancement d'une AMO pour la réalisation d'un Schéma Directeur D'assainissement des Eaux Usées des communes de Crest, Divajeu, Eurre, Mirabel, Piégros et Aouste. Les phase I, II, III ont été réalisées,
- stations d'Espenel, La Chaudière, de Chastel Arnaud, de Rimon : les robinets de puisage incongelables ont été installés,
- station de Saillans : mise en place d'un pluviomètre, d'une télésurveillance Sofrel et d'une mesure redox. La reprise de la conduite entre les prétraitements et le bassin d'aération avec pompage des effluents pendant l'opération a été réalisée et les travaux réceptionnés,
- lancement d'une AMO pour la prise de compétence assainissement par la CCCPS.

DEVELOPPER LES RICHESSES DU TERRITOIRE

I. LE POLE ECONOMIQUE

Le pôle économique accompagne l'ensemble des acteurs économiques du territoire, et cela tout au long de la vie des entreprises, dès la création, afin d'orienter et d'aider au montage des projets, puis tout au long de son développement que ce soit pour la recherche de financements, de locaux ou de foncier en zones d'activités.

Le pôle collabore ainsi au quotidien avec les entreprises et les partenaires institutionnels pour créer une relation de confiance et travaille au maintien des conditions optimales pour pérenniser et développer les activités économiques sur le territoire.

a. Accompagnement des porteurs de projets

Nature de l'accompagnement

La CCCPS est reconnue comme porte d'entrée sur le territoire afin d'accueillir, de conseiller et d'orienter les porteurs de projets, qu'ils soient créateurs ou repreneurs d'entreprises et, plus globalement, créateurs d'activité.

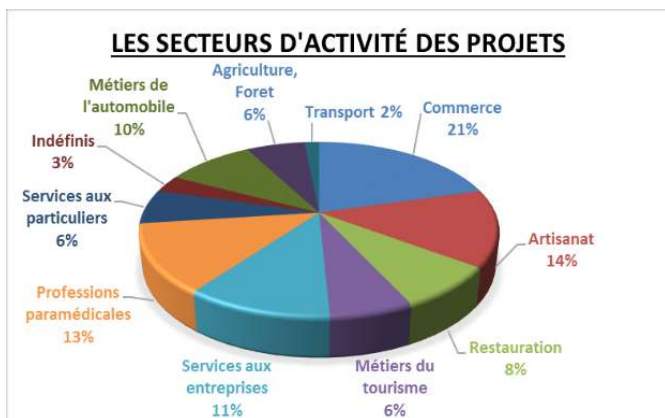
Lors du 1^{er} rendez-vous avec un porteur de projet, la CCCPS fait le point sur les motivations du porteur du projet, la nature du projet (création, reprise d'entreprise, montage d'association), l'activité (restauration, artisanat, commerce...) et l'état d'avancement du projet (idée, formation, questions juridiques, étude de marché, plan de trésorerie, financements, statuts...). Il s'agit également de présenter l'environnement économique local et définir les besoins exprimés par le porteur de projet. La CCCPS répond alors aux questionnements du porteur de projet et l'oriente vers les prestations et les interlocuteurs les plus adaptés à sa situation.

Lors de ces entretiens individuels et tout au long du processus, la CCCPS aide la personne à formaliser son projet, apporte des renseignements sur le tissu économique, renseigne sur les locaux disponibles, les financements mobilisables auprès de partenaires (Initiative, ADIE...) afin de faciliter l'intégration de la future activité sur le territoire. Dans ce cadre, un important travail de partenariat est mené avec l'ensemble des acteurs qui sont amenés à intervenir dans le cadre de la création d'activités, que ce soit les chambres consulaires (CMA, CCI, chambre d'agriculture), les structures de l'emploi-formation (Pole Emploi, mission local ...) et les professionnels du conseil en entreprise (experts comptables, banques, assurance, associations spécialisées...). A cela, s'ajoutent également les liens avec les autres institutions présentes sur la vallée (Ville de Crest, Communauté de communes voisines, services de l'Etat, Région).

Suivant l'avancement et le type de projet, l'accompagnement peut se traduire par un seul ou plusieurs rendez-vous individuels et peut s'étaler jusqu'à plusieurs mois jusqu'à sa concrétisation.

Bilans des accompagnements 2018

En 2018, la CCCPS a accompagné 64 porteurs de projets. Si l'année 2018 a été stable en termes d'accueil de porteur de projet par rapport à l'année précédente (69 porteurs de projets en 2017), la création d'entreprises est en nette hausse avec un taux de concrétisation des projets reçus de 56% (contre 45% en 2017), sachant que 16% des projets sont toujours en cours de réalisation.



Plus précisément, sur 64 porteurs de projets accueillis, 43 l'ont été dans le cadre d'une création d'activité, 3 pour un appui au développement et 8 pour une reprise d'activité.

Au final, 33 entreprises ont été créées ou reprises en 2018, majoritairement dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, du paramédical et du service aux entreprises. On observe une plus grande diversification et une meilleure répartition entre les secteurs d'activité par rapport aux années précédentes. Au total, ce sont plus de 40 emplois qui ont été créés sur le territoire.

IVDD, partenaire de financement

Dans le cadre d'un travail partenarial important avec l'association Initiative Vallée de la Drôme Diois (IVDD), la CCCPS met en relation les porteurs de projets avec l'association afin qu'ils puissent bénéficier d'un prêt à taux 0% pour le démarrage de leur projet et d'un accompagnement post-crédation. Ce prêt permet aussi souvent de faire levier auprès des banques pour déclencher un prêt bancaire classique.

La CCCPS est ainsi présente au Comité d'Agrément d'IVDD, instance qui se déroule une fois par mois et qui valide ou non, le prêt à taux 0% pour le porteur de projet.

En 2018, 12 comités ont été réalisés sur le Crestois au cours desquels 28 dossiers ont été expertisés et 27 dossiers ont pu bénéficier d'un financement IVDD avec la création de 35 emplois à la clé. Le montant moyen des projets a été d'environ 90 000 € et les prêts d'honneur représentaient en moyenne 12% des plans de financements (contre 64% de prêt bancaire et 24% d'apport personnel), pour un montant moyen de 7 200€.

Les porteurs de projet soutenus sont ensuite suivis par IVDD afin de garantir la pérennité des entreprises, d'accompagner leur croissance et leur développement et de doter les entrepreneurs d'outils de pilotage et de gestion. Cela permet d'apporter des solutions en cas de difficulté et de soutenir techniquement les entreprises avec un taux de pérennité des entreprises à 3 ans de 94 %.

b. Soutien à l'immobilier d'entreprise sur le territoire

La CCCPS travaille sur la vacance de l'immobilier d'entreprise sur le territoire. En 2018, elle a répondu à plus d'une trentaine de recherches d'entreprises et de porteurs de projets, principalement dans les secteurs des professions libérales, de l'artisanat et du commerce. L'objectif de la collectivité est de mettre en relation l'offre et la demande afin de faciliter la dynamique économique sur le territoire. Les demandes ont porté sur des locaux allant de 20 à 5000 m², que ce soit à la vente ou à la location.

Par ailleurs, la CCCPS en partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme apporte une aide à l'immobilier d'entreprises (AIE) sur le territoire aux entreprises en développement. L'AIE est une subvention à l'investissement pour favoriser l'installation et le développement des entreprises. L'obtention d'une aide à l'investissement est conditionnée par le nombre de création d'emplois en CDI avec un co-financement de l'intercommunalité de 5%.

Ainsi les collectivités ont soutenu en 2018 l'entreprise La Drôme Laboratoire SA qui a regroupé l'ensemble de son site de production sur Saillans. Le montant de ce projet de développement s'élève à près de 4 millions d'Euros et a permis de mobiliser une subvention de 105 000 €. L'entreprise s'est engagée à la création de 17 emplois salariés en CDI sur une période de 3 ans.

c. Gestion des Bâtiments d'Intérêt Economique (BIE)

La CCCPS gère des bâtiments d'intérêt économique (BIE) sur la commune de Crest et des locaux sur la commune de Saillans.

Descriptif des locaux

Un bâtiment de typologie « mixte » (atelier et bureau attenant), constitué de 4 locaux, est situé « rue du grand St Jean ». Suite à la mise en vente de ces locaux afin de financer l'acquisition des terrains de la future zone d'activité des Valernes, ces derniers ont été vendus à 4 entreprises pour la somme de 341 358,69 €.

Trois autres bâtiments sont localisés « rue des anciens combattants d'outre-mer ». Ces locaux proposent des bureaux en location d'une surface de 15 m² à 100 m².

La collectivité possède aussi des locaux sur Saillans, pour lesquels elle a conventionné avec les Mairies d'Aubenasson, Chastel Arnaud, La Chaudière, Saint Sauveur en Diois et Véronne qui louent des bureaux, ainsi qu'avec le SIVU des enfants du Solaire qui loue également une salle. Elle loue enfin deux ateliers dans le bâtiment du temple à différents acteurs du monde artisanal et culturel.

Dans le cadre de la gestion de ces locaux, une refonte des baux et des tarifs a été engagée en 2017 et s'est poursuivie en 2018 avec la mise en place de baux précaires et de baux professionnels qui ont été proposés en fonction des besoins des acteurs économiques.

Bilan des locations en 2018

La priorité de la CCCPS est de proposer des locaux bénéficiant de prix et de conditions attractives. Actuellement l'ensemble des BIE est occupé, seul un espace tertiaire reste libre d'une superficie de 100 m².

d. L'impulsion de nouveaux projets fonciers

La stratégie économique de la CCCPS est basée sur la création de richesses en accompagnant les porteurs de projets et d'activités, en maintenant des conditions optimales pour pérenniser les entreprises sur le territoire (recherche de financements, de locaux...) et en attirant des entreprises exogènes afin de créer des emplois locaux.

Pour cela, une des actions phare de la CCCPS est de se doter d'une nouvelle offre foncière. En effet, l'offre sur le territoire en foncier à destination économique était jusqu'à présent très limitée. La collectivité a donc décidé de créer deux parcs d'activités sur les communes d'Aouste-sur-Sye (Ecoparc du Pas du Lauzun) et de Crest (ZA des Valernes). Ces projets de développement répondent aux demandes actuelles et futures des entreprises dans les secteurs de l'artisanat et de l'industrie en proposant à la vente des surfaces parcellaires diversifiées.

Ecoparc du Pas de Lauzun, Aouste-sur-Sye

Les travaux d'aménagement de la ZAC ont été réalisés fin 2018 – début 2019. Une douzaine de projets d'implantation ont été déposés et étudiés par la commission économie. Fin 2018, 4 projets d'implantation ont d'ores et déjà été validés par le Conseil communautaires avec des premières ventes qui devaient se réaliser à la fin du printemps 2019.

Parallèlement aux actions d'information et de démarchage au niveau local, les services ont commencé à travailler à l'échelle départementale et régionale pour promouvoir la ZAC auprès des partenaires institutionnels (Organismes consulaires, Département, Région, ...) et des sociétés travaillant dans la réalisation et l'aménagement de sites industriels. Une campagne de promotion de la zone d'activités débutera au printemps 2019, notamment dans la presse spécialisée afin d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire, notamment de jeunes entreprises issues du milieu urbain.

Le parc d'activités des Valernes, Crest

Ce parc d'activités de plus de 12 000 m², situé en plein cœur de la ville de Crest à proximité directe des zones industrielles à l'ouest de la ville, prévoit la création de 9 lots, pour une surface commercialisable de plus de 9 700 m², dans un cadre paysager très arboré.

Les études d'aménagement et de préfiguration se sont poursuivies en 2018. Le permis d'aménager devrait être déposé au printemps 2019, les travaux devant démarrer à l'automne 2019.

Cette zone d'activités viendra compléter l'offre économique territoriale, en complémentarité notamment avec l'éco parc du Pas de Lauzun, en cours d'achèvement.

e. Animation du tissu économique

La CCCPS réalise des rencontres individuelles avec les entreprises du territoire, afin de :

- faire un point spécifique sur leur activité et leur fonctionnement,
- connaître leurs éventuelles difficultés et leurs besoins en termes d'accompagnement,
- faire connaître les différents services de la CCCPS et les possibilités d'accompagnement du service économie dans leur problématique quotidienne,
- et en fonction des échanges, mobiliser les moyens et l'ingénierie des partenaires dans l'accompagnement des entreprises du territoire (Région, Département, Chambres Consulaires, Fédérations, Europe...).

L'objectif est ainsi de créer des liens de confiance entre l'entreprise et la collectivité, d'anticiper les difficultés et de pouvoir soutenir les entreprises dans leur activité. En 2018, une trentaine d'entreprises ont été rencontrées.

Réalisation de petits déjeuners « Parlons éco »

En complément des rencontres individuelles avec les entreprises, la CCCPS a entrepris, entre 2016 et début 2018, la réalisation de petits déjeuners-entreprises « Parlons éco » dans le cadre de l'animation des acteurs économiques du territoire qui s'inscrivait dans l'axe I du CDDRA Vallée de la Drôme.

L'objectif de ces temps collectifs est d'échanger sur une thématique qui concerne l'entreprise dans son quotidien et de lui apporter des informations concrètes, sous un format court d'une heure, avec des intervenants spécialisés. Au total, 6 rencontres ont été organisées depuis 2016.

En particulier en 2018, une rencontre a été réalisée, le 19 janvier, sur le « rendu de l'étude sur les filières d'activité » (Intervention de Mr Lestoux sur les conclusions de l'étude sur les filières d'activités du territoire pour laquelle les entreprises avaient été sollicitées en 2017). 23 entreprises ont participé à cette restitution.

D'une façon générale, les acteurs économiques ont su répondre présents et ont apprécié la démarche au cours de ces deux dernières années, avec entre 12 et 23 entreprises présentes par évènement. Au regard du tissu économique et de la typologie des entreprises présentes sur le territoire, ces résultats sont plutôt encourageants.

Aussi, la CCCPS souhaite poursuivre ce type d'animation après des entreprises du territoire et les pérenniser dans le temps, éventuellement sous d'autres formats. Plusieurs sujets sont notamment remontés de la part des entreprises et pourront être traités collectivement en 2019 (la gestion des déchets, le développement d'une stratégie commerciale, la fidélisation des salariés, les new technologies et le 8 Fablab ...).

f. Les autres actions suivies par le pôle économique

Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR)

L'OCMMR (Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural) avait pour objectif de contribuer à maintenir et à développer le commerce et l'artisanat de proximité sur le territoire. Cette politique a été menée sur 6 grands axes :

- Le soutien aux lieux d'arts actifs du territoire :
Mise en place d'un accompagnement individuel et personnel des métiers d'arts du territoire, développement d'une communication collective avec l'élaboration d'un guide ; le guide des métiers d'art de la Vallée de la Drôme. Actions réalisées par la chambre des métiers.
- L'accompagnement stratégique et l'appui au développement des entreprises artisanales :
La chambre des métiers a pu diagnostiquer et accompagner 8 entreprises du territoire sur des sujets tel que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'appui au recrutement et à la RH, les démarches de progrès...
- La professionnalisation des commerces de proximité :
Accompagner les commerces dans l'amélioration de leurs actions de communication externe, dans le but d'augmenter leur emprise sur leur clientèle potentielle et de maintenir et / ou développer ces entreprises. Action réalisée par la Chambre de commerce, qui a accompagné 7 entreprises du territoire et réalisé 2 actions collectives.
- La professionnalisation des unions commerciales et artisanales du territoire, le soutien de leurs actions :
Accompagnement de l'union commerciale et artisanale de Crest, et mise en lien avec celles de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme lors de 3 rencontres collectives. Mise en place de supports de communication et d'animations commerciales et artisanales (Spots radio et vidéos, journal, guide des commerçants ...) et animations (Festival jazz, évènement commercial ...).
- Le soutien financier des investissements des entreprises (aides directes) :
Les entreprises ont été aidées financièrement par le FISAC et la CCCPS. Ainsi différents aménagements ont pu être aidés (faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite, la rénovation des vitrines, les investissements relatifs à la modernisation de leurs locaux d'activité, ...). Au total,

11 entreprises du territoire ont été soutenues en 2017 et sur le début d'année 2018, à travers cette aide pour un montant d'aide de la CCCPS de 17 444,82 € sur un montant total d'investissement de 157 805,03 € HT.

- Inciter les communes à aménager leurs centres-bourgs :

Pour rappel, deux actions d'aménagement ont été réalisées à savoir : le réaménagement de la grande rue de Saillans et le réaménagement du quartier Bellevue à Mirabel-et-Blacons pour un montant total de 2 366 970,30 €.

Cette opération a pris fin en avril 2018.

Gestion du Temple de Saillans

Le Temple de Saillans est constitué de l'espace culturel, et de deux ateliers en location.

L'espace culturel du Temple de Saillans est une salle de spectacle de près de 90 places assises. Il est réservé à la location pour des activités culturelles (théâtre, chant, exposition) mais aussi pour des activités professionnelles telles que des séminaires pour les entreprises.

Animation de l'espace culturel par Faubourg 26 :

Cette animation a été confiée par la CCCPS à l'association Faubourg 26 dans le cadre d'une convention. En 2018 l'association a programmé 8 spectacles (dont une création en résidence artistique) soit 11 représentations, dont deux pour le public scolaire et une exposition en juin-juillet.

Ce programme a rassemblé près de 1 085 spectateurs au total.

Autres occupations de l'espace culturel en 2018 :

Le « Théâtre de Nuit » a occupé l'espace culturel 12 semaines dans l'année.

D'autres associations ont loué cet espace culturel à raison de 15 dates au total : La bête lumineuse (5 dates), la Base d'Arts (2 dates), l'école de music de Saillans (1 dates), la palette de Gribouille (1 date), la paroisse protestante (2 dates), La voie d'Amanda (1 date), l'association les petites canailles (1 date)

Poursuite d'une convention de partenariat « Pass location » :

Afin de dynamiser l'utilisation de l'espace culturel du Temple de Saillans, la CCCPS poursuit l'utilisation d'un « Pass location » de 5 dates à 480 € et de 10 dates à 840 € à destination des communes-membres et des associations pour permettre des tarifs préférentiels.

II. LE TOURISME

a. Réalisation de la Vélodrôme®

Suite à la validation de l'Avant-Projet Définitif portant sur le premier tronçon reliant Crest à Saillans, la CCCPS a lancé le marché de travaux pour engager la réalisation de la Vélodrôme. Les premiers travaux ont été engagés sur le dernier trimestre 2018 et les demandes de subventions ont été validées par les financeurs. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes	Montants éligibles	Montants	Taux de subv° appliqué au montant total (%)
AMO	13 700,00	CD26	205 865,00	41 173,00	3,3
Maitrise d'œuvre	49 350,00		1 050 082,93	187 697,00	15,0
Etudes techniques complémentaires	50 000,00	CAR Région AURA	1 255 947,93	297 923,00	23,9
Travaux (marché signé)	797 894,33	Contrat ruralité Etat	1 255 947,93	230 000,00	18,3
Travaux de défrichement (marché signé)	4 050,00	TEPCV	490 000,00	245 000,00	19,5
Travaux spécifiques pont de Saillans (en cours d'étude)	250 153,60	Autofinancement		254 154,93	20,0
Achat	82 800,00				
Frais notariés	8 000,00				
Total	1 255 947,93			1 255 947,93	100,0

b. Partenariat avec l'office de tourisme intercommunal

En 2018, la CCCPS a renforcé ses liens avec l'Office de Tourisme du Cœur de Drôme. Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental a été monté de concert pour mener des actions touristiques. Parmi ces actions figuraient notamment le financement d'un éducateur auprès de tour-opérateurs dédiés à la clientèle individuelle ainsi que la poursuite de la gestion de l'outil en ligne pour la collecte de la taxe de séjour.

Parallèlement, la CCCPS a versé en 2018 une subvention de fonctionnement de 145 000 € à l'association ainsi qu'une aide de 23 500 € pour la réalisation des actions de promotion de la destination soit une évolution de près de 200 % depuis 2014 (53 526 €).

c. Gestion de la Taxe de séjour

Cette année 2018 a vu l'instauration de la taxe additionnelle départementale (10%) que la CCCPS a reversé en fin d'exercice. L'outil de dématérialisation de la déclaration et la mise en place du paiement en ligne au mois d'octobre 2018 ont permis de faciliter le suivi de la taxe de séjour. AirBnB a également commencé à collecter la taxe de séjour sur le territoire pour les réservations effectuées à partir du 1^{er} juillet, ce qui a engendré une perturbation auprès des hébergeurs dont certains ont arrêté leurs déclarations. Une campagne d'information a dès lors été nécessaire pour expliquer la situation (courrier + information en page d'accueil de la plateforme en ligne).

Enfin, des changements s'annoncent nombreux pour 2019 (application d'une taxe au pourcentage pour les meublés de tourisme non classés, la collecte généralisée par les OPA, etc.)

Le montant de cette taxe perçue pour l'année 2018 est de 85 000 € environ (contre 65 000 € en 2017) soit une évolution de plus de 87 % depuis 2014 (45 402,15 €).

d. Aménagement des ronds-points de la Clairette

La communauté de communes propose de porter administrativement le projet d'aménagement des « ronds-points de la Clairette » initié par le Syndicat de la Clairette et des Vins du Diois afin d'en faciliter la réalisation.

Ce projet s'inscrit dans un programme d'actions écotouristique global sur l'ensemble de la Vallée de la Drôme initié par le Syndicat de la Clairette et des vins du Diois en partenariat avec les collectivités locales (route de la Clairette de Die, candidature au label Vignobles et Découvertes, ...). L'objectif principal de ce projet est de faire connaître la Vallée de la Drôme en tant que destination touristique et viticole en développant une identité autour des thèmes du terroir et de la gastronomie. Ces aménagements à double finalité pédagogique et touristique, raconteront l'histoire et les différentes étapes de production du vin pétillant emblématique du territoire, la Clairette de Die, du labour à la reboule, en passant par la plantation et les vendanges.

Les réalisations prévues consistent à implanter sur les ronds-points du principal axe routier du territoire en remontant la vallée de la Drôme de Crest à Die des statues représentant les différentes étapes de production de la Clairette de Die :

- Scène 1 à Crest : labour, plantation de la vigne,
- Scène 2 à Piégros-la-Clastre : taille de la vigne,
- Scène 3 à Saillans : vendanges des raisins,
- Scène 4 à Vercheny : étape de vinification, remuage sur pupitre,
- Scène 5 à Die : reboule des vendanges, moment de convivialité associé à la Clairette de Die (Cette dernière scène n'est pas concernée par ce dossier car sur le territoire de la Communauté de Communes du Diois).

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans souhaite faire procéder à la fabrication et à la pose de statues sur différents ronds-points du territoire (Crest – Saillans – Vercheny – Piégros la Clastre).

Ce projet s'inscrit dans un programme d'actions oeno-touristiques global sur l'ensemble de la Vallée de la Drôme initié par le Syndicat de la Clairette et des vins du Diois en partenariat avec les collectivités locales (route de la Clairette de Die, candidature au label Vignobles et Découvertes...).

Les réalisations prévues consistent à implanter sur les ronds-points du principal axe routier du territoire en remontant la vallée de la Drôme de Crest à Die des statues représentant les différentes étapes de production de la Clairette de Die.

La prestation comprend tous les travaux d'installation de chantier, de confection de plots en béton, de réception des statues, de décaissement, de pose et de fixation par platines.

Les ronds-points de Crest (quartier les Blaches), Piégros la Clastre (quartier Rif de Blanc), Saillans (quartier) et Vercheny au niveau de la maison de la clairette sont concernés par cet équipement.

L'entreprise Val Drome paysage a été retenue par notification du pouvoir adjudicateur en date du 10/01/2018 pour ces réalisations qui ont débutés par ordre de service le 16/03/2018 pour un montant de 17 134.80 € TTC et se termineront mi-juin 2019.

e. Gestion et valorisation des sentiers de randonnée

La CCCPS conventionne avec plusieurs associations volontaires du territoire pour leur attribuer l'entretien des boucles en contrepartie d'une aide financière, équivalente à 10€ / km. Le Conseil départemental accompagne la CCCPS à hauteur de 6 €/km.

f. Réseaux et adhésions

Le réseau des offices de tourisme de la vallée de la Drôme

Depuis 2015, la CCCPS est membre du conseil d'administration du Réseau des OTSI Vallée de la Drôme, créé en 1996 pour harmoniser la promotion et la communication touristique, ainsi que mutualiser certaines missions et outils de ses membres.

Compte-tenu de l'inactivité du réseau, aucune participation financière n'a été demandée à la CCCPS en 2018.

Grande Traversée des Alpes

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la CCCPS adhère depuis 2014 à La Grande Traversée des Alpes (GTA). Cette association, outil de développement au service des collectivités, pilote et anime cinq grands itinéraires traversant le massif alpin. La CCCPS est traversée par deux des cinq itinéraires animés par l'association : les Routes de la Lavande et les Chemins du Soleil.

L'association mène des actions de structuration d'un réseau d'hébergeurs et d'acteurs touristiques autour de ces itinéraires, de promotion de l'itinérance touristique, de construction d'« idées-séjours » et de partenariats avec des tours opérateurs...

Les retombées économiques de l'itinérance douce sont importantes (89€ par jour pour un itinérant cyclo par exemple). Un euro investi pas GTA équivaut à 3.1€ de retombées locales.

Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme

Le territoire de la CCCPS est labellisé VTT-FFC depuis 1992. Ce label permet une reconnaissance et une promotion au niveau national, voire international (salons, guides, journaux et événements professionnels, ...).

L'obtention de ce label représente un budget de 1000€ /an qui comprend l'adhésion et l'achat de balises permettant de garantir une bonne signalétique des circuits. La mise en place de ces balises et l'entretien des sentiers est réalisé par l'association du Véloclub de Saillans.

III. L'AGRICULTURE

a. La culture du chanvre

6 hectares ont été semés en avril 2018, la récolte a été réalisée avec le même outillage que l'année précédente. Les agriculteurs maîtrisent de mieux en mieux les pratiques culturales et ont acquis un savoir-faire spécifique en termes de récolte et de transformation du chanvre.

Environ 15 tonnes de chanvre ont été récoltées. Après le défibrage (séparation de la chènevotte et de la fibre par un trommel) la présence de poussière dans la chènevotte reste importante et nécessite d'envisager une étape de transformation supplémentaire en fonction des débouchés envisagés (pour certaine utilisation en bâtiment notamment).

L'intégralité de la récolte 2017 a été vendue courant 2018 au prix de 550€ TTC la tonne. Les agriculteurs ont effectué la commercialisation à leur charge. La fibre, comme la chènevotte, s'est très bien vendue, notamment auprès d'auto-

constructeurs. La vente de la récolte 2018 s'avère par contre un peu plus difficile, les agriculteurs n'étant pas des professionnels et ayant peu de temps à consacrer à l'aspect commercial et promotionnel.

Pour 2018, le développement commercial de la chènevotte est envisagé pour une utilisation de paillage auprès de particuliers et de professionnels dans les secteurs de l'agriculture et des espaces verts. Un point de vente local chez un pépiniériste est en place et des contacts et des partenariats sont en trains d'être établis avec d'autres distributeurs locaux pour tenter de développer une filière locale. Par ailleurs, un site internet pour la promotion est en cours de construction et sera opérationnel en 2019.

b. Le programme agro-environnemental et climatique (PAEC)

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune 2015-2020, certaines subventions directes aux agriculteurs, ont évolué afin de privilégier les dynamiques de projets territoriales à double dimension agricole et environnementale. A ce titre la CCCPS et la CCVD portent ensemble un PAEC, Projet Agro-Environnemental et Climatique depuis 2014 afin de répondre aux enjeux de maintien des systèmes herbagers et d'ouverture des paysages (pastoralisme), de préservation de la ressource en eau (quantité et qualité) et de maintien de la biodiversité. Ce PAEC permet d'ouvrir aux agriculteurs du territoire la possibilité de contractualiser des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dans différents domaines (réduction des phytosanitaires, maintien de l'ouverture des milieux, enherbement des parcelles, mise en place de techniques de lutte biologique...). Ces « MAEC » sont des contrats dans lesquels les agriculteurs s'engagent pour 5 ans à faire évoluer leurs pratiques en contrepartie d'une indemnité à l'hectare.

Depuis 2016, le PAEC de la Vallée de la Drôme a permis l'ouverture de MAEC et d'actions complémentaires liées à la « préservation de la ressource en eau » pour les filières arboricoles et viticoles. Ces deux filières, représentées par le syndicat de la clairette et des vins du Diois et l'association Fruit +, se sont impliquées auprès des collectivités pour monter ce programme.

Globalement le bilan est positif dans l'ensemble avec plus de 50 exploitations viticoles, arboricoles et pastorales qui se sont engagées sur la vallée, sur 1700 hectares, représentant 640 000 € d'aides directes. Les agriculteurs ont mis en œuvre leurs engagements tendant soit vers l'amélioration de pratiques (réduction voire suppression de produits phytosanitaires) soit vers le maintien de pratiques vertueuses (élevage extensif dans les sites Natura 2000 et dans la plaine). Ces engagements ont pu être possibles grâce à la présence et à l'accompagnement des structures partenaires et opératrices des MAEC. De nombreuses actions ont été réalisées : des journées de formation, des diagnostics d'exploitation ou des plans de gestion pastoraux, des bilans de stratégie de protection des cultures, l'organisation de portes ouvertes, de journées de démonstrations, de la communication, etc.

La dynamique de notre PAEC nous semblait donc bien engagée tant sur l'aspect quantitatif (nombre de contractualisations) que sur l'aspect qualitatif (dynamique partenariale et territoriale)

Lors du bilan 2018 avec les structures partenaires et suite à des retours de nombreux agriculteurs, le programme n'est toujours pas opérationnel administrativement, en effet seuls les engagements de 2015 ont été instruits et payés, soit 15% des engagements. Cette situation engendre de grosses difficultés de trésorerie pour certains de nos agriculteurs et pour nos partenaires qui ne peuvent plus envisager de porter de nouveaux projets collectifs ou individuels allant dans le sens de l'amélioration des pratiques dans notre vallée. Un bon nombre parle même de désengagement alors que l'accompagnement local et de terrain est existant et de qualité. Les services de l'Etat et le préfet de région ont été sollicités sur ce point essentiel.

Cependant, malgré ces difficultés, les agriculteurs restent bien impliqués et l'intérêt de ses filières pour les mesures et les questions environnementales sont fortes. Des agriculteurs ont indiqué qu'ils continueraient les mesures engagées et les nouvelles pratiques mises en œuvre même si le soutien financier s'arrête ou n'est pas versé.

c. Le Plan Pastoral Territorial (PPT) Vallée de la Drôme

L'année 2016 avait permis un travail de concertation et d'écriture du dossier de candidature auprès de la Région pour renouveler un Plan Pastoral Territorial sur le territoire. Cette stratégie locale vise au maintien de l'activité pastorale mais également à garantir l'entretien extensif des zones de moyennes montagnes et à créer du lien entre les différents acteurs et usagers locaux. 3 grands axes sont ressortis de ces réflexions et 9 fiches-actions sont proposées dont 7 relèvent de la politique pastorale régionale :

1. Maintenir les activités pastorales dans un contexte agricole fragile et parfois défavorable à ses systèmes ;
 - 1.1 Favoriser la dynamique collective des éleveurs et des propriétaires
 - 1.2 Expertiser et diagnostiquer l'espace pastoral en amont de projet de reconquête et d'installation
 - 1.3 Acquérir du foncier pastoral par les collectivités territoriales
2. Amplifier les pratiques performantes et innovantes de gestion durable de l'espace pastoral ;
 - a. Poursuivre les aménagements et les équipements des espaces pastoraux
 - b. Expérimenter et sensibiliser sur de nouvelles pratiques pastorales
 - c. Participer à l'entretien des espaces pastoraux et de leurs équipements (HORS politique pastorale régionale)
3. Affirmer l'identité pastorale de la vallée et faire connaître le pastoralisme et ses rôles ;
 - 3.1 Communiquer sur le pastoralisme auprès du grand public et des acteurs du territoire
 - 3.2 Coordonner le Plan Pastoral
 - 3.3 Favoriser la valorisation locale des produits issus du pastoralisme (HORS politique pastorale régionale)

Cette programmation est portée par la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté de Communes du Crestois Pays de Saillans avec l'aide de l'Association Départementale de l'Économie Montagnarde (ADEM) et la participation de plus d'une quarantaine d'acteurs du territoire. Elle a été validée par la Région et est entrée dans sa mise en œuvre opérationnelle en 2017.

Cette programmation qui s'adresse à divers porteurs de projet : agriculteurs, structures économiques et agricoles, collectivités, associations environnementales... Chacun pouvant solliciter des financements auprès de la Région, de l'Europe pour la réalisation d'actions collectives : investissement pour aménager les espaces pastoraux, soutien à la structuration collective des éleveurs et des propriétaires, études et expertise sur la ressource pastorale dans le cadre de projet d'installation, communication grand public et touristique sur les rôles et fonction du pastoralisme, aide à l'achat de foncier pastoral... Les premiers dossiers ont été déposés au printemps 2017.

L'année 2018 a permis de soutenir de nombreux dossiers et l'enveloppe financière a déjà été bien utilisée. Au regard du bon fonctionnement et de la sollicitation du dispositif, la Région a été sollicitée pour ré-abonder l'enveloppe initiale. Par ailleurs, les professionnels font état des difficultés grandissantes dues à la présence du loup qui a un impact très négatif sur le pastoralisme local (Prédation directe et indirecte, santé des éleveurs, abandons de pâturages, charge de travail quintuplées, ...). Par ailleurs cette situation commence à avoir des conséquences sur d'autres activités économiques, notamment touristiques (conflits d'usages, problématiques importantes liées aux chiens de protection, fermeture de zones et de sentiers, ...).

d. Le programme système alimentaire innovant

Ce programme d'actions multi-partenarial a pour objectif de relocaliser en partie l'alimentation sur le territoire. Ce projet se décline en 3 grands axes d'actions :

1. sensibiliser les consommateurs et développer la consommation locale,
2. transformer, distribuer et commercialiser les produits locaux,
3. mettre en lien les acteurs pour une meilleure cohérence alimentaire de territoire.

Ce projet comprend de nombreuses actions portées par plusieurs structures : les communautés de communes, l'association Court-Circuit, les CIVAM de la Drôme et l'association Agribiodrôme. Il est financé essentiellement par la fondation Nina Carasso et se termine fin 2018.

Les actions menées en 2018 par les associations partenaires :

- accompagnement des cantines scolaires à l'intégration de produits locaux « ça bouge dans ma cantine » : accompagnement de l'association de gestion de la cantine de Piégros-Mirabel, du Syndicat des « Enfants du Solaire » gestionnaire de la cantine de Saillans, entrée dans la démarche de la Mairie et de l'école d'Aouste, organisation d'une soirée d'information.
- animations pédagogiques dans les écoles
- actions de sensibilisation du public

La fondation Nina et Daniel Carasso qui est le principal financeur du programme, désire renouveler son engagement pour financer une nouvelle programmation pour les 5 prochaines années. Aussi, la CCVD qui porte le projet va redéposer en septembre 2019 un dossier pour 5 années sur cette thématique, en mobilisant largement l'ensemble des partenaires partants pour y contribuer (CCCPS, agribiodrôme, la chambre d'agriculture, des associations et acteurs institutionnels, ...). Pour l'année 2019, la fondation propose également d'allouer un financement pour poursuivre les mesures engagées. Il y aura très certainement une suite sur les cantines de notre territoire déjà engagées dans des démarches, pour que la dynamique perdure (formations et échanges cuisiniers, suivi des communes) et pour une ou deux actions annexes (un projet pour la MJC de Aouste et un autre pour le lycée Armorin).

- e. L'accompagnement à l'émergence d'une plateforme de compostage

Accompagnement de l'association.

L'association Compost' et moi a été créée 2017, elle regroupe environ 80 agriculteurs de la vallée ainsi que des entreprises de l'agro-alimentaire et du paysagisme. L'objectif de l'association est de trouver des solutions d'amélioration de la gestion des effluents d'élevage (différents types de fumiers) tout en conservant au maximum cette richesse sur le territoire en la valorisant pour les agriculteurs qui en ont besoin.

La chambre d'agriculture et la CCCPS, associées dès le départ à la démarche, accompagnent l'association dans ses démarches dans le cadre d'un dossier LEADER.

Dans ce cadre, un cabinet a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité d'une ou plusieurs plateformes de compostage sur la vallée de la Drôme. Cette étude de faisabilité technique, économique et réglementaire d'un projet d'unité collective de compostage de matières organiques produites sur le territoire est en cours.

Les principaux enjeux de ce projet sont :

1. Maintenir ou développer la valorisation locale des matières organiques et notamment des effluents d'élevage, des déchets verts et des draches de vinification
2. Permettre une meilleure maîtrise de la fertilisation et de l'amendement des sols par les agriculteurs en transformant les matières premières en produit normé et ainsi éviter le gaspillage, les pollutions ponctuelles, la variabilité des apports...
3. Conforter l'approche multi-partenariale pour répondre aux divers enjeux de ce projet (agricole, économique, territorial, ...) qui permet de transformer des déchets en matière première.

Une première restitution de l'étude de faisabilité est intervenue en juillet 2018. Suite à ces premiers éléments, des choix techniques et stratégiques ont été retenus par l'association (choix d'un site unique d'une capacité de 18 000 T par an, la granulation du compost et la certification en Bio, ...). L'étude se poursuit, avec notamment des données financières et un business plan affiné avec une restitution prévue pour la fin du printemps 2019.

Parallèlement à l'étude de faisabilité, une recherche de lieux d'implantation a été engagée pour installer la plateforme de compostage. En effet, au regard des contraintes techniques, administratives et sociales, trouver un lieu qui réunisse toutes les conditions nécessaires pour son implantation n'est pas sans difficulté. Actuellement deux sites potentiels ont été identifiés (un sur la CCVD et l'un sur la CCCPS) et le travail de recherche se poursuit.

PRESERVER LE BIEN COMMUN

I. ENERGIE

TEPCV

La CCCPS est lauréate au dispositif TEPCV pour une enveloppe de 2 M d'€ avec la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Ce dispositif permet notamment de soutenir des opérations de rénovation énergétique de l'habitat privé, des opérations de rénovation énergétique et de construction BEPOS de bâtiment public, des actions en faveur du compostage et du tri sélectif, et plusieurs opérations liées à la mobilité durable (aménagement de la VéloDrôme, acquisition de VAE et de véhicules électriques).

a. Développement des énergies renouvelables

La CCCPS soutient avec la CCVD le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, après avoir réalisé, fin 2017, des études de potentiel et de structure sur 4 bâtiments communaux et intercommunaux, des études de préfaisabilité ont été menées en 2018 sur ces bâtiments ainsi que sur trois autres sites communaux.

Le bâtiment des services techniques de la CCCPS, construit en 2018, a été de plus couvert par une installation photovoltaïque de 100 Kwc.

Parallèlement aux bâtiments et sites publics, un travail a été lancé entre le service énergie et les services développement économiques des deux intercommunalités afin d'organiser l'accompagnement des acteurs privés du territoire.

b. Plateforme de la rénovation

La CCCPS et la CCVD sont porteuses d'une plateforme locale de la rénovation. Ce nouveau service public est un dispositif global d'accompagnement. Il constitue un guichet unique de soutien aux démarches de rénovations performantes des logements. Il apporte des informations techniques et financières personnalisées.

L'intérêt du dispositif est multiple : développement économique du territoire, créations d'emplois locaux non délocalisables, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, etc.

Un enjeu énergétique fort

La consommation d'énergie liée au logement représente, à elle seule, près de 37% de la consommation globale du territoire (soit environ 343 GWh/an et une facture pour les ménages d'environ 37.5 millions d'€ par an). La plateforme de la rénovation a pour objectif de contribuer à la réduction de cette dépense. Elle est un levier essentiel à la réduction des consommations d'énergie.

Un enjeu social

La plateforme est un outil de réponse aux enjeux sociaux et environnementaux que sont la réduction des factures d'énergie¹, la lutte contre la précarité énergétique et la limitation des consommations d'énergie et d'émissions polluantes. Elle permet de bénéficier d'un accompagnement individualisé dans le montage des dossiers de financement et de faire le lien entre les différents organismes financeurs et les propriétaires.

Vers des rénovations performantes

Une rénovation performante passe inévitablement par un choix de solutions pertinentes et une mise en œuvre soignée des matériaux et systèmes par des artisans qualifiés. La plateforme intervient en ce sens, notamment en proposant des formations aux artisans du territoire.

Présentation de la Plateforme

Périmètre :

Le périmètre d'action regroupe la **Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans** et la **Communauté de Communes du Val de Drôme**, soit une population de 45 357 habitants et 45 communes sur 834 km².

Partenaires :

- Financeurs : CCCPS-CCVD / ADEME - Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Partenaires locaux : Espace info énergie (ADIL 26), CAPEB, FFB, artisans, SOLIHA, Energie SDED.

Accompagnements :

La Plateforme accompagne les porteurs de projets souhaitant réaliser une rénovation thermique de leurs logements (rénovation complète ou par étapes). L'accompagnement consiste en une présence tout au long du projet de rénovation (de la définition du projet de rénovation à la réalisation des travaux).

Nombre d'accompagnements réalisés :

208 accompagnements ont été réalisés en 2018, dont 104 sur le territoire de la CCCPS (contre 97 accompagnements en 2017).

Les accompagnements réalisés sur l'année 2018 devraient aboutir à la réalisation d'environ :

- 20 rénovations complètes (niveau BBC rénovation)
- 19 rénovations performantes (plus de trois postes de travaux)
- 141 rénovations d'au moins 2 types de travaux
- **Entre 5 M€ et 10 M€ de travaux engagés sur le territoire, soit l'équivalent de 50 à 100 emplois².**

Actions de communication et de sensibilisation

Diverses actions de communication à l'attention des particuliers ont été menées au cours de l'année 2018, dont :

- 2 réunions publiques (Crest et Grane - 41 personnes),
- Des visites de maison en cours de rénovation (Crest et Vercheny – 35 personnes),

¹ La facture énergétique moyenne par logement du territoire est supérieure à 2 000 €.

² Suivant ratio retenu par l'ADEME : 100 000 € de chiffre d'affaire = 1 ETP

- Des balades thermographiques (Crest et Livron – 4 personnes),
- 1 réunion d'artisans (commune avec Valence Agglo – 15 artisans).

Formation d'artisans

En 2018 :

- organisation d'une formation en soirée à l'attention des professionnels du bâtiment sur la thématique de l'étanchéité à l'air → 25 participants,
- création d'un cycle de formation sur la rénovation performante (cycle étalé sur 4 jours) → 35 participants.

Ces types de formations seront reconduits en 2019.

Aide financière pour les particuliers

La Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la Communauté de Communes du Val de Drôme sont également lauréates de l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (**TEPCV**) permettant de bénéficier d'une subvention de 80 % pour la mise en place d'une aide financière locale à la rénovation thermique des logements.

L'aide financière a été mise en place en 2016. Les objectifs principaux de cette aide sont :

- Rendre **accessible au plus grand nombre la rénovation thermique performante**
- S'inscrire dans la continuité de l'action passée (opération DORéMI)
- Eviter de financer des projets induisant des pathologies sur le bâtiment

Montant de l'aide :

- Rénovation complète :
 - de 2 500 € à 7 500 €,
 - prise en charge de 50% du coût des tests de perméabilité si réalisation d'un test intermédiaire en cours de chantier.
- Réalisation d'un bouquet de travaux :
 - de 1 250 € à 3 750 €.

Bilan d'étape :

	Nb de rénovations			Montants		Coût moyen de Chauffage par projet€/an		
	Complète	Par étapes	Total	Aide	Travaux	Avant	Après	Gain
2016	3	-	3	20 275 €	191 905 €	2 323 €	342 €	1 981 €
2017	2	9	11	41 611 €	623 512 €	1 968 €	378 €	1 590 €
2018	6	16	22	131 966 €	1 119 953 €	2 382 €	492 €	1 890 €
TOTAL	11	25	36	193 852 €	1 935 370 €	2 251 €	445 €	1 806 €

- Montée en puissance du dispositif en 2018 (22 projets en 2018 contre 11 en 2017) – Depuis 2016, 24 projets sur les 36 aidés sur le territoire de la CCCPS
- **80% d'économie d'énergie en moyenne sur les projets aidés**
- 56% de ménages modestes ou très modestes (au sens de l'ANAH)

	Consommation [kWh/an]			Consommation [kWh/m².an]			Emissions de CO2 [kg.an]		
	Avant	Après	Gain	Avant	Après	Gain	Avant	Après	Gain
2016	141 165	20 260	120 905	348	50	298	28 513	3 445	25 068
2017	346 644	82 211	264 433	211	50	161	115 405	17 329	98 076
2018	689 273	168 228	521 045	253	62	191	174 438	26 674	147 764
TOTAL	1 177 082	270 699	906 383	813	162	651	318 356	47 448	270 908

- **651 MWh/an économisés (équivalent 65 100 litres de fioul)**
- **85% de gain sur les émissions de CO2** (dont une part importante due à la conversion fréquente au bois énergie)

Conseil en énergie partagé

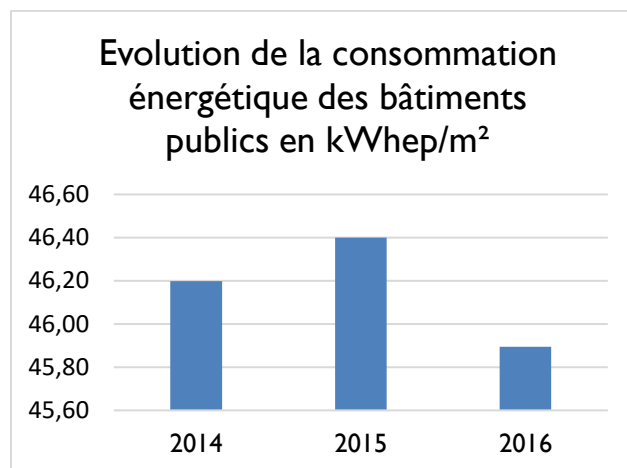
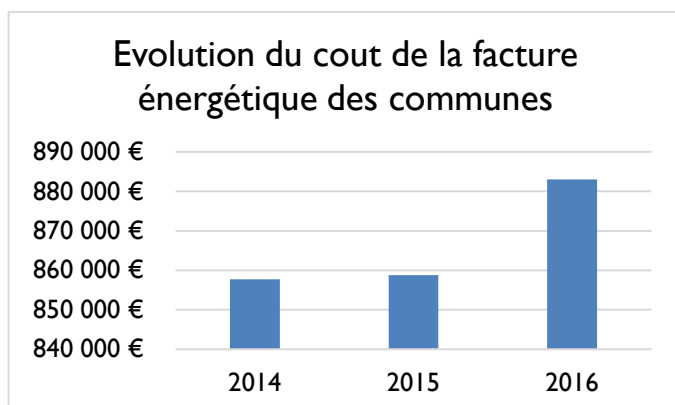
Une convention avec Energie SDED a été signée fin 2016 pour doubler les moyens humains qui accompagnent les 47 collectivités de la CCVD et de la CCCPS sur la gestion énergétique du patrimoine public. Suite au 1^{er} appel à candidature lancé en 2017, 10 communes ont bénéficié d'un bilan de leurs consommations sur 3 ans, d'un état des lieux global et d'un pré-diagnostic détaillé de leur patrimoine. Cet appel à projet a été renouvelé fin 2018 : 5 nouvelles communes et les 2 communautés de communes ont été sélectionnées.

Aujourd'hui, ce dispositif couvre une surface d'environ **80 000 m² chauffés de bâtiments publics quotidiennement utilisés par 36 500 habitants** (soit 81% du territoire de la CCVD et de la CCCPS).

Bilan des consommations de 11 collectivités du territoire de la CCCPS (moyenne sur 3 ans) :

Collectivité	Population	m² chauffés	Consommations en MWh PCI	Dépenses en k€	Emissions en tonnes de CO2
CCCPS	14 414	15 088	948	169	155
Aouste-sur-Sye	2 382	5 539	917	90,7	150
Aubenasson	67	150	5,3	1,4	0,9
Aurel	241	880	110	15,8	15
Chastel Arnaud	45				
Crest	8 008	13 986	2113	176	419
Espenel	127				
La Chaudière	20	20	3	0,5	0,2
Mirabel-et-Blacons	885	1 445	292	38,9	40
Piégros-la-Clastre	850	1 120	195	22,7	40
Rimon-et-Savel	34	215	14	2,9	1
Saillans	1 199	1 055	438	40,7	30
Saint Benoit en Diois	26				
Saint-Sauveur-en-Diois	60	170	11	3,3	1,8
Vercheny	432				
Véronne	38				
Total :	14 414	39 668	5 046,3	561,9	852,9

Indicateurs du patrimoine bâti sur 11 communes de la CCVD et de la CCCPS entre 2014 et 2016 :



Création du jeu de société « Transition »

Dans le cadre de TEPCV et de sa politique de transition énergétique, la CCCPS a financé la création et la réalisation d'un jeu de société, en partenariat avec l'association ArchijeuX et la CCVD. Ce jeu, prénommé « Transition », a pour

Année	Population	Conso totale en kWh PCI	Conso corrigée climat	Energie primaire en kWh/ep	Ratio moyen kWh ef/m ²	Ratio moyen kWh ep/m ²	Dépense totale en € TTC	Dépense corrigée climat	Dépense moyenne €/m ²	Tonne d'équivalent CO ₂
2014	6 830	7062197	7820626	13148957	27,74	46,20	857 756 €	931 341 €	3,45	1 195,5
2015	6 967	7069936	7830275	13156696	28,01	46,40	858 740 €	932 568 €	3,49	1 206,7

but de sensibiliser aux problématiques de la transition énergétique au travers d'une solution ludique, de manière pédagogique.

c. Mobilité

Déploiement d'un parc de VAE

Suite à un projet initié en 2017, la CCCPS a acquis 18 vélos à assistance électrique (VAE) en 2018, pour un montant de 37 240,89 € HT. Ces vélos sont ensuite mis en disposition du public dans le cadre de location courte durée (de deux semaines à un mois), contre une somme de 20 €, pour permettre aux usagers du territoire de tester ce type de matériel et d'ainsi inciter au report modal en faveur de mobilités plus durables.

Les VAE en location ont été déployés de la manière suivante au cours de l'année 2018 :

- Siège 3CPS : 8 VAE disponibles, pour un total de 71 locations entre le 05/05/18 et fin décembre 2018
- Forum à Saillans : 4 VAE disponibles, pour un total de 35 locations entre mai 2018 et fin décembre 2018
- Crest'actif : 3 VAE disponibles, pour un total de 10 locations de fin juin à fin décembre 2018.

II. COMPOSTAGE COLLECTIF

Dans le cadre du programme TEPCV, la Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans a accompagné la mise en place de composteurs collectifs au sein des communes du territoire. Sur l'année 2018, la ville de Crest et le lycée Armorin ont vu la mise en place de placettes de compostage, financées à hauteur de 80 % par TEPCV.

Des engagements ont été signés pour la mise en place de projets similaires sur 2019 sur Saillans et Aurel. Un projet d'élargissement de l'offre de composteurs collectifs sur Crest est aussi envisagé.

ANIMER LE TERRITOIRE PAR LE SPORT

I. LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Comme chaque année depuis 2015 et la mise en place des critères d'attribution des subventions, l'enveloppe globale de la CCCPS s'organise de la façon suivante :

- 12 000 € à destination des manifestations pérennes
- 1 500 € à destination de nouvelles manifestations sportives
- 500 € de bonus « Développement Durable » pour l'organisateur qui a fourni le plus d'efforts.

Soit un total de 14 000 €.

L'année 2017 avait vu la disparition de plusieurs manifestations telles que l'Open Canoë Festival. L'attribution de subventions exceptionnelles avait permis de consommer pleinement l'enveloppe.

En 2018, effet inverse, plusieurs manifestations alors absentes du territoire en 2017 réapparaissent. La présence de multiples manifestations à gros budget complique l'attribution.

Evènements	Subvention 2014	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Montant demandé pour 2018	Montant proposé par le calcul pour 2018
Marathon Challenge Val de Drôme	3 000 €	3 300 €	3 580 €	4 000 €	4 500 €	4000 €
Crad'Eau	-	-	-	2 500 €	2 150 €	2 150 €
Concours de Saut d'Obstacle	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 500 €	3 000 €
Les Balcons de la Drôme	500 €	500 €	750 €	760 €	850 €	850 €
Open Canoe Festival	2 000 €	2 300 €	3 000 €	-	4 000 €	2 000 €
RAID VTT Les Chemins du Soleil	-	2 000 €	-	--	4 000 €	2 000 €
Rallye Terres du Diois	-	-	-	-	3 500 €	500 € (nouvelle manifestation)
Moto cross	-	-	1 000 €	-	-	-
Fête de la Drôme	-	-	500 €	-	-	-
Boule Crestoise	-	-	670 €	335 €	-	-
Bonus développement durable	-	-	500 €	500 €	-	-
TOTAL subventions	8 500€	11 950€	13 000€	11 095 €	22 500 €	14 000 €

Un montant supplémentaire de 500 € est proposé afin de pouvoir soutenir convenablement chaque manifestation en 2018.

Concernant les 500€ de développement durable, la proposition de suppression s'explique par :

- L'absence de critères fiables pour l'attribution de cette enveloppe.
- Le manque de moyens pour contrôler les actions mises en place.

- La suppression de ce bonus permet de simplifier et d'élargir l'enveloppe globale.

DATE 2018	MANIFESTATIONS
27 avril au 1 ^{er} mai	Open Canoë Festival
10 au 13 mai	RAID VTT Chemins du Soleil
11/12/13 mai	Challenge Val de Drôme
24 au 27 mai	CSO
10 juin	Balcons de la Drôme
Annulé	Rallye auto Terres de Diois
1 ^{ER} juillet	CRAD'EAU

Annexe financière pour le projet : Open Canoë Festival 2018 :

L'Open Canoë Festival sollicite une subvention Leader en parallèle de l'aide CCCPS. Afin d'être en adéquation avec les obligations réglementaires Leader, il convient de préciser la nature des dépenses subventionnables par la CCCPS.

Aussi, après échange avec l'équipe Leader Vallée de la Drôme et pour optimiser la subvention européenne attribuable, le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES			RECETTES		
Postes dépenses	Dépenses	Eligible CCCPS	Postes recettes	Taux	Subvention totale
Animations (concerts, film)	1 530,00 €	0,00 €	CD26	7,80%	5 000,00 €
Défraiements pour ateliers (canoë et autres)	5 655,00 €	5 655,00 €	CCCPS	3,12%	2 000,00 €
Logistique (location chapiteaux, navettes)	9 160,00 €	0,00 €	LEADER	10,14%	6 494,75 €
Communication, marketing	17 027,00 €	0,00 €			
Assurances, secrétariat	417,00 €	0,00 €	Autofinancement	78,94%	50 578,25 €
Frais personnel	15 000,00 €	0,00 €	Inscriptions	48,9%	31 310,00 €
Frais bénévoles	2 308,00 €	0,00 €	Partenaires/exposants	20,3%	13 000,00 €
Alimentation, bar	12 976,00 €	0,00 €	Buvette/autres	9,8%	6 268,25 €
TOTAL	64 073,00 €	5 655,00 €	TOTAL	100%	64 073,00 €

II. LA PISCINE INTERCOMMUNALE A CREST

a. Le personnel

Sur cette année 2018, 6 saisonniers ont été recrutés parmi lesquels 2 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (dont 1 Maître-Nageur Chef de Bassin) et 1 Surveillant de Baignade (BNSSA) et 3 agents d'accueil/ entretien et un agent de sécurité. Un agent permanent de la CCCPS a également contribué à l'accueil et au ménage tout au long de la saison.

En plus de ces saisonniers, des agents techniques de la Communauté de Communes ont été mobilisés pour assurer la préparation de l'équipement au quotidien avant et pendant l'ouverture.

Cette année 2018 comme en 2017, la gestion du snack a été assurée par le personnel d'accueil de la piscine.

Les studios mis à disposition gracieusement par la ville de Crest ont été occupés.

La piscine intercommunale de Crest a connu une fréquentation en hausse en 2018 avec un total de **14 452 baigneurs** contre 11 344 baigneurs en 2017 et 10 265 en 2016. Cette tendance se confirme sur les recettes pour la saison 2018.

Elles ont été de :

- 25 923 € pour les entrées et le snack en 2018.
- 20 568 € pour les entrées et le snack en 2017
- 18 488 € pour les entrées et le snack en 2016.

Cette hausse de fréquentation de la piscine s'explique notamment par les travaux de renouvellement du liner réalisés en 2016 augmentant ainsi la température de l'eau et le confort des baigneurs, mais également le facteur météo et de nombreuses journées aux températures élevées dès le mois de Juin qui se sont poursuivies toute la saison de juillet à fin août 2018.

L'équipe jeune et dynamique de MNS et BNSSA mise en place depuis 2017 permet de maintenir une fréquentation assidue de baigneurs habitués.

La présence d'un vigile a permis d'assurer la sécurité des usagers autour des bassins et surtout de gérer les écarts comportementaux des perturbateurs. La présence du vigile permet aux MNS de se concentrer sur la surveillance des bassins et de ne pas avoir à gérer les incivilités sur les plages/vestiaires/aire de pique-nique surtout en période d'affluence. Ainsi la politique sécurité des baigneurs a été assurée tout l'été et ainsi favorisée la fréquentation de la piscine.

Présence du vigile rassurante pour les usagers.

b. Le bar – snack

Comme l'an dernier, le snack a été géré directement aux caisses par les hôtesses de caisse.

La gestion des produits s'est bien effectuée, puisqu'il ne restait presque plus de produits à la fermeture.

- Barres chocolatées très appréciées
- Demande fréquente de café de la part des usagers
- Bannir les minute-maid et les pousse-pousse enfants
- Ouvrir le snack en dur avec hot-dog etc... pour accroître la fréquentation de l'équipement
- Bonnes ventes des maillots de bain homme mais tailles trop petites

Les recettes engendrées par le snack s'élèvent à 4 801.20€ pour les 2 mois d'activité de 2018 contre 3 176 € en 2017 et 2 491€ l'an dernier en 2016.

c. Les animations / nouveautés

Très forte demande de cours de natation : 340 h de cours en août (la moyenne est plutôt de 100h sur d'autres équipements saisonniers).

Retour et fréquentation très positifs sur les cours d'aquagym à poursuivre.

Deux soirées thématiques pourraient être envisagées en 2019.

III. GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Au mois de Juin, toutes les associations sportives ont été conviées à une réunion pour l'attribution des créneaux dans les équipements sportifs. Un questionnaire avait été diffusé en amont pour permettre aux associations de nous transmettre leurs vœux pour l'année 2017/2018.

Le timing de cette réunion a permis à chacun de s'organiser en conséquence dès le lancement de sa saison sportive en Septembre. Les créneaux pour les vacances scolaires ont également été affectés.

Une réunion a été organisée plus tôt cette année le 21 juin 2018 avec les établissements scolaires, selon leur souhait, afin d'avoir une approche plus tôt des occupations. Une seconde réunion a été fixée le 6 septembre 2018.

AMENAGER L'ESPACE

I. PLANIFICATION ET HABITAT

a. Elaboration du SCOT de la Vallée de la Drôme (Schéma de Cohérence Territorial)

L'année 2018 a vu la poursuite de la démarche d'élaboration du SCoT.

L'élaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval a été confiée au Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval. Une fois le Schéma approuvé, il sera en charge de son application, de l'adaptation de sa mise en œuvre aux évolutions des territoires, de son suivi et de son évaluation.

Après une année 2017 marquée par le lancement du SCoT et la structuration de son action, 2018 a été l'occasion d'entrer dans une phase plus opérationnelle, avec notamment :

- La participation à la conférence des élus en janvier pour le lancement du SCOT,
- La participation aux commissions thématiques avec les élus en mars 2018,
- La participation aux ateliers thématiques avec les acteurs du territoire en avril 2018,
- Le suivi de l'élaboration du pré-diagnostic et du diagnostic du SCOT,
- L'organisation d'une formation des élus et des techniciens pour développer une culture commune, faciliter l'appropriation des enjeux du SCOT et l'élaboration des différents documents.

b. Aide aux logements sociaux

Une convention de partenariat a été signée avec le Département de la Drôme en novembre 2017 afin de définir les modalités de soutien à la production de logements locatifs publics sociaux. Cette opération s'inscrit dans le cadre du 1^{er} PLH (Programme Local de l'Habitat) validé en 2012 par les deux précédentes intercommunalités du Pays de Saillans et du Crestois, avec la volonté de faciliter le logement des personnes en difficulté financières et/ou sociales. Cette convention fixe ainsi une participation de la CCCPS de 1 500 € par logement PLUS (prêt locatif à usage social) en contrepartie de l'aide départementale de 2 000 €.

c. Animation du PIG

Dans le cadre de la politique de rénovation énergétique des logements privés portée par l'intercommunalité et en partenariat avec la CCVD, une nouvelle convention a été signée avec SOLIHA en 2018 dans la continuité des années précédentes.

Cette convention fixe les modalités de la mission confiée à SOLIHA pour animer le PIG départemental sur son territoire et notamment l'instruction des dossiers ANAH dans le cadre du dispositif « Habiter mieux ». Cette mission s'adresse aux propriétaires bailleurs et occupants.

Cette convention comprend également le suivi et le montage des dossiers d'insalubrité et d'accessibilité pour lesquels la plateforme de la rénovation énergétique Biovallée n'est pas compétente.

En chiffres :

- Habiter Mieux (énergie) :
 - 31 dossiers subventionnés (dont 1 propriétaire bailleur),
 - Economie d'énergie moyenne : 43 %.

- Insalubrité et adaptation du logement : 12 dossiers subventionnés (uniquement propriétaires occupants).
- Montant des travaux : 784 449 €
- Montant de subvention 411 854 € (52% en moyenne)

II. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Coordonné par le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN), le déploiement de la fibre se poursuit avec la réalisation des études et des travaux sur trois poches de déploiement (Crest Ouest, Aouste sur Sye / Crest Est / Piégros la Clastre, Crest sud), représentant une volumétrie de 4 800 prises, sur un total prévisionnel de 9 300 prises FTTH.

Ces études permettent de définir précisément d'une part, le nombre de prises à raccorder et d'autre part, les infrastructures réutilisables. Ces trois poches représentent un budget d'investissement d'1 440 000 euros (300 € / prise soit 20 % du montant global de l'investissement global prévu). Quatre locaux techniques ont été construits et seront réceptionnés en 2019. Quelques difficultés ont été rencontrées durant cette année, notamment en termes d'adressage (opération effectuée par les communes), mais aussi de manière plus générale sur le plan sectoriel, avec un manque de main d'œuvre disponible pour les entreprises, et une forte tension sur la fourniture de câbles.

Pour rappel, ces phases de déploiement s'inscrivent dans une opération globale pour laquelle la CCCPS a signé une convention financière en 2016 pour un raccordement de ses 9 300 prises réparties sur ses 15 communes et un investissement total de 2 790 000 € sur 8 ans, sur un coût total de 13 950 000 €.

1,44 M d'€ ont été versés depuis le début des travaux de déploiement par la CCCPS en investissement, dont 390 000 € pour l'année 2018. En parallèle, la CCCPS a versé 87 474 € en fonctionnement depuis 2015, comprenant l'adhésion au syndicat ADN, dont 25 044 € pour l'année 2018.

NOS PARTENAIRES

